Site Natura 2000 - FR 3100511

« Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor »

DOCUMENT D'OBJECTIFS ET NATURA 2000, INFORMATIONS GENERALES

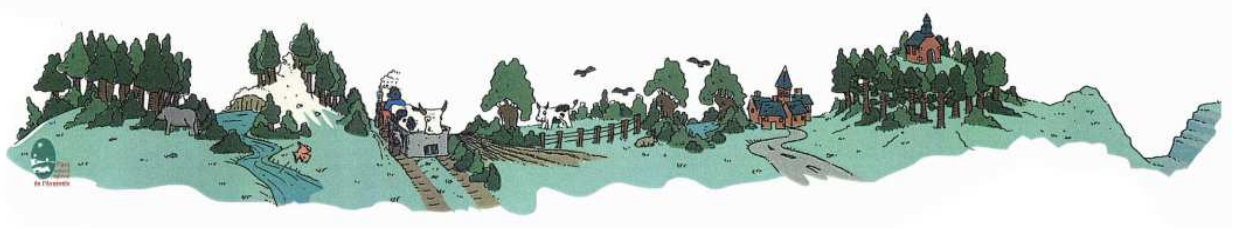

A. Introduction 3
1. Crédits photographiques 5
2. Référence à utiliser 5
3. Personnes et structures impliquées dans l'élaboration du DOCOB 5
4. Structure porteuse et opérateur 5
5. Maitre d'ouvrage 5
B. Rédaction du document d'objectifs 5
1. Rédaction / Coordination / Cartographie 5
2. Contribution / Synthèse / Relecture 6
3. Validation scientifique 6
4. Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du DOCOB 7
C. Natura 2000 et contexte du site 10
1. Présentation générale de Natura 2000 10
2. Les deux directives fondamentales du réseau Natura 2000 10
3. Les deux types de zonages composant le réseau Natura 2000 10
4. Le réseau de sites européens 11
5. Natura 2000 en France 11
6. La concertation 12
7. La contractualisation 12
8. Les mesures agro-environnementales climatiques 13
9. L'évaluation des incidences 13
10. Le site 38 et le réseau de sites européens 14
11. Natura 2000 en région Nord Pas-de-Calais 15
12. Les sites d'intérêt communautaire et les zones spéciales de conservation 16
13. Les zones de protection spéciale 16
14. Natura 2000 dans le Parc naturel régional e l'Avesnois 16
D. Identité du site 38 17
1. Méthode et historique de définition du périmètre 17
2. Enjeux écologiques et socio-économiques pour la désignation du site 18
E. Révision du DOCOB 20
1. Comité de pilotage 21
2. Prestations 22
3. Groupes de travail 22
4. Validation scientifique 23
5. L'information 24
Annexes 25
Annexe 1 : Composition du comité de pilotage pour la révision du docob du site 26
Annexe 2 : Comptes rendus des réunions du comité de pilotage 29
Annexe 3 : Composition des groupes de travail 54
Annexe 4 : Comptes rendus des réunions des groupes de travail 56

A. Introduction

Le site Natura 2000 FR3100511 « *Forêt, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor* », d'une surface de 1709 hectares, est un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) désigné pour préserver certains habitats (forestiers, aquatiques et ouverts) et espèces (Chauves-souris, Poissons et Mollusques), rares ou menacés, au titre de la Directive Habitats Faune Flore.

Le périmètre du site fut défini en 1992. Le **site faisait partie des 37 sites pilotes du programme expérimental « Life-Natura 2000 »**, coordonné par Réserves Naturelles de France. L'objectif de ce programme était de préparer la mise en œuvre nationale du réseau Natura 2000 en **expérimentant une méthode de concertation locale** et une réflexion par habitat sur des préconisations de gestion et leurs conditions de mise en œuvre.

De 1996 à 1998, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, opérateur du site, a animé la concertation réunissant le Comité de pilotage du site (les différents élus, les acteurs socio-économiques, de protection de l'environnement et culturels du site) dans le but de rédiger un premier document d'objectifs (DOCOB), partagé de tous, qui réponde aux enjeux locaux. Le document d'objectif fut validé par le comité de pilotage le 12 juin 1998 puis par arrêté préfectoral le 2 septembre 1999.

Depuis, le site 38 est animé par le syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois.

En 2011 et 2012 le « bilan évaluation » du document d'objectifs a été réalisé dans le but de faire le bilan, d'évaluer l'action mise en œuvre et d'identifier les besoins d'ajustement. Il montre ainsi un besoin de réactualisation de la connaissance tant sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire que sur les activités humaines. De même, du fait de l'évolution du dispositif Natura 2000 depuis 1999 peu des actions prévues au DOCOB sont encore applicables, elles nécessitent donc d'être redéfinies au regard des enjeux écologiques du site et des nouveaux dispositifs financeurs.

Ainsi, le 11 septembre 2013, le comité de pilotage lançait la révision du document d'objectifs, pour l'actualisation et la réécriture complètes du DOCOB.

Cette nouvelle version du document d'objectifs fut validée par le comité de pilotage le 15 juin 2016. Elles est composée des diagnostics écologiques et socio-économiques du site, des enjeux et objectifs de conservation qui en découlent et du panel d'actions défini pour y répondre. Le détail de son contenu est présenté dans le tableau ci-dessous.

*Gauche : **Ruisseau des Anorelles**, 2015, W.Béduchaud – Chauve-souris « Murin de Bechstein » et Chabot commun – Photos : F.Charlet,*

Tableau 1 : Liste et description des différentes parties du DOCOB du site FR3100511 « *Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la fagne et du plateau d'Anor* »

Parties du DOCOB	Numérotation et nom des documents	Contenu des documents
A	**1**-Présentation générale et caractéristiques du site *Annexes*	Introduction – Contexte du site - Désignation et gestion du site – Données administratives et mesures de protection – Données abiotiques – Présentation du DOCOB et des enjeux du site
	1-Atlas cartographique	Cartographies relatives à la partie citée ci-dessus
	2-Diagnostic écologique **2**-*Atlas cartographique des habitats naturels*	Etude phytosociologique des habitats naturels – Etude Piscicole et carcinologique - Etude Malacologique – Etude des chauves-souris – Etude des insectes - Etude du Triton crêté
	2-Diagnostic socio-économique et culturel	Diagnostics de l'activité agricole – de l'activité sylvicole, forêts privées et publiques – de l'activité cynégétique - des pratiques de pêche de loisir – Besoins socio-économiques exprimés en groupes de travail
	2-Fiche de synthèse par étude socio-économique	Synthèse des pratiques, des tendances évolutives et des chiffres
B	**3**- Enjeux conservatoires et objectifs de développement durable et opérationnels	Identification et hiérarchisation des enjeux conservatoire, à l'échelle de l'Association pour les habitats d'intérêt communautaire et à l'espèce pour les groupes faunistiques
		Objectifs du DOCOB
C	**4**-Cahiers des charges types des mesures contractuelles	Cahiers des charges des mesures contractuelles élaborées en groupe de travail
	5-Charte Natura 2000	Contenu de la Charte Natura 2000
	6-Mesures complémentaires d'animation	Autres outils identifiés, autres que les mesures contractuelles, pour la mise en œuvre du DOCOB
	7-Rappels réglementaires	Rappels réglementaires identifiés comme nécessaires à rappeler

1. Crédits photographiques

Couverture - Frise illustrée, du 1er DOCOB : Gregory ROLLAND

Illustrations : William BÉDUCHAUD

Corps du DOCOB : William BÉDUCHAUD, Fabien CHARLET

2. Référence à utiliser

BÉDUCHAUD A. et al., 2014 – Zone spéciale de conservation « Forêt, bois, étangs e bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor », Site Natura 2000 FR3100511, Parc naturel régional de l'Avesnois, Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Nord Pas-de-Calais, Maroilles, 2016, nombre de pages.

3. Personnes et structures impliquées dans l'élaboration du DOCOB

4. Structure porteuse et opérateur

Préfet coordinateur : Michel LALANDE

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Jean-Luc PERAT, Maire d'Anor

Opérateur : Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

5. Maitre d'ouvrage

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Nord-Pas de Calais – Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord.

Suivi de la démarche

- Pour la DREAL : Fanny FLORIANI - Sabrine CHEVALIER - Laure DESFRENNE

- Pour la DDTM : Marie-Hélène LARIVIERE – Morgane JACOB - Christelle GANOUN

B. Rédaction du document d'objectifs

1. Rédaction / Coordination / Cartographie

Coordination : Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Rédaction : William BÉDUCHAUD, Aurélien THURETTE

Cartographie : Mathilde GUILLON, Audrey SLADKOWSKI

2. Contribution / Synthèse / Relecture

Contribution

- Fabien CHARLET - Aurélien THURETTE - Guillaume DHUIEGE - Yvon BRUNELLE – Louisa MESSACI - Kevin BLANCHON - Guillaume CAFFIER - Enora POSTEC – Toute l'équipe - **Personnel - Syndicat mixte du Parc naturel de l'Avesnois**

- Marie-Hélène LARIVIERE – Morgane JACOB - Christelle GANOUN - Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

- Fanny FLORIANI – Sabrina CHEVALIER - Laure DESFRENNE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

- Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Nord – Pas-de-Calais

- Membres du Comité de Pilotage

- Membres des groupes de travail

Synthèse

Par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois, réélu animateur du site par le comité de suivi, après validation du DOCOB.

Relecture

- Fabien CHARLET - Guillaume DHUIEGE - Aurélien THURETTE – Parc naturel régional de l'Avesnois

- Christelle GANOUN - Marie-Hélène LARIVIERE – Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

- Laure DESFRENNE – Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

- Membres du Comité de Pilotage et des groupes de travail

3. Validation scientifique

- Pour le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Nord-Pas de Calais : Françoise DUHAMEL, Cédric VANAPPELGHEM, Xavier CUCHERAT, Vincent COHEZ, Philippe JULVE, Stéphane JOURDAN

4. Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé à l'élaboration du DOCOB

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :

- Municipalité d'ANOR
- Municipalité de BAIVES
- Municipalité de CLAIRFAYTS
- Municipalité d'EPPE SAUVAGE
- Municipalité de FERON
- Municipalité de FOURMIES
- Municipalité de GLAGEON
- Municipalité de LIESSIES
- Municipalité de MOUSTIER EN FAGNE
- Municipalité de RAINSARS
- Municipalité de SAINS DU NORD
- Municipalité de TRELON
- Municipalité de WALLERS EN FAGNE
- Municipalité de WIGNEHIES
- Municipalité de WILLIES

Messieurs les présidents des communautés de communes :

- Alain POYART, Président - Communauté de communes Cœur de l'Avesnois

- Jean-Luc PERAT, Président – Communauté de communes Sud Avesnois

Madame, Monsieur les Conseillers départementaux du canton de FOURMIES :

– Carole DEVOS

– Mickaël HIRAUX

Monsieur le Préfet du Nord

- Michel LALANDE

- Virginie KLES, sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe

et Didier ARP – Sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe

Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

- Isabelle DERVILLE – Directrice adjointe
- Laure DESFRENNE
- Sabrina CHEVALLIER
- Fanny FLORIANI

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

- Philippe LALART Directeur

- Marie-Hélène LARIVIERE - Service Eau-Environnement

- Christelle GANOUN - Service Eau Environnement.

- Morgane JACOB - Service Eau-Environnement

- Simon FEUTRY - Service Eau-Environnement

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

- Guislain CAMBIER – Prédident - Parc Naturel Régional - de l'Avesnois

- Paul RAOULT, Président délégué - Parc Naturel Régional - de l'Avesnois

Messieurs les présidents, Directeurs, techniciens des organismes partenaires de l'élaboration du DOCOB et représentant des usagers du site :

Office National des Forêts

- Bertrand WIMMERS, Directeur

- Karine TOFFOLO

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

- Bertrand WARNEZ, Technicien supérieur de l'Environnement

Centre Régional de la Propriété Forestière

- Xavier MORVAN, Directeur

- Sylvain PILLON

- Julie PARGADE,

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Jean-Marc VALET, Président

Françoise DUHAMEL, CBNBL

Cédric VANAPPELGHEM

Stéphane JOURDAN, Agence de l'EAU

Conseil Général du Nord

- Jean-René LECERF, Président

- Christophe HILDEBRAND, Ingénieur écologue

- Jean-Michel FAUCOMPRE, Responsable territorial

- Monsieur RANQUIN, Technicien

Conseil Régional des Hauts de France

- Xavier BERTRAND, Président,

- Hugo FOURDIN, Chargé de Mission

Conservatoire Botanique National de Bailleul

- Thierry CORNIER, Directeur

- Françoise DUHAMEL, Direction du Développement de la Phytosociologie

- Christophe BLONDEL, Assistance et conseil

- Stéphane DELPLANQUE, Assistance et conseil

Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs Nord.

- Bernard COLLIN, Président

Syndicat des propriétaires fonciers

- Bernard COLLIN, Président

Association Natura 2000 Nord

- Monsieur PRUVOT, Président

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord

- Daniel SKIERSKI, Président

- Emmanuel PETIT, Directeur

- Angélique LAUTISSIER

Fédération Départementale des Chasseurs du Nord

- Jean-Marc DUJARDIN, Président

- Gérard SANIEZ, Vice-Président

- Jean-Pierre PASTERNAK, Directeur

- François AUROY, Technicien

Syndicat intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des cours d'eau de l'Avesnois

- Alain POYART, Président

- Alain MATHURIN DOLLO, Technicien

Syndicat Intercommunale d'Aménagement du Bassin Oise Amont

- Raymond PREDHOMME

- José DUDIN, Technicien

Chambre régionale d'agriculture

- Jean-Bernard BAYARD, Président

- Véronique PAINCHART, Elue

- Sophie GRASSIEN, Technicienne

Association Aubépine

- Alain LEDUC, Président

- Christian POINT

- Laurent CAUX

Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas de Calais

- Vincent SANTUNE, Directeur

- Benoit GALLET, Chargé de Mission Territorial Sambre-Avesnois

- Cédric Vanappelghem, Responsable Pôle Scientifique

Agence de l'Eau Artois Picardie

- Olivier THIBAULT, Directeur

- Stéphane JOURDAN

- Estelle CHEVILLARD

COopérative Forestière du NORd

- Laurent DUPAYAGE, Technicien

Groupe ornithologique du Nord Pas-de-Calais

- José GODIN, Président

- Robin QUEVILLART, Technicien

Coordination Mammalogique du Nord de la France

- Jacky KARPOUZOPOULOS, Président

- Vincent COHEZ, Directeur

- Simon DUTILLEUL, Technicien

Comité régional Olympique et Sportif du Nord Pas-de-Calais

- Jean-Marc KETELS, Président

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

- Philippe HORNAIN

Syndicat départemental de la propriété privée rurale

- Louis DUFRAINE, Président

Agence de développement et de Réservation Touristique du Nord (ADRT)

- Laurence MATTON, Directrice

UNICEM Nord Pas-de-Calais

- Olivier POULAIN, Président

C. Natura 2000 et contexte du site

1. Présentation générale de Natura 2000

L'Europe a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en se lançant dans la constitution du réseau Natura 2000, réseau cohérent de sites écologiques sur l'ensemble du territoire des Etats membres de l'Union européenne.

Le réseau Natura 2000 a pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces dits « d'intérêt communautaire ». Ces prérogatives de gestion doivent prendre en compte les exigences économiques, sociales ainsi que les particularités locales.

Natura 2000 est une **opportunité de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité** selon les principes d'un développement supportable par la nature fondé sur une synergie entre l'environnement, le social et l'économie.

2. Les deux directives fondamentales du réseau Natura 2000

Deux directives européennes servent de base réglementaire pour la désignation des sites intégrant ce réseau écologique européen, la Directive européenne n°2009/147/CEE du 30 novembre 2005, dite **Directive «Oiseaux»** et la Directive européenne n°92/43/CEE du 21 mai 1992, dite **Directive « Habitats faune flore ».**

La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces faunistiques, de leurs habitats et de certains types de végétations. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière.

3. Les deux types de zonages composant le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est composé de deux types de sites :

Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Les Zones Spéciales de Conservation sont justifiées par la présence d'habitats naturels et d'espèces consignées dans les annexes I et II de la Directive « Habitats, faune, flore ». Leur désignation est effectuée dans le cadre d'une démarche de coresponsabilité des états membres et de la commission européenne. Les États proposent tout d'abord des sites

d'importance communautaire à la Commission européenne. Il s'agit des propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC).

La Commission européenne réalise une évaluation communautaire par région biogéographique (terme désignant de grandes zones aux conditions écologiques similaires) et sélectionne parmi les pSIC les Sites d'Importance Communautaire (SIC).

Les Sites d'Importance Communautaire (SIC) sont à terme désignés en Zones Spéciales de Conservation par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

La désignation des ZPS se distingue par une procédure plus simple car elle relève de **la seule responsabilité de l'Etat membre**. Elle se justifie par la présence d'oiseaux inscrits à l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

En France, l'inventaire des **Zones importantes pour la conservation** des **oiseaux (ZICO)** a permis d'identifier les espaces naturels les plus favorables aux espèces mentionnées par la directive. L'Etat établit ensuite un **projet de** ZPS reprenant tout ou partie d'une ZICO.

Un site naturel, en fonction de ses caractéristiques, relève d'une seule directive ou des **deux.** Dans ce dernier cas il fait l'objet d'une désignation en ZSC et d'une désignation en ZPS selon des périmètres pas forcément identiques et dont les procédures peuvent être conjointes ou séparées dans le temps.

4. Le réseau de sites européens

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 27 308 sites pour les deux directives (CTE, décembre 2013) il couvre 18.36% de la surface européenne :

- 22 594 sites terrestres et 1247 sites marins en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit 583 888 km^2 en sites terrestres,

- 5347 sites terrestres et 566 sites marins en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 517 340 km^2 pour les sites terrestres.

5. Natura 2000 en France

Chaque Etat membre de l'Union Européenne porte la responsabilité de la mise en place et du bon fonctionnement du réseau Natura 2000 sur son territoire.

La transcription des deux directives, sur lesquelles repose le réseau écologique européen, en droit national est laissée à la libre appréciation de chaque pays. **La France a opté pour une démarche concertée et contractuelle.**

Au 1er premier septembre 2014 (chiffres MEDDE), la France métropolitaine compte 1758 sites dont 209 sites marins, soit 12,60% du territoire terrestre français. 13271 communes sont concernées par un site Natura 2000.

6. La concertation

Le document d'objectifs

Le Document d'Objectifs (DOCOB) est l'outil français d'application des Directives «Oiseaux» et «Habitats, faune, flore». Il cadre donc l'ensemble des démarches visant en la conservation des habitats, des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire.

Il est établi par un opérateur technique avec la participation du Comité de pilotage et en concertation avec les acteurs locaux.

Cette démarche privilégie l'approche locale, contractuelle, librement consentie et négociée avec les acteurs locaux.

Le document d'objectifs est un outil à usages multiples, il est à la fois le document de communication, utilisable par les acteurs locaux, et l'outil de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.

Le document d'objectifs est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes situées à l'intérieur du périmètre du site.

Tous les 6 ans, le document d'objectifs sera réévalué et modifié en conséquence. Le comité de pilotage est associé à cette évaluation

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage, est le premier organe de concertation et de débat de la démarche Natura 2000. Il valide les grandes étapes d'avancement du DOCOB. Il se compose de représentants de l'Etat, des Collectivités territoriales et des Établissements publics concernés, de représentants et personnalités scientifiques qualifiées et d'associations de protection de la nature, de propriétaires, d'usagers et de leurs représentants.

7. La contractualisation

La Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 d'un site contient des engagements de gestion courante et durable des terrains et espaces.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant, elle ouvre droit au bénéfice de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et permet également d'accéder à certaines aides publiques (notamment en matière forestière où l'adhésion à la charte Natura 2000 constitue une des garanties de gestion durable des bois et forêts situés dans le site).

Les propriétaires de parcelles situées dans les sites Natura 2000, de même que les " titulaires de droit réel », ont la possibilité de signer une charte Natura 2000 (loi du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux).

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 comporte un ensemble d'engagements, conformes aux orientations définies par le document d'objectifs, sur la conservation et, le cas échéant, le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.

Le contrat définit la nature et les modalités des aides de l'Etat et les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire.

Les signataires de contrats Natura 2000 bénéficient pour le respect des engagements signés d'une contrepartie financière annuelle.

Cette contrepartie financière provient :

- de cofinancements européens ;
- de l'État : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEDDE), Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire, de l'Energie et de la Pêche (MAAF) ;
- de cofinancements éventuels émanant de collectivités territoriales, d'établissements publics et d'autres acteurs locaux.

Toute personne physique ou morale titulaire de droits réels ou personnels portant sur les terrains inclus dans le site Natura 2000 peut conclure (démarche basée sur le volontariat) avec l'autorité administrative des contrats dénommés contrats Natura 2000.

L'adhésion à la charte Natura 2000 du site n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000 et inversement. De la même façon, un adhérent à la charte Natura 2000 du site n'est pas obligé de signer un contrat Natura 2000 et inversement.

8. Les mesures agro-environnementales climatiques

Les Mesures Agro-environnementales climatiques sont des actions contractuelles uniquement à destination des agriculteurs. Elles peuvent ainsi être contractualisées uniquement que les parcelles inscrites au S2 jaune de la déclaration PAC.

Le signataire d'une MAEC s'engage pour 5 ans à respecter des pratiques considérées comme favorables aux espèces et habitats d'intérêt communautaire (baisse de fertilisation, calendrier de fauche adapté, ajustement du pâturage, …). Les MAE peuvent également financer les chantiers d'entretien des éléments du paysage (haies, arbres têtards, mares, …) afin d'assurer leur pérennité.

9. L'évaluation des incidences

Le principe

En vue de préserver l'intégrité des sites Natura 2000, le droit communautaire (article 6 de la Directive « Habitats, faune, flore ») prévoit que les projets (manifestations, activités, ...) susceptibles d'affecter un site Natura 2000 de manière significative doivent faire l'objet d'une évaluation appropriée de leurs incidences, au regard des objectifs de conservation du site afin de prévenir d'éventuels dommages, de vérifier en amont que les projets ne portent pas

atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire et de redéfinir le cas échéant les projets afin d'éviter de telles atteintes.

Une activité (plan, projet, programme, manifestation) est soumise à évaluation de ses incidences si :

- **LISTE NATIONALE** : soumise à un régime d'encadrement administratif existant (déclaration, autorisation, approbation).
- **PREMIERE LISTE LOCALE** complémentaire: soumise à régime d'encadrement administratif existant (déclaration, autorisation, approbation), arrêtée par le préfet de département ou le préfet maritime.
- **SECONDE LISTE LOCALE** : non soumise à un régime d'encadrement administratif, constitue un régime propre d'autorisation Natura 2000.

Ces trois listes ainsi que les informations nécessaires à la bonne mise en œuvre d'une évaluation des incidences sont disponibles sur : http://www.nord.gouv.fr, rubriques *Environnement/ Nature-et-biodiversite/ Natura-2000*.

L'évaluation des incidences Natura 2000 relève de la responsabilité du pétitionnaire. Il peut la réaliser ou la faire réaliser.

La DDTM et la DREAL mettent à disposition des outils comme le guide pour l'évaluation des incidences Natura 2000 en Nord – Pas-de-Calais, la trame simplifiée pour les manifestations sportives, la trame simplifiée pour les installations classées agricoles ou encore la trame simplifiée pour les demandes de permis de construire.

Le pétitionnaire est invité à prendre contact avec l'animateur du site Natura 2000, qui pourra lui apporter des informations utiles pour apprécier les impacts potentiels de son projet, et au besoin l'adapter.

10. Le site 38 et le réseau de sites européens

Conséquence de la richesse du continuum écologique que forment la Thiérache axonaise, l'Avesnois et la botte du Hainaut en Belgique, un réseau important de sites Natura 2000 existe à proximité du site 38. En premier lieu, le site 38 est superposé à la ZPS « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » qui couvre une surface de 8144 hectares. Il jouxte les sites belges « Massifs forestiers entre Momignies et Chimay » (BE32037A0) de 1819,5295ha désigné au titre de la Directive « Oiseaux », de « La Fagne entre Bailièvre et Robechies » (B32035A0) de 324 hectares et de « Bois de vieux Sart et de Montbliart » (BE32031C0) de 940 hectares, inscrits dans la continuité du large réseau de sites français et belges. En effet, les neuf sites Natura 2000 belges à l'Est du site 38 forment un ensemble de 22 845 hectares. Avec la ZPS de l'Avesnois « Forêt, bocage et étangs de Thiréche », la ZSC « Massif forestier d'Hirson » et la ZPS « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel ». Ces sites Natura 2000 créent un continuum large et dense ayant au-delà de la Thiérache et des Ardennes belges et Françaises. Depuis d'Ouest en Est, il s'étend de Fourmies et Hirson jusqu'aux régions de Cologne, Frankfort et Sarrebruck en Allemagne, en passant par le Luxembourg (natura2000.eea.europa.eu)

Au Nord du site 38 le réseau Natura 2000 est beaucoup plus lâche et fragmenté :

- dans le secteur de la Fagne de Solre, le Site FR3100512 « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants voisés et bocagers », site linéaires essentiellement de fons de vallée couvrant 241 hectares.

- en Belgique, le site « Vallée de la Thure (Erquelinnes) » (BE3204B0) et plus au Nord à 6 et 8km de la frontière, le site « Haute-Sambre et Thuin » (BE23026A0) de 387,38ha

L'application du réseau Natura 2000 en Belgique ne fait pas la distinction entre Zone de Protection Spéciale et Zone Spéciale de Conservation, chaque site est étudié au titre des deux directives cadres de Natura 2000. Le Département de la Nature et des Forêts (DNF) est chargé de la mise en place du réseau Natura 2000 sur le territoire wallon.

Tableau 2: Sites Natura 2000 présents aux alentours du site 38

Appellation	Superficie (ha)
Avesnois	
ZPS « Forêt, bocage et étangs de Thiérache »	8 144
ZSC « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers »	241
ZSC « Forêts de Mormal et de bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre »	987
Thiérache axonaise	
ZSC « Massif forestier d'Hirson » et la ZPS « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel »	1 017
ZPS « Forêts de Thiérache : Hirson et Saint-Michel »	7 487
Botte du Hainaut	
« Haute vallée de la Thure »	496
« La Fagne entre Bailièvre et Robechies »	324
« Bois de vieux Sart et de Montbliart »	940
« Forêt de Rance »	977
« Bois de Massart et forêts de Sivry-Rance »	681
« La Fagne entre Bailièvre et Robechies »	324
« Vallée de l'Eau Blanche »	1 417
« Massifs forestiers entre Momignies et Chimay »	1 867
« Vallées de l'Oise et de la Wartoise »	784

11. Natura 2000 en région Nord Pas-de-Calais

La région Nord Pas-de-Calais est concernée par 42 sites Natura 2000, dont 6 marins. Le réseau de sites Natura 2000 couvre 2.7% du territoire régional.

Atlas cartographique : Carte 1

Atlas cartographique : Carte 2

12. Les sites d'intérêt communautaire et les zones spéciales de conservation

Parmi les quarante-deux sites en région, vingt-huit sont concernés par la directive « Habitats, faune, flore ». Ce sont des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC) ou des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Vingt-cinq d'entre eux sont des sites terrestres, trois sont des sites mixtes (terrestres et marins) et quatre sont des sites exclusivement marins.

13. Les zones de protection spéciale

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) représentent dix sites Natura 2000. Six d'entre elles sont terrestres, deux sont mixtes et deux sont exclusivement marines.

14. Natura 2000 dans le Parc naturel régional e l'Avesnois

Atlas cartographique : Carte 3

Mis à part le site 38, l'Avesnois compte trois autres sites Natura 2000, dont deux classés au titre de la directive « habitats, faune, flore » et un au titre de la directive « Oiseaux ».

La Zone de Protection Spéciale « Forêt, bocage et étangs de Thiérache », **superposée au site 38**, est désignée au titre de la Directive « Oiseaux », d'une superficie de 8144 hectares englobe les massifs forestiers de Trélon, de Fourmies, ainsi que des noyaux bocagers notamment sur les communes de Baives, Moustiers en Fagne et Eppe-Sauvage. Avec un DOCOB validé en 2013, le site animé par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois depuis 2014. Il a pour but de préserver et d'améliorer l'état de conservation des habitats et des populations de 44 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire. Ces oiseaux, tout comme le site ont des besoins écologiques diverses, comme la Cigogne noire, inféodée aux milieux forestiers, la Pie grièche écorcheur qui niche dans les milieux bocagers prairiaux plantés d'épineux et les Sterne pierregarin inféodée aux espaces grands aquatiques et qui occupe les berges du Lac du Valjoly.

La ZSC « Hautes vallées de la Solre, de la Thure, de la Hante et leurs versants boisés et bocagers », d'une superficie de 241 ha est pourvu d'un DOCOB validé par son comité de pilotage le 19 décembre 2014 et est animé par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois. Caractéristique de ses vallées encaissées et du gradient d'habitats forestiers qu'elles génèrent, ce site est classé pour différents 11 végétations d'intérêt communautaires forestières, prairiales, aquatiques et de mégaphorbiaie ainsi que pour des espèces de chauves-souris, de poissons et d'un mollusque aquatique.

La ZSC « Forêts de Mormal et de bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre », d'une superficie de 987 ha, se situe à l'ouest de l'Avesnois, à une vingtaine de kilomètres de la ZPS. L'ONF, opérateur de ce site Natura 2000, a finalisé son document d'objectif validé en comité de pilotage le 19 septembre 2013.

D. Identité du site 38

Atlas cartographique : Carte 4

Nom du site Natura 2000 : « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du Plateau d'Anor »

Numéro du site Natura 2000 :FR3100511

Numéro régional du site Natura 2000 :38

1. Méthode et historique de définition du périmètre

Pour rappel, ce document d'objectifs est issu de la révision du premier document d'objectifs du site 38. En 1995, la France s'est dotée d'un réseau de 40 sites pilotes pour expérimenter le dispositif Natura 2000. Le site 38 en faisait partie. Aussi, dans le cadre d'un programme Life, suite à la définition concertée de son périmètre, le DOCOB du site 83 fut rédigé de 1996 à 1998 sous la coordination du Parc naturel régional de l'Avesnois. Le 12 juin 1998 le DOCOB était validé par le comité de pilotage puis le 2 septembre 1999 par le préfet du Nord. Animé depuis, les actions de « préfiguration » de Natura 2000 furent mises en œuvre entre 2001 et 2003 et les premières actions contractuelles furent signées en 2003.

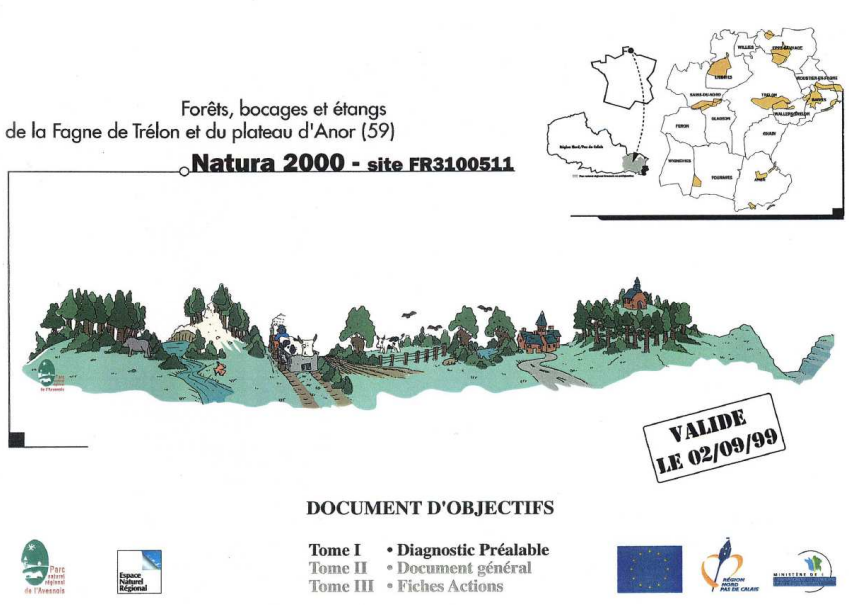

Figure 1 : Couverture du 1er document d'objectifs du site 38

2. Enjeux écologiques et socio-économiques pour la désignation du site

Situé à la confluence des aires biogéographiques atlantique et continentale, le site FR3100511 des « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la fagne et du plateau d'Anor » présente des conditions physiques, notamment topographiques, géologiques et hydrologiques très diversifiées.

Ainsi l'intérêt écologique du site s'explique par l'originalité des végétations forestières qui se développent depuis les plateaux jusqu'aux berges des cours d'eau dans les vallées, par les prairies atypiques, dites « maigres de fauche (6510) » et « à Molinie (6410) » et par les végétations d'ourlets dont les communautés dans les zones humides en lisière forestière et au bord des cours d'eau. Le site est également désigné pour des habitats souvent ponctuels, comme les végétations aquatiques et amphibies.

La diversité d'habitats conditionne une faune riche et variée. Aussi le site est désigné pour :

Des espèces d'intérêt communautaire de chauves-souris (chiroptères), s'abritant et s'alimentant dans les habitats forestiers et bocagers du site,

Une espèce de mollusque, la Mulette épaisse, moule d'eau douce sensible aux bouleversements du milieu aquatique

Des espèces de poissons, caractéristiques des cours d'eau vifs, frais et oxygénés et sensibles à la qualité des sédiments

L'écrevisse à pattes blanches, qui comme les poissons nécessite une eau oxygénée et de bonne qualité chimique.

Le Triton crêté, qui passe la période terrestre de l'année en forêt ou dans les haies et sa phase aquatique dans les mares du bocage, forestières ou de lisière.

Des insectes d'intérêt communautaire inféodés aux forêts de chêne, et aux cavités à terreau.

Le maintien des habitats et espèces d'intérêt communautaire est étroitement lié aux pratiques de gestion et de valorisation. Sur le site, celles-ci sont variées ; à vocation socio-économique comme l'agriculture et la sylviculture ou à vocation culturelle et de loisir comme la chasse, la pêche, la gestion de terrains de plaisance.

Comme observé sur le site, elles peuvent être favorables aux habitats et aux espèces :

Habitats prairiaux, maintenus par les pratiques agricoles de fauche et de pâturage ou cynégétiques d'entretien des milieux. Les communautés végétales d'intérêt communautaire sont conditionnées par le régime de fauche et des pratiques extensives de fertilisation, de chargement et d'exportation des produits de coupe.

Bocage, entièrement façonné par l'homme, le maillage bocager, les arbres têtards et de haut jet sont des habitats et des lieux de chasse privilégiés des chauves-souris.

Habitats et espèces aquatiques sont tributaires de la qualité de l'eau, favorisée de par le maintien de surfaces en herbe, l'efficience du traitement des eaux et la naturalité du cours d'eau. Les activités historiques et traditionnelles ont créé et entretiennent les mares et plans d'eau au bénéfice des amphibiens, des végétations aquatiques et amphibies.

Habitats d'ourlet, bénéficiant parfois d'une coupe de la végétation, ce qui évite l'installation d'espèces arborescentes.

Habitats forestiers et chauves-souris, favorisés par des peuplements âgés et/ou pour lesquels la végétation est maintenue,

En influant sur le milieu, les usages socio-économiques ou culturels sont aussi parfois défavorables au maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire :

Habitats prairiaux, l'intensification des pratiques de fertilisation, de pâturage et de fauche oriente les communautés végétales vers une composition pauvre en espèces, avec peu de plantes à fleurs et favorise des espèces banales et gourmandes en nutriments.

Le bocage, est souvent simplement entretenu pour maintenir sa largeur et sa hauteur, mais les linéaires de haie et les arbres têtard vieillissent, ne sont pas régénérés. Le maillage bocager risque à terme de disparaître.

Les habitats et espèces aquatiques sont directement touchés par les rejets d'eaux usées, l'apport de matières en suspension dans les cours d'eau par les eaux de ruissellement ou par l'aménagement des cours d'eau qui par tronçons le ralenti, ce qui réchauffe l'eau et retient les sédiments et par d'autres tronçons accélère son débit ce qui le creuse, l'enfonce et favorise l'écroulement des berges. De même, sur le site le réseau de mare s'efface à défaut d'entretien, du fait du comblement naturel.

Les ourlets, sont également sensibles à l'excès de nutriments par les eaux d'inondation, la fertilisation ou un broyage trop fréquent, ce qui les fait évoluer vers des végétations banales à orties.

Les habitats forestiers et les chiroptères sont défavorisés par des changements brutaux du milieu (coupe à blanc), ou les tendances au rajeunissement des peuplements forestiers.

Figure 2 : De Gauche à droite et de bas en haut : Mégaphorbiaie en forêt de Fourmies, Prairie maigre de fauche et bocage à Baives, Chênaie charmaie, Plans d'eau à Sains du Nord – William Béduchaud – Pnr Avesnois

Ainsi, le site Natura 2000 FR3100511 est désigné pour maintenir ces espèces et ces habitats exceptionnels en région, voire rares en France et à préserver à l'échelle européenne. Dépendants des usages locaux pour leur maintien, la désignation du site permettra d'accompagner ces pratiques et leur développement pour qu'elles restent acceptables pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site.

E. Révision du DOCOB

La révision du DOCOB découle des résultats du bilan évaluation réalisé en 2012. Elle consiste donc à revoir le DOCOB dans son intégralité. Elle s'articule selon trois grandes étapes. La première consiste en un **diagnostic écologique**, spécifique aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire, un **diagnostic socio-économique** des activités humaines du site, et une analyse de leurs interactions. Ensuite, la seconde étape vise à définir, sur la base de l'état des lieux réalisé, **les enjeux et les objectifs** de gestion du site permettant de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des habitats et espèces présents. Enfin, l'objet de la troisième et dernière phase est la **traduction opérationnelle des objectifs** retenus en prescriptions de gestion et proposition d'actions en précisant leurs **cahiers des charges**, modalités financières, d'évaluation et de suivi.

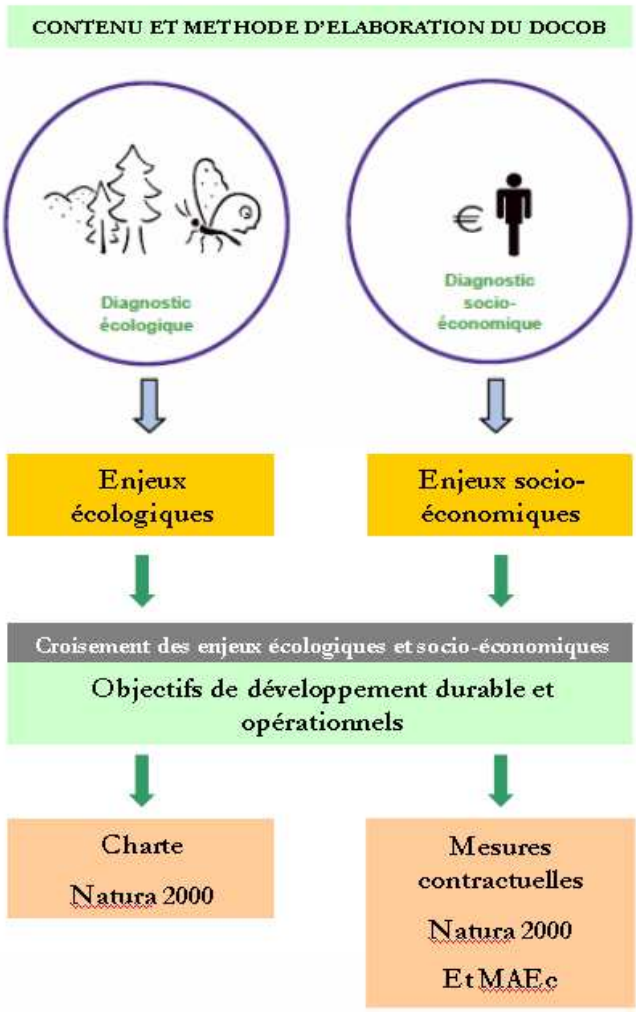

Figure 3 : Schéma de la méthodologie d'élaboration de DOCOB (Guide méthodologique d'élaboration des DOCOBs, PnrA selon ATEN, 2011)

1. Comité de pilotage

Le Comité de pilotage (Copil) (Annexe 1) fut installé et s'est réuni pour la première fois le 11 septembre 2013 pour lancer la révision. 5 autres réunions du comité de pilotage ont eu les deux années suivantes (Annexe 2) pour ajuster et valider la méthode de travail proposée pour chacune des principales étapes d'élaboration du DOCOB.

Tableau 3: Chronologie et ordre du jour des différents comités de pilotage

Date	N° de COPIL	Ordre du jour
11 septembre 2013 Anor	1	Lancement de la révision du DOCOB
16 avril 2015, Baives	2	Validation des résultats des études écologiques
23 juin 2015, Moustier en Fagne	3	Validation des résultats des études socio-éconimiques
9 septembre 2015, Fourmies	4	Validation des enjeux et objectifs
15 juin 2016, Anor	5	Validation du DOCOB

2. Prestations

Le Parc naturel régional de l'Avesnois en tant qu'animateur Natura 2000 du site FR3100511 « Forêts, bois, étangs et bocage herbager de la Fagne et du plateau d'Anor », s'est basé sur l'expertise et la connaissance du site de différentes structures par le biais d'un marché public et d'assistance à maitrise d'ouvrage, pour dresser les diagnostics écologiques et socio-économique du site.

Tableau 4: Structures ayant contribué à l'élaboration des diagnostics écologiques

Nom de l'étude	Structure auteur
Etude phytosociologique des habitats	Conservatoire botanique national de Bailleul
Etude piscicole et astacicole	Bureau d'études Hydrosphère
Etude Malacologique	Bureau d'études Biotope
Etude des chiroptères	Coordination mammalogique du Nord de la France
Etude entomologique	Office Pour les Insectes et leur Environnement
Etude du Triton crêté	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Tableau 5: Structures ayant contribué à l'élaboration des diagnostics socio-économique

Nom de l'étude	Structure auteur
Etude des pratiques agricoles	Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais
Etude des forêts publiques	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
Etude des forêts privées	Centre National de la Propriété Forestière
Etude des pratiques cynégétique	Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
Etude des pratiques de pêche	Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord

3. Groupes de travail

Les groupes de travail ont été constitués pour mener les phases 2 et 3 d'élaboration du DOCOB (définition des objectifs de développement durable et des mesures). Ils se réunissaient au cours de sessions de concertation organisées sur une journée, animées par le Parc naturel régional de l'Avesnois et le Président du Comité de Pilotage. Les groupes de travail sont ainsi force de proposition et de concertation pour la construction du DOCOB (Annexes 3 et 4). Ils réunissent les représentants des collectivités, des propriétaires et des usagers du site et les services de l'état. Les groupes de travail ont été constitués de manière à aborder les thématiques des milieux forestiers, des milieux ouverts, agricoles ou non, et des milieux aquatiques. De cette manière les 3 sujets étaient abordés successivement au cours d'une journée.

Figure 4 : 4èmes groupes de travail à Féron

Ainsi, 6 réunions de travail ont été programmés (Composition des groupes de travail (GT) :

Tableau 6: Chronologie et ordre du jour des différents groupes de travail et réunions techniques mis en place

Date – Lieu	N° de GT	Ordre du jour
13 mai 2015 - Glageon	1	Enjeux écologiques
6 juillet 2015 – Trélon	2	Enjeux socio-économiques
7 octobre 2015 - Liessies	3	Charte Natura 2000
17 novembre 2015 - Féron	4	Mesures contractuelles
20 janvier 2015 – Wallers en Fagne	5	Mesures contractuelles
16 mars 2016 – Eppe-Sauvage	6	Mesures contractuelles

4. Validation scientifique

Afin de garantir la qualité du diagnostic écologique du site, l'opérateur a pu bénéficier de l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN), instance de spécialistes de la connaissance, de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel régional et garants de la pertinence scientifique du DOCOB. Comptes rendus en annexe 4. L'avis du CSRPN a été sollicité quatre fois, pour prioriser les études à mener, à la fin des diagnostics écologiques, pour avis quant aux enjeux et objectifs, et relativement aux mesures contractuelles et à la charte du DOCOB. Le CSRPN a émis un avis favorable quant au document d'objectifs du site 38.

Tableau 7 : Chronologie des groupes techniques et des avis du CSRPN

Date	Ordre du jour
06 septembre 2013	Les études écologiques à mener
23 avril 2015	Résultats des études écologiques
24 septembre 2015	Enjeux conservatoires, objectifs du DOCOB et partie A
25 mai 2016	Mesures contractuelles et Charte Natura 2000

5. L'information

L'ensemble des propriétaires et agriculteurs du site furent mis au courant de la révision du document d'objectifs, par courrier adressé en amont du commencement des études écologiques.

Tout au long de la révision du document d'objectifs les élus concernés par le site et représentants des usagers étaient tenus au courant de l'avancée des travaux et des décisions, de par l'invitation qui leur était communiquée à chaque instance de concertation et de par la diffusion des compte-rendu. Enfin l'élaboration du document d'objectifs s'est conclue par une consultation publique de 21 jours.

Annexes

Annexe 1 : Composition du comité de pilotage

Annexe 2 : Comptes rendus des comités de pilotage

Annexe 3 : Composition des groupes de travail

Annexe 4 : Comptes rendus des groupes de travail

Annexe 1 : Composition du comité de pilotage pour la révision du docob du site

Organismes	Nom	Prenom	Fonction	titrepermanent
Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Nord (ADRT)	**MATTON**	Laurence	Directrice	Service Fillères et Labels
Agence de l'Eau Artois-Picardie	**THIBAULT**	Olivier	Directeur Général	
Association Aubépine	**LEDUC**	Alain	Président	
Association des Communes Forestières du Nord et de l'Aisne	**LOUVEGNIES**	François	Président	
Association Natura 2000 du Nord	**Monsieur le Président**			
BOCAHUT Ets	**DURIEUX**	Vincent	Directeur	
Centre Régional de la Propriété Forestière - CRPF	**MORVAN**	Xavier	Directeur	
Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais	**BAYARD**	Jean Bernard	Président	
COFNOR	**DUPAYAGE**	Laurent	Technicien	
Communauté de Communes du Coeur de l'Avesnois	**POYART**	Alain	Président	
Communauté de Communes du Sud Avesnois	**DERIGNY**	Jacques		
Communauté de Communes du Sud Avesnois	**LOUVENGIES**	François	Vice-Président au Tourisme	Délégué EPCI au PNRA pour la CCSA
Conseil Départemental du Nord	**FAUGARET**	Alain		
Conseil régional - Hauts-de-France	**BERTRAND**	Xavier	Président	
Conseil Scientifique de l'Environnement	**COGET**	Jacques	Président	
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Nord-Pas de Calais	**Monsieur le Président**			
Conservatoire Botanique National de Bailleul - Centre Régional de Phytosociologie	**CORNIER**	Thierry	Directeur	
Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas de Calais (C.E.N.)	**SANTUNE**	Vincent	Directeur	
Conservatoire Faunistique Régional	**GODIN**	José	Président	
Coordination Mammalogique du Nord de la France	**KARPOUZOPOULOS**	Jacky	Président	
DDTM 59	**LALART**	Philippe	Directeur	

DREAL - LILLE	**MOTYKA**	Vincent	Directeur	
EDF	**Monsieur le Directeur**			
Faune Flore Avesnois	**HAUTIER**	André	Président	
Fédération Départementale des chasseurs du Nord-Chéreng	**DUJARDIN**	Jean Marc	Président	
Groupe Naturalistes Avesnois (GNA)	**SEIGNEZ**	Hubert		
Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord (G.O.N.)	**GODIN**	José	Président	
Mairie d'Anor	**BOUTTEFEUX**	Joëlle	Déléguée suppléante au PNR Avesnois	1ére Adjointe au Maire
Mairie de Baives	**GARY**	Claude	Maire & Délégué Suppléant au P.N.R.A	
Mairie de Clairfayts	**ERPHELIN**	Guy	Maire	
Mairie de Felleries	**LAMBRET**	Pascal	Conseiller Municipal	
Mairie de Féron	**BAUDRY**	Jean-François	Maire	
Mairie de Glageon	**CHAUDERLOT**	Bernard	Maire & Délégué Suppléant au P.N.R.A	
Mairie de Moustier en Fagne	**HANCART**	Jean-Michel	Maire & Délégué au P.N.R.A	
Mairie de Rainsars	**WATREMEZ**	Colette	Maire	
Mairie de Sains du Nord	**BASQUIN**	Christine	Maire & Déléguée au P.N.R.A	
Mairie de Trélon	**LOUVEGNIES**	François	Maire & Délégué au P.N.R.A	
Mairie de Wallers-en-Fagne	**NAVARRE**	Bernard	Maire	
Mairie de Wignehies	**CESAR**	Dominique	Maire	
Mairie de Willies	**MERESSE**	Laurent	Maire	
Mairie d'Eppe Sauvage	**DESMARCHELIER**	Viviane	Maire & Déléguée au P.N.R.A	Déléguée suppléante EPCI au PNRA pour la CCSA
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Nord (ONCFS Nord)	**WARNEZ**	Bertrand	Directeur	
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord (ONEMA)	**MAROUSE**	Jean-Louis	Chef de Service du Nord	
Office National des Forêts	**WIMMERS**	Bertrand	Directeur	
PNR de l'Avesnois	**RAOULT**	Paul	Président Délégué	
Préfecture du Nord-Pas de Calais	**LALANDE**	Michel	Préfet du Nord	

Protection des Milieux Aquatiques FDPPMA	**BARAS**	Jean-Marie	Président	
Sous Préfecture d'Avesnes	**KLES**	Virginie	Sous-Préfet	
Syndicat Départemental de la Propriété Rurale du Nord	**COLLIN**	Bernard	Président	
Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Nord	**COLLIN**	Bernard	Président	
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois	**POYART**	Alain	Président	
UNICEM Nord - Pas de Calais	**POULAIN**	Olivier	Président	

Annexe 2 : Comptes rendus des réunions du comité de pilotage

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 FR 3100511 « FORET, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » - DU 11 SEPTEMBRE 2013

Ordre du jour

9h30 – Introduction : Monsieur PERAT, Président du Comité de pilotage, Conseiller général du Canton de Trélon.
9h40 – Rappels sur Natura 2000 : William BÉDUCHAUD, Syndicat Mixte du Parc Naturel de l'Avesnois.
- Le principe du réseau de sites
- Les sites dans l'avesnois
- Description du site 38

10h00 – Bilan et évaluation des actions menées de 1999 à 2013 : William BÉDUCHAUD
- Amélioration des connaissances scientifiques
- Mesures de gestion et animation

10h20 – La révision du Docob : William BÉDUCHAUD
- Actualisation des diagnostics
- Point sur le marché et les candidatures

10h45 – Priorisation des études : William BÉDUCHAUD,
- Avis du Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel
- Echange avec le Comité de pilotage

11h30 – Programmation de la révision du docob
11h50 – Clôture de la réunion : Monsieur PERAT
12h00 – Pot de l'amitié

Présents :

BÉDUCHAUD William – Syndicat mixte Parc naturel régional de l'Avesnois
CLIN Marcel – *Adjoint au Maire – Mairie de WIGNEHIES*
CHARLET Fabien – *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
COLLIN Bernard – *Syndicat des propriétaires Fonciers du Nord –Syndicat des propriétaires forestiers du Nord*
DERIGNY Jacques – *Président de la Communauté de Communes Actions Fourmies et environs*
DESFRENNE Laure – *Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*
DHUIEGE Guillaume – *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
HEOIS Bernard – *Centre Régional de la Propriété Forestière*
PAINCHART Madame – *Chambre Régionale d'Agriculture Nord Pas-de-Calais*
PERAT Jean-Luc – *Mairie d'Anor, Canton de Trélon*
REY Gaëtan – *Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais*
SANIEZ Gérard – *Fédération Départementale des Chasseurs du Nord*

Excusés :

ANCEAU Jean-Jacques – *Conseil Général du Nord*
ARP Didier – *Sous Préfecture du Nord*
AUROY François – *Fédération Départementale des Chasseurs du Nord (FDC59)*
FAUGARET Alain – *Conseil Général du Nord*
HANCART Jean-Michel – *Maire de Moustier-en-Fagne*

JOURDAN Stéphane – *Agence de l'Eau*
KETELS Jean-Marc – Comité Régional Olympique Sportif du Nord Pas de Calais
LECLERC Philippe – *Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction*
MAROUSE Jean-Louis – Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PASTERNAK Jean-Pierre – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Synthèse du Compte rendu

Objectif : Recueillir l'avis du comité de pilotage quant à la priorisation des études à mettre en place.

Contexte de la révision du document d'objectifs :

- Un marché publié, comprenant 6 études écologiques et 5 études socio-économiques,

Etudes écologiques

1. Etude phytosociologique des habitats naturels,
2; Etude piscicole et astacicole (poissons et écrevisses),
3; Etude malacologique (moule d'eau douce),
4; Etude des chiroptères (chauves-souris),
5; Etude des insectes,
6; Etude du Triton crêté,
7; Le diagnostic hydraulique.

Etudes socio-économiques

8. Le diagnostic de l'activité agricole,
9. Le diagnostic de l'activité cynégétique,
10. Le diagnostic des activités de pêche,
11. Le diagnostic des forêts privées.

- Des candidats pour toutes les études écologiques,
- Des candidats uniquement pour l'étude agricole dans le volet socio-économique.
- Un budget limité au regard des offres financières.
- L'avis du Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel :
    - Consacrer la première enveloppe aux études écologiques pour leur tranche ferme (partie indispensable de description des habitats et de recherche des espèces d'Intérêt communautaire).
    - Demander une seconde enveloppe en 2014 pour les volets socio-économiques.
- La possibilité d'une seconde enveloppe pour la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement.

Avis et volonté du Comité de pilotage :

- Avis quant à la priorisation des études :

- Compréhension et appui de l'avis du CSRPN,

→ Consacrer la première enveloppe aux études écologiques et demander une seconde enveloppe en 2014 pour les volets socio-économiques.

- Eviter les doublons d'études pour le volet socio-économique, utiliser ce qui existe déjà,

- Solliciter les organismes référents sur les différents sujets pour développer les études socio-économiques.

- Travailler avec les organismes ayant fait le diagnostic socio-économique de la ZPS (site natura 2000 superposé au site 38) pour assurer une cohérence entre les études.

- Ne pas dissocier les diagnostics écologiques des diagnostics socio-économiques.

Compte-rendu du comité de pilotage

Introduction

Monsieur PERAT, en qualité de président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants à Anor. Monsieur PERAT rappelle la particularité hydrographique de la commune, qui est la seule du parc naturel de l'Avesnois concernée par le bassin versant de l'Oise. Il précise l'importance de cette réunion pour la suite de la révision du document d'objectifs (docob) du site 38 et présente les excusés.

Un tour de table est organisé pour présenter les participants.

Monsieur BÉDUCHAUD présente l'ordre du jour.

Les principes du dispositif Natura 2000 et la description du site 39 sont présentés (**Diapositives 3 à 10**).

I. Bilan et évaluation des actions menées de 1999 à 2013

Diapositives 11 à 19

Monsieur PERAT, explique que l'objectif de cette partie est de présenter ce qui a été fait que le site pendant la période d'animation du docob.

Monsieur HEOIS (Centre Régional de la Propriété Forestière) demande si les données SIG à jour du site Natura 2000 sont accessibles. Monsieur DHUIEGE (Parc naturel de l'Avesnois) et Madame DESFRENNE (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) expliquent que ces données sont publiques et qu'elles peuvent être communiquées sans soucis.

A la présentation du bilan de la contractualisation et de la signature de Chartes, Monsieur PERAT demande une comparaison au regard des autres sites Natura 2000 de la région. Madame DESFRENNE signale que la part de surfaces contractualisées du site 38 est bien au dessus de la moyenne des autres sites au niveau régional. Cette particularité pour la contractualisation est due à l'importance des surfaces forestières et à l'antériorité du docob du site. Monsieur COLLIN (Syndicat des propriétaires forestiers) signale qu'il y a tout de même des contrats forestiers sur de petites surfaces du fait de petites propriétés.

A propos de l'opération de débardage animal présentée dans les mesures d'animation complémentaires ayant été mises en place Monsieur HEOIS, signale que cette pratique

relève plus du « folklore » et ne répond pas aux besoins matériels, de temps et économiques de l'activité sylvicole. Il signale la pertinence de communiquer sur le débardage par la mise en place de layons de cloisonnement. Il précise qu'il ne faut pas faire croire au grand public que le débardage animal est une solution généralisable. Monsieur CHARLET (Parc naturel régional de l'Avesnois) précise que cette opération a eu lieu dans le cadre de débardage en forêt alluviale, milieu à enjeu de conservation fort et d'une grande fragilité, et non pas en chênaie-charmaie.

II. La révision du docob

Diapositives 19 à 26

- Diagnostic écologique

Les différentes études proposées pour la révision sont présentées. Pour les espèces concernées par des projets d'études mais non inscrites au formulaire standard de données (insectes), Monsieur PERAT demande si ces espèces supplémentaires génèreront de nouvelles contraintes. Madame DESFRENNE explique que ces espèces ouvrent de nouveaux champs de gestion et de réflexion.

Monsieur HEOIS demande si une hiérarchisation des espèces est possible. Madame GANOUN (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord) signale que toutes ces espèces sont d'Intérêt Communautaire. Elles peuvent donc toutes bénéficier de mesures de gestion dans le cadre de Natura 2000. Par ailleurs, elle confirme qu'il y aura une hiérarchisation des enjeux conservatoires des différentes espèces sur le site.

- Diagnostic socio-économique

Monsieur COLLIN remarque que les projets d'études sont nettement plus fins que ceux de la ZPS (Zone de Protection Spéciale), site Natura 2000 à destination des oiseaux superposé au site 38, pour lequel les mesures de gestion sont plus globales. Il explique que cette différence d'approche est due à la différence de surface de ces sites (8144 ha pour la ZPS). Madame DESFRENNE signale que pour ces deux sites, même si les habitats sont communs, les enjeux de conservation relatifs aux espèces du site 38 sont différents de ceux de la ZPS. Par ailleurs Monsieur COLLIN soulève qu'un seul docob pour les deux sites aurait été plus intéressant.

III. Priorisation des études

Diapositives 27 à 30

Face à ces résultats et au budget limité, le comité de pilotage est invité au cours de cette réunion à exprimer son avis quant à la priorisation des études afin d'aider la Commission d'Appel d'Offre du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois à la sélection des études et candidats à retenir.

- Présentation de la réflexion menée pour prioriser les études

Monsieur BEDUCHAUD présente les différents lots du marché public. Le marché est composé de 11 lots dans les deux volets, écologiques et socio-économiques. Certains lots n'ont pas fait l'objet de candidatures.

Le SMPNRA a associé le CSRPN dans sa réflexion de priorisation des études. Ainsi, le CSRPN s'est tenu le 6 septembre 2013. Il propose de consacrer le budget 2013 aux études écologiques et de solliciter une deuxième enveloppe courant 2014 pour les études socio-économiques. Cette réflexion est basée sur le fait que le budget est limité, qu'il y a peu de candidatures pour le diagnostic socio-économiques et que les études écologiques sont contraintes par la saisonnalité contrairement aux études socio-économiques qui sont plus faciles à reporter, sans remettre en cause l'échéance de la révision du document d'objectifs.

- Réflexion et décision du comité de pilotage

Pour les études socio-économiques, Monsieur COLLIN soulève l'incohérence de refaire des études socio-économiques déjà faites sur la ZPS. Monsieur DHUIEGE explique que ces études sont prévues uniquement sur les parcelles non couvertes par la ZPS. De même, certains volets des études socio-économiques, relatifs à la gestion des habitats n'ont pas été développés dans le cadre des études de la ZPS et sont donc prévus sur l'ensemble de la surface du site 38.

Madame PAINCHART (Chambre régionale d'Agriculture) demande qu'en sera-t-il du nouveau budget alloué aux études socio-économiques. Madame DESFRENNE explique que cette enveloppe sera prédéfinie en fonction du budget nécessaire qui sera estimé.

Monsieur PERAT affirme la volonté de ne pas dissocier les diagnostics écologiques et socio-économiques qui ont toute leur importance dans ce travail. Monsieur HEOIS exprime le souhait que soient repris les mêmes prestataires que pour la ZPS afin d'assurer la cohérence entre les études déjà menées.

Monsieur COLLIN souligne que si les prestataires pour les études socio-économiques sont différents que pour la ZPS, le travail risque d'être doublé.

Monsieur DHUIEGE, reprend donc en expliquant que, dans le respect de la réglementation liée aux marchés publics, le mieux, serait pour les différentes études, de refaire un marché négocié pour les prestations de ces études de manière à retravailler avec les mêmes prestataires que pour la ZPS.

Monsieur PERAT suggère au comité de pilotage d'appuyer cette priorisation si elle ne change pas la programmation des travaux. Il confirme donc le souhait du copil de mener des études socio-économiques intelligentes en reprenant les prestataires de la ZPS, qui seront invités à faire une offre crédible au regard du travail demandé. Cette stratégie assurerait une suite logique entre les études de la ZPS et les études du site 38.

Monsieur COLLIN suggère également de s'appuyer sur les travaux du SAGE pour limiter les travaux de l'étude hydraulique. Monsieur PERAT propose de voir avec le bureau d'étude du SAGE pour, à travers un marché négocié, mener l'étude hydraulique.

Ainsi, à l'unanimité le comité de pilotage se prononce pour adopter la même stratégie de priorisation que le CSRPN.

Monsieur COLLIN réaffirme sa volonté d'une efficacité économique de ces études. Il exprime son regret qu'il n'y ait pas eu de réponse pour toutes les études.

IV. Clôture de la réunion

Monsieur PERAT acte la volonté du copil que le volet socio-économique ne soit pas mis de côté. Cette partie du docob est indispensable. Il reprend le souhait des membres du copil que les études soient menées de manière intelligente en se nourrissant des travaux déjà effectués (SAGE, ZPS).

Monsieur PERAT rappelle les débuts du site 38, qui ont fait l'objet de débats et note que pour les habitants, de tels dispositifs limitent les possibilités de développement. Il remarque également, que les études écologiques ont été jugées onéreuses par des membres du comité de pilotage. Face à ces considérations, Monsieur PERAT explique qu'il faut tout de même rester vigilant à la protection de l'environnement en parallèle du développement des activités socio-économiques et travailler à la conciliation des deux.

Monsieur PERAT remercie toutes les personnes présentes.

Les participants sont invités au pot de l'amitié.

V. Programmation prévisionnelle de la révision du docob

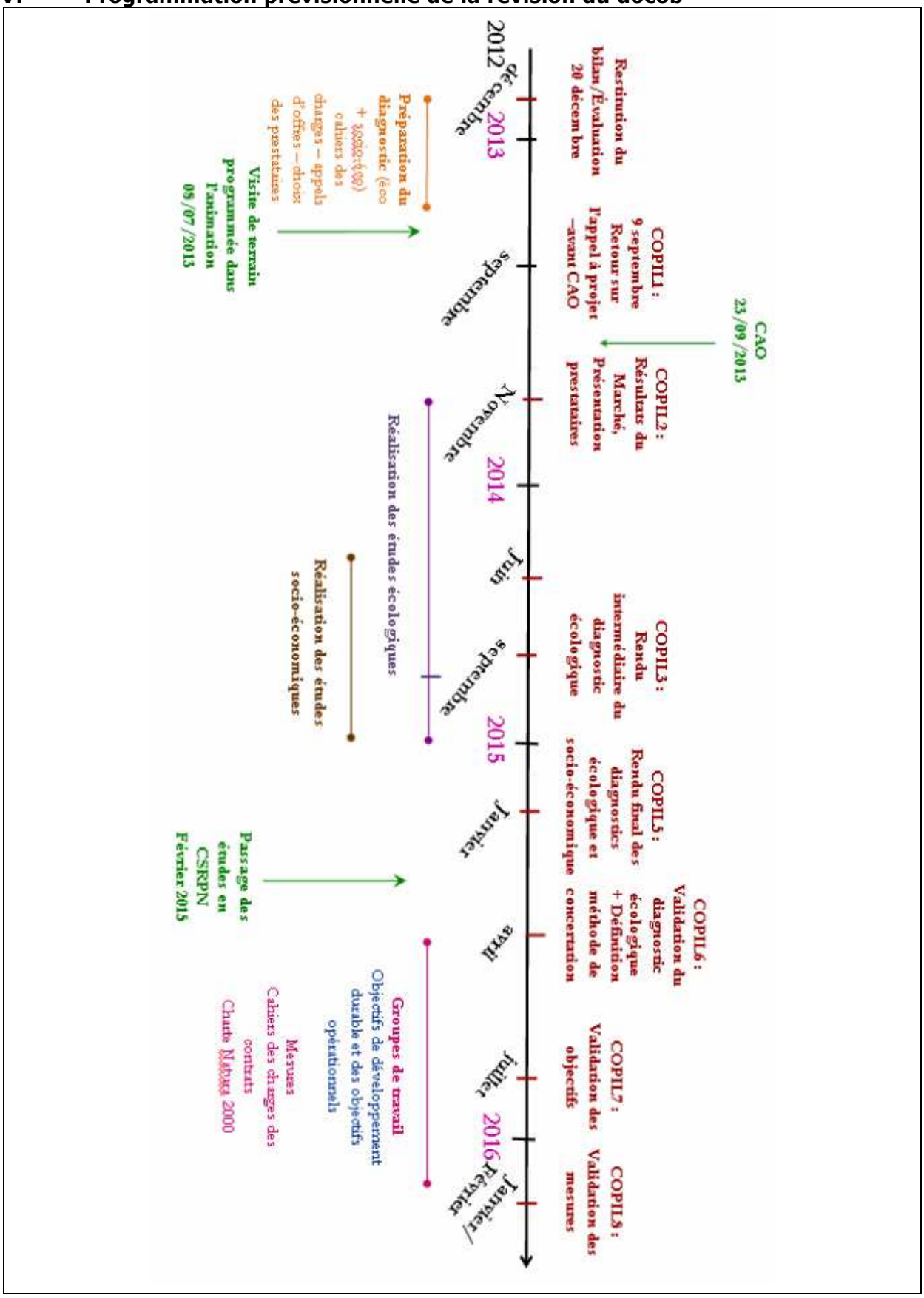

COMPTE-RENDU DU COMITE DE SUIVI N°2 DU SITE NATURA 2000

FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR »

DIT SITE 38

LE 16 AVRIL 2015 A BAIVES

Objet de la réunion :

- Restitution des résultats et validation des études écologiques menées pour la révision du document d'objectifs du site 38

- Définition de la stratégie de concertation à mener pour la suite de la révision du document d'objectifs et la rédaction de sa partie opérationnelle

Ordre du jour :

- **9h00 – Accueil des participants**
- **9h30 – Mot d'accueil et introduction**
  Monsieur GARY, Maire de BAIVES, Monsieur PERAT, *Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR*
  - Accueil
  - Excusés, tour de table
  - Présentation de **l'ordre du jour et des objectifs de la réunion**.
- **9h40 – Rappel du contexte de la révision du docob**
  William Béduchaud – SMPNR Avesnois
  - Le pourquoi de la révision et ce qu'elle implique
  - Etat d'avancement
- **9h50 – Etude des poissons et de l'écrevisse à pattes blanches**
  Bureau d'études Hydrosphère
  - Les espèces recherchées
  - Méthode de recherche et points de relevé
  - Résultats (espèces et habitats) et enjeux conservatoires
- **10h25 – Etude de la Mulette épaisse**
  Bureau d'études Biotope
  - L'espèce recherchée
  - Méthode de recherche et points de relevé
  - Résultats (espèce et habitats) et enjeux conservatoires
- **11h00 - Etude des habitats d'intérêt communautaire**
  Conservatoire national botanique de Bailleul
  - Méthode de recherche
  - Les habitats d'IC inventoriés
  - Les enjeux conservatoires de ces habitats
- **11h50 – Sortie de terrain et pique-nique prévu par le SMPNRA**
- **13h30 – Etude des chauves-souris**
  Coordination mammalogique du Nord de la France
  - Les espèces recherchées

- Méthode de recherche et points de relevé
- Résultats (espèces et habitats) et enjeux conservatoires

- **14h05 – Etude des coléoptères**

  Office Pour les Insectes et leur Environnement
  - Les espèces recherchées
  - Méthode de recherche et points de relevé
  - Résultats et enjeux conservatoires
- **14h40 – Etude du Damier de la Succise**

  Office Pour les Insectes et leur Environnement
  - Les espèces recherchées
  - Méthode de recherche et points de relevé
  - Résultats (espèce et habitats) et enjeux conservatoires
- **15h15 – Etude du Triton crêté**

  Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois
  - Méthode de recherche et points de relevé
  - Résultats de l'étude (espèce et habitats)
  - Enjeux conservatoires
- **15h50 – Définition de la méthode de concertation pour la suite de l'élaboration du docob**

  William Béduchaud SM-Pnr de l'Avesnois
  - Proposition de méthode de concertation à adopter
  - Proposition, choix et validation des groupes de travail et de leur composition
- **16h30 - Clôture de la réunion -** Monsieur PERAT, *Président du Comité de Suivi, Maire d'ANOR.*

- Pot de l'amitié

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY* *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur BORGES* *Office Pour les Insectes et leur Environnement*
- *Monsieur CAUX* *Association Aubépine*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CLEVENOT* *Bureau d'études Hydrosphère*
- *Monsieur CUCHERAT* *Bureau d'études Biotope*
- *Monsieur DELPLANQUE* *Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- *Madame DUHAMEL* *Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- *Monsieur DUTILLEUL* *Coordination Mammalogique du Nord de la France*
- *Madame GANOUN* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Monsieur GARY* *Maire de Baives*
- *Madame GRASSIEN* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur HANCART* *Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Madame LARIVIERE* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Monsieur MERIGUET* *Office Pour les Insectes et leur Environnement*
- *Madame PAINCHART* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur PERAT* *Maire d'Anor*
- *Monsieur POINT* *Association Aubépine*
- *Monsieur QUEVILLART* *Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais*
- *Madame TOFFOLO* *Office National des Forêts*
- *Monsieur VAGO* *Conseil Scientifique de l'Environnement*

Etaient excusés :

- *Madame CHEVALLIER Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur COLLIN Syndicat des propriétaires fonciers*
- *Monsieur DUDIN Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Oise Amont*
- *Monsieur DUPAYAGE Coopérative Forestière du Nord de la France*
- *Madame DESMARCHELIER Maire d'EPPE SAUVAGE*
- *Monsieur ERPHELIN Maire de CLAIRFAYTS*
- *Monsieur HEOIS Centre National de la Propriété Forestière NPdC Picardie*
- *Madame LAUTISSIER Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur LEDUC Association Aubépine*
- *Monsieur LOUVEGNIES Maire de TRELON*
- *Monsieur SANIEZ Fédération Départemental des Chasseurs du Nord*
- *Monsieur SANTUNE Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur WARNEZ Office National de la Chasse et de la Faune sauvage*

INTRODUCTION

Monsieur PERAT, Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR, salue les membres du comité de suivi et remercie Monsieur GARY, Maire de Baives, pour son accueil dans sa commune. Monsieur PERAT présente l'ordre du jour, qui consiste à présenter les résultats des études écologiques menées pour la révision des études du site 38. Il espère que ces résultats apporteront de nouvelles perspectives de connaissance et de protection.
Il remarque que le travail mené pour la protection de la nature ne doit pas être un frein à la vie locale. En accord aves les principes du dispositif Natura 2000, protection de l'environnement et développement de l'Humain doivent être conduits en étroite collaboration.
Monsieur PERAT présente les excusés et invite les participants à se présenter par un tour de table.

I. Restitution de l'étude piscicole – Bureau d'études Hydrosphère

Monsieur CLEVENOT présente les résultats de l'étude menée en 2014.
Monsieur BÉDUCHAUD expose les remarques concernant le rapport d'études transmises par la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord.
Pour la Bouvière, les propos sur son aire de répartition sont flous dans le rapport. Monsieur BÉDUCHAUD propose de les uniformiser en précisant qu'elle est indigène en Europe et qu'elle subit une expansion à travers l'essor de la pisciculture au moyen âge. L'espèce est d'ailleurs bien connue sur le site, une donnée de la FDPPMA59 est à ajouter puisqu'elle concerne 250 individus aux étangs du Pont de Sains à Sains du Nord.
Le caractère « invasif » de la Bouvière, présenté dans le rapport, qui par définition caractérise l'espèce « d'exotique et d'envahissante générant des dégâts écologiques, sanitaires ou économiques », n'est pas à généraliser sur cette espèce du fait qu'elle est considérée comme indigène au Nord Pas de Calais.
Monsieur BEDUCHAUD expose les remarques complémentaires relatives à la gestion des ripisylves et précise que l'ésociculture de l'étang de la Forge n'est pas « abandonnée », ce qui est à rectifier dans le rapport.
A propos des enjeux conservatoires relatifs à l'habitat des espèces aquatiques, la FDPPMA suggère de renforcer l'enjeu relatif au colmatage notamment pour la Lamproie de Planer et la continuité longitudinale des cours d'eau.
A propos des Ecrevisses américaines Monsieur PERAT demande si malgré leur caractère invasif elles représentent tout de même un signe de bonne qualité de l'eau. Monsieur CLEVENOT (Bureau d'études Hydrosphère) répond que cette espèce n'est pas exigeante quant à la qualité de son habitat.

A propos des pêches électriques Monsieur PERAT interroge sur les modalités d'organisation administratives et la consultation de la FDPPMA 59. Monsieur CLEVENOT explique que dans le cadre de cette étude le Bureau d'Etudes disposait d'un arrêté préfectoral, et que la FDPPMA 59 a été consultée en amont, notamment dans le cadre du recueil de données bibliographiques.
Monsieur GARY, demande si concernant des rejets de la carrière des évolutions relatives aux espèces aquatiques ont été observées. Monsieur CLEVENOT note que le colmatage du cours d'eau est toujours d'actualité et que les techniques de respect de la qualité des eaux de l'Helpe majeure ont du s'améliorer.
Monsieur PERAT demande dans quels habitats furent effectuées les prospections. Monsieur CLEVENOT explique que cela fut mené en majorité dans des cours d'eau forestiers puis dans les cours d'eau du bassin de l'Helpe majeure. Monsieur CLEVENOT souligne l'absence de difficultés pour mener ces prospections et note l'accueil chaleureux notamment de l'association de pêche de ma commune d'Anor « le Gardon Anorien ». Monsieur BEDUCHAUD rappelle que pour l'ensemble des études, la stratégie de communication menée a touché l'ensemble des propriétaires par courrier et que ceux-ci ont pu répondre quant aux modalités d'accès à leurs parcelles.
La note de la FDPPMA est transmise à Hydrosphère pour apporter les corrections au rapport.

II. Restitution de l'étude de la Mulette épaisse – Bureau d'études Biotope

Monsieur CUCHERAT présente les résultats de l'étude menée en 2014.
Monsieur PERAT questionne quant à l'espérance de vie de l'espèce. Monsieur CUCHERAT explique que la Mulette épaisse peut vivre 20 à 25 ans. Il note que le type de Mulette rencontré sur le site est celui dont la croissance et la reproduction sont plus rapides. Ce type est plutôt adapté à un milieu instable et plus propice à la recolonisation des cours d'eau (Cf. Allemagne).
Monsieur CUCHERAT explique que l'espèce est très mobile, jusque 20 à 30 mètres par semaine. Cette mobilité peut être longitudinale (remonte ou descend le cours d'eau) ou transversale. La Mulette migre vers les berges l'été et vers le fond l'hiver. Elle peut s'enfouir jusque 20 à 30cm dans le substrat.
Pour résoudre les problématiques de terrain liées aux descentes de bétail dans les cours d'eau. Monsieur PERAT remarque que cela peut être résolu de manière rapide et intelligente avec les agriculteurs. Il est premièrement nécessaire d'informer les agriculteurs de cet enjeu, puis d'agir, sans dépenses inconsidérées, notamment en partenariat avec les organismes locaux de gestion des cours d'eau.
A propos des seuils qui interfèrent sur la continuité écologique du cours d'eau Monsieur CUCHERAT précise que ceux présents sur le site sont de plus ou moins grande importance, de même pour leur impact.
Madame GRASSIEN (Chambre régionale d'Agriculture du Nord pas de Calais) précise que l'étude des pratiques agricoles, présentée lors du prochain copil, traite cette thématique de l'usage du cours d'eau.
A propos des actions possibles pour la protection des cours d'eau, Madame GRASSIEN note rappelle que les Mesures Agro-environnementales ne permettent pas à l'agriculteur d'agir pour la protection des cours d'eau.
Madame LARIVIERE (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) précise que les mesures Natura 2000 pour la protection des cours d'eau sont à destination des propriétaires. Ainsi, pour agir il est nécessaire d'associer l'agriculteur et le propriétaire.
Monsieur HANCART, Maire de MOUSTIERS EN FAGNE, note que l'aménagement des berges par des clôtures pour leur protection doit également considérer l'activité de pêche.

III. Restitution de l'étude des végétations – Conservatoire botanique national de Bailleul

Monsieur DELPLANQUE présente les résultats de l'étude menée en 2014.
Monsieur PERAT demande si pour ce travail des connaissances précises des végétations du site 38 étaient déjà disponibles.
Monsieur BEDUCHAUD (Syndicat mixte du parc naturel régional de l'Avesnois) répond que oui, car à chaque contrat ou charte signé sur le site au cours de son animation, une cartographie fine des végétations des parcelles engagées était effectuée.
Madame DUHAMEL (Conservatoire botanique national de Bailleul) rappelle que le premier document d'objectifs du site 38 faisait parti des documents expérimentaux à l'échelle nationale. Le site proposé initialement couvrait une surface de 17000 hectares, pour 1700 hectares aujourd'hui. Elle explique que de ce fait, les cartes des végétations sont à revoir, dans leur intégralité puisque pour le périmètre proposé initialement l'inventaire des végétations fut mené à une échelle moins fine.
A propos de la caractérisation de l'état de conservation des forêts, les membres du comité de suivi s'interrogent quant à la méthode de caractérisation. Monsieur DELPLANQUE explique que cela se base sur les végétations en présence, par rapport à une composition et une structure de végétions témoins.
Madame DUHAMEL note que les pratiques historiques d'essartage et de charbonnage ont dégradé une partie des habitats forestiers en faisant disparaître les herbacées caractéristiques.
Madame TOFFOLO (Office National de Forêts) précise que même dans le cadre de la gestion sylvicole la caractérisation de l'état de conservation apporte des informations quant à la fonctionnalité de la forêt. Par exemple, le tassement du sol, qui transparait à travers la composition de la végétation, impacte également le volet économique. Il y a donc intérêt pour l'Homme à connaître l'état de conservation des habitats.

A propos des pelouses calcaires et au regard des actions conservatoires menées sur les Monts de Baives et Bailièvre, Madame DUHAMEL remarque que leur état de conservation devrait s'améliorer.

IV. Restitution de l'étude des chauves-souris – Coordination mammalogique du Nord de la France

Monsieur DUTILLEUL présente les résultats de l'étude menée en 2014.
Monsieur DUTILLEUL, précise au cours de la présentation que le Murin de BECHSTEIN a besoin au cours de la saison estivale d'un réseau d'au moins 50 arbres à cavité.
Une colonie de reproduction utilise une 10ène d'arbres dans son secteur.
Monsieur DUTILLEUL insiste sur l'importance de conserver l'ambiance forestière autour des arbres gîtes pour que les chauves-souris ne le quittent pas. Madame TOFFOLO note qu'il est donc important de garder des arbres à gîte. Monsieur DUTILLEUL complète que ce réseau d'arbres doit être également continu dans le temps.
Madame TOFFOLO exprime l'intérêt qu'à l'ONF à connaître l'emplacement des gîtes pour les marquer et les préserver.
Monsieur QUEVILLART (Groupe ornithologique du Nord Pas-de-Calais) demande si la progression des populations de Murin à oreilles échancrées est due à sa protection. Monsieur DUTILLEUL explique que non, cette augmentation est plutôt due à l'espèce qui se porte mieux à l'échelle du site.

V. Restitution de l'étude des coléoptères – Office Pour les Insectes et leur Environnement

Monsieur MERIGUET présente les résultats de l'étude menée en 2014.
Monsieur VAGOT, du Conseil Scientifique de l'Environnement Nord Pas de Calais demande si le Lucane cerf-volant observé en 2012 ne peut pas avoir été transporté par l'Homme. Monsieur MERIGUET (OPIE) répond que la question se pose toujours. Il remarque qu'il ne faut pas considérer non plus que l'individu a systématiquement été importé.

Monsieur MERIGUET explique que la population peut-également être ponctuelle et comporter un petit nombre d'individus. Une petite population de Lucane Cerf-volant a du mal à croitre du fait qu'une ponte dans une souche favorise le succès reproducteur d'une femelle qui vient y pondre l'année suivante. Ainsi, avec peu d'individus, la probabilité de pondre sur la même souche l'année suivante est faible, et le succès reproducteur est plus faible.
A propos du Grand Capricorne et des chênes semenciers laissés trop peu de temps pour que l'espèce fasse son cycle, Madame TOFFOLO explique que les chênes semenciers doivent être retirés une fois la régénération acquise afin de ne pas la perdre. Madame LARIVIERE (DDTM 59) complète par le fait qu'abattre les semenciers plus tard peut également endommager la régénération. Monsieur DHUIEGE (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) remarque que dans une telle situation, du croisement des enjeux socio-économiques et écologiques pourront en découler d'éventuelles actions à retenir. Madame TOFFOLO conclue que des îlots de vieux bois peuvent toujours être mis en place. Monsieur QUEVILLART note que les chênes de lisière peuvent aussi être favorables à l'espèce. Il remarque également que ce secteur est parcouru depuis de nombreuses années par des naturalistes et qu'ils n'ont pas observé de Grand Capricorne, ni de Lucane Cerf-Volant.

VI. Restitution de l'étude du Damier de la Succise – Office Pour les Insectes et leur Environnement

Monsieur BORGES présente les résultats de l'étude menée en 2014.

VII. Restitution de l'étude du Triton crêté – Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Monsieur BEDUCHAUD présente les résultats de l'étude menée en 2014.
Madame DUHAMEL demande si l'espèce est sensible à la qualité de l'eau. Monsieur QUEVILLART signale que des analyses ont déjà été menées sans résultats significatifs quant à la sensibilité du Triton crêté.

VIII. Stratégie d'animation de la concertation – Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois

Monsieur BEDUCHAUD propose une méthode de concertation, pour réviser et rédiger la partie opérationnelle du document d'objectifs, par l'organisation de groupes de travail.
Ces groupes de travail seront composés de référents techniques selon trois thématiques : milieux forestiers, aquatiques et ouverts. Leur composition est complétée par le comité de suivi (Annexe).
Le comite de suivi adopte la stratégie de concertation pour la suite de l'élaboration du docob et définit le planning des premières sessions de groupes de travail, intercalées de réunions du comité de suivi.

Groupes de travail pour le site 38 :

- **Définition des enjeux:**
  - 13 mai 2015 – Ecologiques
  - 6 juillet 2015 – Socio-économiques

  ← 23-06-2015 - Cosuiv diagnostics socio-économiques

  ← 09-2015 - Cosuiv validation enjeux et objectifs
- **Rédaction de :**
  - Octobre 2015 – Charte
  - Novembre 2015 – Charte et mesures contractuelles
  - Janvier 2016 – Mesures contractuelles / MAE
  - Mars 2016 – Mesures contractuelles / MAE

  ← 04-2016 - Cosuiv validation Charte et mesures

Quant à la sollicitation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, Madame DUHAMEL, demande à ce qu'il soit soit sollicité concernant les deux premières parties du docob rédigées, la partie « A » concernant la présentation du site et la synthèse des diagnostics et la partie B comprenant les enjeux conservatoires et les objectifs de développement durable. Monsieur BEDUCHAUD retient cette demande et propose de la traiter à la réunion du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel prévue en août 2015.

IX. Clôture de la réunion

Pour clôturer cette journée de restitution, Monsieur PERAT remercie les participants. Il remercie également les prestataires à qui la mission de diagnostic écologique a été confiée pour le travail réalisé, études qui seront le socle de la bonne qualité du document d'objectifs.

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°3 DU SITE NATURA 2000

FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR »

DIT SITE 38

LE 23 JUIN 2015 A BAIVES

Objet de la réunion :

- Restitution des résultats et validation des études socio-économiques menées pour la révision du document d'objectifs du site 38

Ordre du jour :

13h30 **Mot d'accueil** – *Monsieur HANCART, Maire de Moustier en Fagne*

Introduction - *Monsieur PERAT, Président du Comité de Pilotage*
- oExcusés, tour de table et remerciements
- o Ordre du jour

13h40 **Rappel du contexte de la révision du docob** - *William Béduchaud, SMPNR Avesnois*
- o Contenu du docob
- o Le pourquoi de la révision du document d'objectifs et ce qu'elle implique
- o Chronologie et état d'avancement

13h50 **Etude des pratiques agricoles** – Chambre régionale d'Agriculture du NPdC

14h25 **Etude des pratiques de pêche de loisir** – Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord

15h00 **Etude des pratiques cynégétiques** – Pnr Avesnois
sur la base de l'étude FDC59 de 2011 pour le site Natura 2000 FR3112001

15h35 **Etude des forêts privées, peuplements et sylviculture** – Centre national de la propriété forestière

16h10 **Etude des forêts publiques, peuplements et sylviculture** - Pnr Avesnois
sur la base de l'étude ONF de 2011 pour le site Natura 2000 FR3112001

16h45 **Clôture de la réunion**

Pot de l'amitié

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CAUX Association Aubépine*
- *Monsieur CHARLET Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHAUDERLOT Maire de GLAGEON*
- *Monsieur CROMBEZ ADARTH*
- *Monsieur DANLOUX Nord Nature Environnement*
- *Madame DESFRENNE Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur DHUIEGE Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur GALLET Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais*
- *Madame GRASSIEN Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur HANCART Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Madame JACOB Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LAUTISSIER Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur LE CAMPION Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois*
- *Monsieur MATHURIN DOLLO Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois*
- *Madame PAINCHART Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur PERAT Maire d'Anor*
- *Monsieur PILLON Centre National de la Propriété Forestière*
- *Monsieur POINT Association Aubépine*
- *Monsieur SANIEZ Fédération Départemental des Chasseurs du Nord*
- *Madame STAELEN Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*

Etaient excusés :

- *Monsieur CORDET Préfecture du Nord-Pas-de-Calais*
- *Monsieur CORNIER Conservatoire botanique national de Bailleu*
- *Madame KLES Sous-Préfet d'Avesnes*
- *Monsieur DUPAYAGE Coopérative Forestière du Nord de la France*
- *Madame DESMARCHELIER Maire d'EPPE SAUVAGE*
- *Monsieur JOURDAN Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Monsieur LOUVEGNIES Maire de TRELON*
- *Monsieur MAROUSE Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *Madame TOFFOLO Office National des Forêts*

INTRODUCTION

Monsieur BÉDUCHAUD (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) introduit la séance, en souhaitant la bienvenue aux participants. Il excuse Monsieur PERAT (Président du Comité de Pilotage) et Monsieur HANCART (Maire de MOUSTIER EN FAGNE) qui arrivent un peu plus tard.
Monsieur BÉDUCHAUD propose à chacun de se présenter dans un tour de table.
Les excusés sont présentés.

X. **Etude des pratiques agricoles –** Sophie GRASSIEN et Hélène STAELEN, Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais

A propos du chargement « instantané » des prairies, Madame GRASSIEN remarque qu'il peut parfois paraître élevé puisqu'il est calculé au passage d'animaux sur la parcelle. Elle explique

que ces valeurs sont à relativiser puisque les parcelles diagnostiquées font partie d'itinéraires de pâturage dans lesquels les bovins se déplacent.
A propos des cultures, il est présenté qu'elles ne reçoivent pas d'insecticide. Monsieur DHUIEGE, (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) demande de bien confirmer qu'il n'y a pas d'utilisation d'insecticide sur les parcelles qui incluent maïs et céréales dans la rotation. Madame STAELEN confirme.
Monsieur DANLOUX (Nord Nature Environnement) demande des précisions que la fréquence d'application de produits phytosanitaires, Madame GRASSIEN apporte la précision.
Monsieur DHUIEGE demande si les autres surfaces non diagnostiquées sont agricoles. Mesdames GRASSIEN et STAELEN expliquent qu'elles peuvent être agricoles, comme à usage particulier (cheval, …).
Madame JACOB (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et Monsieur DANLOUX demandent quelle est la part des surfaces en culture dans les surfaces non diagnostiquées. Monsieur BÉDUCHAUD répond que pour les surfaces agricoles du site, l'ensemble des surfaces en culture ont été diagnostiquées et qu'ainsi, les surfaces agricoles non diagnostiquées sont uniquement de la surface en herbe.
Monsieur GALLET (Conservatoire d'Espaces Naturels du NPdC) demande si des constats ont été faits quant à l'évolution des pratiques agricoles par rapport au premier document d'objectifs en 1998. Madame GRASSIEN explique qu'à ce moment, il n'y avait pas eu d'étude des pratiques agricoles. Des analyses peuvent éventuellement faites à l'échelle du secteur mais pas du site lui-même, faute de donnée précise.
A propos de Natura 2000 et de la perception des agriculteurs Madame GRASSIEN remarque qu'en 1999 il y avait beaucoup d'interrogations alors qu'aujourd'hui la démarche est participative et constructive.
Monsieur GALLET, au regard des résultats, met en avant que la plupart des agriculteurs connaissent Natura 2000 et ses outils, ce qui est encourageant et signifie que l'animation est bien faite.
Madame GRASSIEN confirme et conforte en complétant que l'action du SMPNRA est engagée depuis longtemps et que donc pour cette révision le projet ne part pas de zéro.

XI. **Etude des pratique de pêche de loisir –** Angélique LAUTISSIER, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

A propos de l'Esociculture (élevage de Brochet), Monsieur GALLET demande si cette structure fait l'objet d'un régime particulier, comme celui des Installations Classées Pour l'Environnement. Madame LAUTISSIER explique que oui, l'esociculture est déclarée comme pisciculture et est encadrée par la réglementation prévue à cet effet. Elle précise que les rejets de bassin lors des pêches ne vont pas directement dans le cours d'eau et passent par un second bassin qui fait office de zone Tampon.
Monsieur PERAT, à propos de la frayère restaurée et aménagée sur le ruisseau des Anorelles à ANOR, précise qu'y ont été associés le SMPNRA et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Oise Amont (SIABOA). Il ajoute que le SIABOA a à sa charge la gestion du ruisseau es Anorelles et sa protection notamment par la pose de pompes à museau par la pose de clôtures décalées de la berge et couplées de passage à pêcheur.
En complément de la présentation de cette frayère, Monsieur CHARLER, (SMPNRA), animateur du site 38, explique qu'elle fût aménagée en 2008 pour viser les habitats aquatiques d'intérêt communautaire, le tout couplé à une gestion des niveaux d'eau adaptée au brocher.
Monsieur GALLET demande si sur le secteur du Valjoly il est possible d'estimer la fréquentation du site par les adhérents à l'association de Pont sur Sambre. Madame

LAUTISSIER explique que non car les territoires de cette association sont ouverts à l'ensemble des pêcheurs du Nord adhérents à la FDP59.
A propos de la baisse d'effectifs pour l'association d'EPPE SAUVAGE, Monsieur DHUIEGE demande si cela peut-être du au cout d'adhésion. Madame LAUTISSIER confirme que c'est une possibilité. Monsieur PERAT note que le coût peut jouer sur les adhésions. Il souligne qu'un accès à la pêche plus souple, à la journée et à la semaine pourrait être utile. Madame LAUTISSIER remarque que cela existe.
A propos des repeuplements Monsieur GALLET demande si cette pratique est effectuée dans les ruisseaux de bonne qualité. Madame LAUTISSIER explique que sur le ruisseau de BAIVES, par exemple, il y a peu de reproduction de truite fario, bien que le site soir en bon état. Elle note que la FDP59 ne sait pas exactement où sont effectués les lâchés. Elle conclu que les AAPPMA lâchent de la truite Arc-en-Ciel, qui ne se reproduit pas et ne pêchent pas la Truite fario, pour la laisser se développer tout en pouvant continuer à pêcher.

XII. Etude des pratiques cynégétiques, de chasse et d'entretien des habitats – William BÉDCUHAUD, Syndicat Mixte du Parc naturel régionale de l'Avesnois

Pour cette étude, Monsieur BÉDUCHAUD explique que les données de la Zone de Protection Spéciale FR3112001 ont été réutilisées, en accord avec la Fédération départementale des chasseurs du Nord. Monsieur BÉDUCHAUD note que l'intervention a tout de même lieu en binôme avec Monsieur AUROY (FDC59) sui pourra compléter les propos et aider à répondre aux interrogations.
A propos de huttes de chasse, Monsieur BÉDUCHAUD explique que 9 sont présentes et que dans l'enceinte du site 38, 8 furent diagnostiquées dans le cadre de l'étude menée par la Fédération Régionale des Chasseurs du Nord Pas-de-Calais. Monsieur GALLET demande de confirmer que ce sont bien 8 des 9 huttes qui furent diagnostiquées sur le site. Monsieur BEDUCHAUD confirme et Monsieur AUROY, de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord complète que dans une deuxième phase, l'étude s'est recentrée sur les sites Natura 2000, ce qui explique cette bonne connaissance sur le site.
Monsieur GALLET demande des précisions quant aux surfaces de plans d'eau qui sont annoncées comme ayant une taille maximum de 1,8 hectare. Il se demande si l'étang de la folie, présent dans l'étude n'est pas plus grand, ce qui imposerait une rectification du diagnostic.
Il demande également s'il y a déjà eu des contrats Natura 2000 sur ces huttes. Monsieur CHARLET explique qu'elles n'en ont pas bénéficié au cours de l'animation.
Concernant la chasse des espèces de grand gibier, Monsieur GALLET demande si pour le site des analyses sont disponibles quant aux orientations cynégétiques et à la gestion de ces espèces. Monsieur AUROY précise qu'un Groupement d'Intérêt Cynégétique « Faisan » est en place sur la commune de Wignehies et qu'un GIC « Sanglier » agît sur les forêts de Trélon. Monsieur AUROY et Monsieur BÉDUCHAUD remarquent qu'ils apporteront des précisions quant à ces thématiques au diagnostic socio-économique.
Monsieur AUROY explique que la thématique du sanglier est compliquée puisqu'elle implique de concilier à la fois les enjeux agricole, sylvicole et cynégétique. Il note que le sanglier fait l'objet d'une réglementation nationale.
Monsieur SANIEZ (Fédération Départementale des Chasseurs du Nord), explique que la chasse au sanglier est possible à partir du premier juin jusque et pendant l'ouverture générale de la chasse. La chasse du 1er juin à l'ouverture générale n'est possible que sur autorisation, sur leur droit de chasse, dans le but de protéger les cultures.
Monsieur AUROY souligne que pour cette espèce la population est en diminution du fait des orientations politiques en matière de chasse.

Madame DESFRENNE (Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), demande si des données existent sur les pratiques de lâché de petit gibier. Monsieur AUROY répond que la connaissance existe sur les quantités d'animaux produites par les élevages mais qu'il n'y a pas de suivi des lâchés, à savoir leur emplacement et leur quantité.

XIII. Etude des forêts privées, composition et pratiques sylvicoles – Sylvain PILLON, Centre National de la Propriété Forestière

Pour cette étude, Monsieur PILLON (CNPF), souligne que 9 propriétaires forestiers se partagent 90% de la forêt privée du site. Ce rapport est un atout pour l'animation du fait du faible nombre d'interlocuteurs.
Monsieur PILLON explique que pour tous les propriétaires faisant l'objet d'un Plan Simple de Gestion, l'ensemble des surfaces concernées ont fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Madame DESFRENNE demande si pour ce faire les Plans Simples de Gestion ont dû être renouvelés. Monsieur PILLON répond qu'ils ont été « repassés », c'est-à-dire ajustés pour être conformes au dispositif Natura 2000 et aux dispositifs fiscaux auxquels les propriétaires bénéficient.
En exposant les enjeux pour le maintien et le développement de la sylviculture en forêt privée, Monsieur PILLON évoque la menace du changement climatique sur le maintien des espèces. Il note que des effets moindres sont à craindre pour les forêts du Sud-Est Avesnois, mais qu'ils se font déjà ressentir en Picardie à travers des dépérissements de Chêne sessile. Avec Madame LARIVIERE ils évoquent que de tels dépérissements permettent la sélection des individus résistants. Il note aussi que l'alternative à des espèces plus résistantes, comme le Chêne pubescent, est envisagée. Monsieur BÉDUCHAUD commente que les chênes pédonculé et sessile se trouvent tout de même dans des régions plus méridionales de la moitié Sud de la France. Il de demande si l'utilisation de Chêne pubescent est nécessaire. Monsieur PILLON répond que dans le cas de dépérissement des chênes pédonculé et sessile, oui cette alternative est à prévoir.
Monsieur GALLET remarque que le CEN, propriétaire d'une partie des boisements de la berge Nord de l'étang de la Galoperie, y fait le choix de non intervention. Monsieur PILLON demande si des suivis de la biodiversité sont prévus sur la Galoperie. Monsieur GALLET répond qu'actuellement non du fait d'une acquisition récente en 2013. Monsieur PILLON souligne l'intérêt de disposer d'un état des lieux initial pour mesurer les évolutions.

XIV. Etude des forêts publiques, composition et pratiques sylvicoles – William BÉDCUHAUD, Syndicat Mixte du Parc naturel régionale de l'Avesnois

Cette étude a été réalisée, comme prévue par le comité de pilotage, par le SMPNRA à partir des données issues de l'étude similaire menée en 2011 sur le site FR3112001, superposé au site FR3100512. Les données utilisées pour les analyses sont, dans cette étude, spécifiques au périmètre du site 38.
Monsieur GALLET remarque que cette étude ne prend pas en compte la forêt communale de Baives. Monsieur CHARLET remarque qu'elle vient d'être intégrée récemment au régime forestier.
Une correction est à apporter sur les volumes de bois produits. Ce serait 50% de volumes de chêne et 20% de hêtre au lieu de 20% de chêne et 50% de hêtre.
Madame JACOB demande si des parcelles de résineux sont présentes sur le site. Monsieur BEDUCHAUD répond qu'il y en a très peu, qu'il est utilisé comme relais de production. Monsieur CHAUDERLOT (Maire de GLAGEON) souligne de gros prélèvements de résineux en 2012. Monsieur PILLON remarque que le résineux produit de gros volumes d'un cout. Il note que ces essences sont très demandées par les industriels du fait d'une forte consommation.

Madame JACOB demande si des démarches sont engagées pour faire face au changement climatique. Monsieur CHARLET explique que le hêtre serait plus sujet à régresser. Madame LARIVIERE complète par le fait que la tendance est à remplacer le chêne pédonculé par le chêne sessile, plus en station.
Madame LARIVIERE demande si le bois de Nostrimont est chassé. Monsieur AUROY répond que oui. Madame JACOB demande si les revenus de la chasse peuvent être plus importants que ceux du bois. Monsieur SANIEZ répond que oui et Monsieur PILLON précise que cela peut représenter 50% du revenu forestier mais que dans le cadre d'une sylviculture à régénération par plantation, l'augmentation des charges, notamment par la protection, peut consommer la plus-value cynégétique. Monsieur SANIEZ explique que la gestion sylvicole et cynégétique dépendent de la population en place, que la rareté fait augmenter le prix. Des forêts sont plus demandées que d'autres.

XV. Clôture de la réunion

Pour clôturer cette journée de restitution, Monsieur PERAT remercie les participants pour cette réunion qui fait entrer dans le vif du sujet, qui nous a fait entrevoir différentes thématiques et des besoins divers pour le maintien des activités en place sur le site. Monsieur PERAT retient que la prise en compte de Natura 2000 évolue dans les mentalités, avec des positions moins réfractaires.
Au regard des 5 interventions, des pistes et des orientations potentielles de développement se détachent pour leur bonne prise en compte dans le document final.
Monsieur PERAT remercie Monsieur HANCART, Maire de Moustier en Fagne, pour la mise à disposition de sa salle des fêtes.
Monsieur HANCART, remercie les participants pour être venus nombreux à cette réunion et leur souhaite un bon retour.
Monsieur BEDUCHAUD rappelle la suite des travaux.

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE N°4 DU SITE NATURA 2000

FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » - DIT SITE 38

LE 9 SEPTEMBRE 2015 A FOURMIES

Objet de la réunion :

- Restitution, ajustement et validation :

  > des enjeux écologiques et socio-économiques du site

  > des objectifs du docob

Ordre du jour :

9h30 **Mot d'accueil** – *Maire de FOURMIES*

Introduction - *Monsieur PERAT, Président du Comité de Pilotage, Maire d'ANOR, Président communauté de Communes Sud de l'Avesnois*

- oExcusés, tour de table et remerciements
- o Validation compte rendu 3ème copil
- o Ordre du jour

9h40 **Rappel du contexte de la révision du docob** - *William Béduchaud, SMPNR Avesnois*

- o Le travail et la méthode engagés
- o Etat d'avancement

9h50 **Enjeux conservatoires identifiés dans les études** – *William Béduchaud, SMPNR Avesnois*

- o Définition et méthode de travail
- o Présentation des enjeux conservatoires

10h40 **Les objectifs du docob** – *William Béduchaud, SMPNR Avesnois*

- o Méthode de définition des objecifs de développement durable et des objectifs opérationnels
- o Présentation, ajustement et validation des objectifs

11h55 **Suite des travaux** – *William Béduchaud, SMPNR Avesnois*

- o Calendrier des prochaines réunions et méthode de travail

12h00 **Clôture de la réunion** - *Monsieur PERAT, Président du Comité de Pilotage, Maire d'ANOR, Président communauté de Communes Sud de l'Avesnois*

Etaient présents :

- *Monsieur ARP* *Sous-Préfecture d'Avesnes*
- *Monsieur AUROY* *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur DUPAYAGE* *Coopérative Forestière du Nord de la France*
- *Madame GRASSIEN* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur HANCART* *Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Madame LARIVIERE* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LAUTISSIER* *Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur MATHURIN DOLLO* *Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois*
- *Madame PAINCHART* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur PERAT* *Maire d'Anor*
- *Monsieur POINT* *Association Aubépine*
- *Monsieur SANIEZ* *Fédération Départemental des Chasseurs du Nord*

Etaient excusés :

- *Monsieur CHAUDERLOT* *Maire de GLAGEON*
- *Monsieur COLLIN* *Syndicat des propriétaires forestiers du Nord ; Syndicat des propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Nord*
- *Madame DERVILLE* *DREAL LILLE*
- *Madame DESMARCHELIER* *Maire d'EPPE SAUVAGE*
- *Madame DUHAMEL* *Conservatoire botanique national de Bailleu*
- *Monsieur GARY* *Maire de BAIVES*
- *Monsieur HILDEBRAND* *Conseil départemental du Nord*
- *Monsieur HIRAUX* *Maire de FOURMIES*
- *Madame JACOB* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Monsieur LOUVEGNIES* *Maire de TRELON*
- *Monsieur MAROUSE* *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur QUEVILLART* *Groupe Ornithologique du Nord de la France*
- *Madame TOFFOLO* *Office National des Forêts*
- *Monsieur VANAPPELGHEM* *Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur WARNEZ* *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*

INTRODUCTION

Monsieur PERAT accueille les participants, les remercie de leur présence pour cette 4ème réunion du comité de pilotage. Monsieur PERAT détaille l'ordre du jour et présente les excusés.

Monsieur BÉDUCHAUD remercie les personnes présentes pour leur participation. Il propose à chacun de se présenter dans un tour de table.

Monsieur BÉDUCHAUD rappelle le contexte dans lequel s'inscrit la révision du document d'objectifs (docob) et expose l'avancée des travaux et la méthode de travail mise en œuvre pour préparer ce comité de pilotage.

XVI. Enjeux conservatoires relatifs aux habitats d'intérêt communautaire

Monsieur DUPAYAGE, COFNOR, signale que des points sont à revoir concernant le détail des enjeux conservatoires des habitats.
Monsieur BÉDUCHAUD explique que cette partie du document, relative aux enjeux conservatoires est issue du diagnostic écologique, que cette partie est restituée ici pour rappel et qu'elle a été précédemment validée par le comité de pilotage le 16 avril 2015.
Monsieur DUPAYAGE insiste qu'il ne partage pas les même avis quant à l'importance qu'accorde le Conservatoire national botanique de Bailleul à certaines pratiques sylvicoles que le site. Il questionne quant au caractère avéré de certaines pratiques qui selon lui ne sont pas d'actualité.
Monsieur DUPAYAGE déplore l'absence de partenaires scientifiques ou naturalistes pour apporter réponses aux interrogations posées.
Il demande ainsi si dans le tableau complet des enjeux conservatoires les menaces citées sont avérées ou hypothétiques. Il souligne son désaccord quant à cette liste de menace qui peut faire croire à un lecteur non averti qu'elles sont d'actualité contrairement aux pratiques actuelles des sylviculteurs. Il demande que les menaces non avérées soient dissociées des menaces présentes sur le site.
Les membres du comité de pilotage s'accordent avec cette proposition. Ils soulignent qu'il vaut mieux utiliser le terme de risque, qui tient compte de la diversité des pratiques et ne fait pas des menaces citées dans le tableau une généralité sur la surface du site.
Le risque « plantation de résineux » est reformulé, « non maintien d'essences autochtones ».

Des peuplements de résineux sont diagnostiqués sur le site. La tendance actuelle de leur plantation n'est pas avérée. Le terme « plantation » est reformulé et les autres risques étant diagnostiqués sur le site, il n'est pas nécessaire de dissocier en deux colonnes les risques éventuels des risques avérés.

Monsieur DUPAYAGE remarque que la menace des changements climatiques sur les végétations n'est pas prise en compte dans l'étude.
Il questionne également sur l'effet que peut avoir la Chalarose du Frêne sur l'état de conservation des habitats forestiers.
Les participants demandent pourquoi les communautés basales du *Carpinion betuli* et du *Querco Fagetea*, non d'intérêt communautaire, sont intégrées à la fin du tableau. Monsieur BÉDUCHAUD explique qu'elles sont issues de végétations d'intérêt communautaire dégradées et que leur restauration peut tendre vers les habitats de la Directive. Les membres du comité de pilotage remarquent l'importance de travailler sur l'existant et de se cantonner aux habitats d'intérêt communautaire présents. Monsieur PERAT, conforte ce souhait en précisant qu'il faut se concentrer sur ce qui est d'intérêt communautaire. Madame GRASSIEN (Chambre régionale d'Agriculture) explique que cette information est de l'ordre du porté à connaissance mais n'a pas à figurer dans la partie enjeux du docob. Les membres du comité de pilotage s'accordent sur cet avis. Monsieur BÉDUCHAUD explique qu'il vérifiera bien que l'information est dans le diagnostic écologique pour ne pas la perdre.

L'information est présente dans les diagnostics des végétations. La ligne intégrée au tableau pour les communautés forestières basales est supprimée.

Monsieur DUPAYAGE demande à ce que le CBNBL précise sa définition de la coupe à blanc en termes de surface, de temps et de densité.
Monsieur BÉDUCHAUD note que ces interrogations seront posées au CBNBL.

XVII. Enjeux conservatoires relatifs aux espèces d'intérêt communautaire

Monsieur DUDAIN (Syndicat intercommunal d'aménagement du Bassin Oise Amont) signale que l'écrevisse à pattes blanches est présente à une 20ène de kilomètres dans un affluent de l'Oise.

Monsieur BÉDUCHAUD rappelle que la Mulette épaisse a été découverte dans le site en populations fonctionnelles puisque la reproduction est assurée.

XVIII. Facteurs environnementaux influençant les habitats et les espèces et lien avec les activités humaines du site

Pour cette partie les corrections sont apportées au document relativement aux propositions de la Coordination Mammalogique du Nord de la France et des interrogations du comité de pilotage→ Se référer au document.
Relativement aux corrections apportées sur la sensibilité des chauves-souris aux variables de l'habitat, Monsieur PERAT demande si ce tableau peut engendrer des contraintes supplémentaires. Monsieur BÉDUCHAUD répond que non, que ce tableau renseigne de la biologie des espèces uniquement qu'il n'a pas vocation à prioriser les efforts de préservation ni à orienter les actions, qu'il est purement informatif. Madame GRASSIEN suggère donc que cette précision soit faite au début du tableau afin que les lecteurs se réfèrent à la hiérarchisation des enjeux et lisent bien se tableau comme une synthèse d'informations et non comme un document d'orientations.
Pour les termes techniques Monsieur PERAT demande à ce qu'un glossaire soit élaboré.

XIX. Objectifs de développement durable et opérationnels

Monsieur BÉDUCHAUD restitue la demande de Monsieur DUPAYGE DE croiser les enjeux socio-économiques avec les objectifs en plus de ce qui fut prévu aux groupes de travail de les croiser avec les actions.
Monsieur BÉDUCHAUD rappelle que le dispositif Natura 2000 n'a pas la compétence de répondre aux besoins des acteurs du territoire mais qu'il a pour principe de tenir compte de ces besoins pour ne pas entraver les activités. Il propose donc de croiser les enjeux écologiques avec les objectifs puis les actions contractuelles et de croiser comme convenu en groupes de travail les actions avec les enjeux socio-économiques pour bien illustrer leur prise en compte dans l'atteinte des objectifs du docob.
Monsieur BÉDUCHAUD souligne par ailleurs que les besoins socio-économiques sont intégrés dans les objectifs du document d'objectifs, dès le premier objectif de développement durable et que les acteurs du territoire sont évoquées régulièrement dans les objectifs opérationnels pour préciser la bonne prise en compte de leurs besoins.
Monsieur DUPAYAGE demande à ce que les enjeux écologiques et socio-économiques soient mis en parallèle afin d'illustrer les conflits qu'il y a entre les priorités conservatoires du site Natura 2000 et les besoin socio-économiques. Il note qu'un tel exercice permettrait de revoir à la baisse des enjeux écologiques.
Madame LARIVIERE, DDTM du Nord, insiste sur le fait que Natura 2000 n'a pas vocation à répondre aux besoins socio-économiques, mais qu'il doit en tenir compte.
Monsieur BÉDUCHAUD remarque que la démarche de concertation engagée, que la co-construction des mesures et l'approche volontaire de leur mise en œuvre ne génèrent justement pas de conflit.
Monsieur CHARLET (SMPnr Avesoins), répond que Natura 2000 ne va pas à l'encontre des besoins socio-économiques, et que c'est même pour cela qu'en plus de la mise en œuvre volontaire des actions, les contrats sont rémunérés, pour compenser les pertes occasionnées. Ce qui ne va donc pas à l'encontre des activités économiques du site.
Madame GRASSIEN remarque son intérêt pour l'exercice de croiser les enjeux écologiques et socio-économiques.
Monsieur BEDUCHAUD reprend l'argumentaire de chacune et propose de croiser ces différents enjeux, en utilisant les variables de l'environnement influant sur les habitats et les espèces, pour informer par grand type de milieu les liens entre ces variables et les besoins des acteurs socio-économiques.

Monsieur DUPAYAGE demande également à ce que les objectifs soient croisés avec les besoins socio-économiques ; Monsieur BÉDUCHAUD répond que c'est possible.

XX. Objectifs du document d'objectifs

Voir le document corrigé en annexe du compte rendu.

XXI. Clôture de la réunion

Pour clôturer cette journée de restitution, Monsieur PERAT remercie la collaboration des différents participants à l'écriture du docob. Il remarque que les travaux avancent bien et devront se concrétiser avec une meilleure appréhension. Il termine en insistant que pour répondre aux objectifs du site chacun devra faire en sorte à ce que la population s'approprie cette richesse exceptionnelle et que cela passe par le travail nécessaire avec les écoles et collèges.
Monsieur BEDUCHAUD rappelle la suite des travaux et invite les participants au pot de l'amitié.

CR COPIL 5

Annexe 3 : Composition des groupes de travail

Structures identifiées	**nb de personnes**	Groupe de travail "milieux forestiers" **9H30**	Groupe de travail "milieux aquatiques" **13H15**	Groupe de travail "milieux ouverts" **15h15**
Elus communaux 1 représentant par commune	11	X	X	X
Conseil général du Nord	1	X	X	X
Conseil Régional	1	X	X	X
Office National des Forêts	1	X	X	
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	1	X	X	X
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	1		X	
Agence de l'Eau Artois-Picardie	1		X	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	1	X	X	X
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	1	X	X	X
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	1	X	X	X
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois	1	X	X	X
SMAECEA Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois	1		X	X
SIGBVOA Syndicat intercommunal pour la gestion du Bassin versant de l'Oise Amont	1		X	X

Structures identifiées	**nb de personnes**	Groupe de travail "milieux forestiers" **9H30**	Groupe de travail "milieux aquatiques" **13H15**	Groupe de travail "milieux ouverts" **15h15**
Chambre d'agriculture de région (1 élu + 1 technicien)	2		X	X
Agriculteurs	2/3		X	X
Syndicat des propriétaires fonciers	1		X	X
Syndicat des propriétaires forestiers	1	X	X	
Coopérative forestière du Nord	1	X	X	
Propriétaires forestiers	2/3	X	X	
Centre Régional de la Propriété Forestière	1	X	X	
Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais	1	X	X	X
Fédération départementale des Chasseurs du Nord	1	X	X	X
Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Nord	1	X	X	X
Association Aubépine	1	X	X	X
Groupe ornithologique et naturaliste du Nord de la France	1	X	X	X
Associations Agrées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	2		X	X
Conservatoire Botanique National de Bailleul	1	X	X	X
Coordination Mammalogique du Nord de la France	1	X	X	X

Annexe 4 : Comptes rendus des réunions des groupes de travail

COMPTE-RENDU DE LA PREMIERE SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL

DU SITE NATURA 2000 FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » - DIT SITE 38

-- -- --

LE 13 MAI 2015 A GLAGEON

Objet de ces groupes de travail :

- Informer les participants des espèces et végétations « d'intérêt communautaire » présents sur le site, de leurs besoins pour se maintenir.

- Comprendre les enjeux écologiques du site en prévision des sessions de concertation pour la définition des cahiers des charges des mesures contractuelles et de la charte Natura 2000

Ordre du jour :

- 9h00 – Accueil des participants
- **9h30 – Début de la réunion - mot d'accueil et introduction**
  Monsieur CHAUDERLOT, Maire de GLAGEON
  Monsieur PERAT, *Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR, Président de la Communauté de Communes Sud Avesnois*
  - Accueil
  - Excusés, tour de table
  - Présentation de **l'ordre du jour et des objectifs de la réunion**.
- **9h40 – Groupe de travail milieux forestier**
  William Béduchaud – SMPNR Avesnois
  - Les enjeux conservatoires floristiques et faunistiques identifiés lors des études écologiques
- **11h45 – Repas**
- **13h15 – Groupe de travail milieux aquatiques**
  William Béduchaud – SMPNR Avesnois
  - Les enjeux conservatoires floristiques et faunistiques identifiés lors des études écologiques
- **15h15 – Groupe de travail milieux aquatiques**
  William Béduchaud – SMPNR Avesnois
  - Les enjeux conservatoires floristiques et faunistiques identifiés lors des études écologiques

- **17h15 - Clôture de la réunion -** Monsieur PERAT, *Président du Comité de Pilotage, Maire d'ANOR.*
- **Pot de l'amitié**

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur BUTTENARE Coopérative forestière du Nord*
- *Monsieur CARNELET Technicien en charge de la gestion forestière pour Monsieur DE CLERMONT TONNERRE à GLAGEON*
- *Monsieur CHAUDERLOT Maire de GLAGEON*
- *Monsieur DELPLANQUE Conservatoire Botanique National de Bailleul*
- *Madame DHELLEMMES Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur HILDEBRAND Conseil départemental du Nord*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Monsieur PERAT Maire d'Anor*
- *Monsieur VANAPPELGHEM Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord-Pas de Calais*

Etaient excusés :

- *Monsieur MOTYKA Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur COLLIN Syndicat des propriétaires fonciers*
- *Monsieur DUDIN Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Oise Amont*
- *Madame DESMARCHELIER Maire d'EPPE SAUVAGE*
- *Madame GRASSIEN Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur HANCART Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Monsieur JOURDAN Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Madame LAUTISSIER Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur KARPOUZOPOULOS Coordination Mammalogique du Nord de la France*
- *Monsieur LEDUC Association Aubépine*
- *Monsieur LOUVEGNIES Maire de TRELON*
- *Monsieur MAROUSE Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur MATON Groupement forestier Bois de Neumont*
- *Madame PAINCHART Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur SANIEZ Fédération Départemental des Chasseurs du Nord*
- *Madame TOFFOLO Office National des Forêts*
- *Monsieur WARNEZ Office National de la Chasse et de la Faune sauvage*

INTRODUCTION

Monsieur PERAT, Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR, ouvre la séance et salue les participants aux groupes de travail. Monsieur PERAT, laisse la parole à Monsieur CHAUDERLOT, Maire de GLAGEON.

Monsieur CHAUDERLOT, exprime sa joie d'accueillir ces premières sessions de groupes de travail dans sa commune, avec vue sur le paysage. Il note que bien que loin d'être spécialiste il suit les thématiques environnementales, notamment Natura 2000, thématiques pour lesquelles il y a encore beaucoup à prendre. Il souhaite aux participants de bonnes sessions de groupes de travail, pleines de discussions positives et agréables.

Monsieur PERAT, explique que pour la révision du document d'objectifs du site 38 un planning pour la tenue d'une concertation complète et efficace a été échafaudé. Il rappelle que l'attention est portée sur le site 38, site du Sud-Avesnois, du fait de sa qualité floristique et faunistique. Monsieur PERAT remarque qu'en parallèle de ces thématiques relatives à la protection des paysages et des espèces sauvages, il faut également tenir compte des besoins

humains du territoire. Il souligne qu'en tant qu'élu, les besoins des habitants du territoire sont la priorité.
Monsieur PERAT développe qu'il est important que le travail de découverte du territoire soit effectué et assuré par les organismes tels que le Parc naturel régional de l'Avesnois, mais aussi de l'Education Nationale. Il insiste sur l'importance de ce travail de proximité et sur le volet pédagogique à adopter avec les enfants à chaque action de protection visant à protéger la faune et la flore.
Monsieur PERAT termine en expliquant que les cette première session de groupes de travail se tient avec l'objectif commun d'échafauder un docob qui sensibilise, avec des actions opérationnelles. Ces sessions réunissent à travers les groupes thématiques « Forêt », « Milieux aquatiques », « Milieux ouverts », des partenaires institutionnels, des associations de protection de l'environnement, des partenaires privés et représentants locaux des activités économiques, et des élus des collectivités concernées par le site 38. Il y aura ainsi à trouver un juste milieu afin que les activités économiques et la protection de la nature puissent s'épanouir conjointement.
Monsieur PERAT conclu donc en soulignant l'importance que les actions développées ne soient pas de l'ordre de l'interdit.
Monsieur PERAT présente les excusés et invite les participants à se présenter par une tour de table.
Monsieur BEDUCHAUD, présente l'ordre du jour et l'objectif de cette journée et développe le déroulé des différentes sessions de groupes de travail afin que chacun comprenne les objectifs à atteindre, la méthodologie de travail et le fonctionnement de cette démarche de concertation.

XXII. GROUPE DE TRAVAIL – MILIEUX FORESTIERS

Pour chaque végétation forestière d'intérêt communautaire diagnostiquée en 2014 sur le site, Monsieur BEDUCHAUD fait l'état des lieux de la représentativité (surface, localisation), de l'enjeu conservatoire au regard des niveaux régionaux, nationaux et européens et de l'état de conservation sur le site. Il focalise sur les besoins de ces végétations pour se maintenir et se développer, qu'ils soient liés à leur milieu de vie et/ou liés aux activités humaines.
Monsieur BUTTENNARE, (Coopérative Forestière du Nord), interroge sur la méthode de qualification l'état de conservation des habitats forestiers, en soulignant que ces végétations sont intégrées dans une dynamique continue. Monsieur DELPLANQUE (Conservatoire Botanique National de Bailleul), explique que cet état de conservation dépend de plusieurs variables que sont la surface de l'habitat par rapport aux potentialités du site, sa composition et sa structure par rapport aux végétations de référence. L'état de conservation est évalué sur l'existant, et non sur le potentiel. Cet état de conservation, basé sur la connaissance fine des végétations est indicateur de leur qualité, il est aussi indicateur des potentialités forestières et par la même des potentialités sylvicoles.

- **Habitat 9110 – « Hêtraies du *Luzulo-Fagetum* »**

Pour cet habitat Monsieur PERAT souligne le paradoxe d'un état de conservation moins bon au niveau de l'étang de la Galoperie, lieu qui semble peu fréquenté, par rapport au site de l'étang du Milourd, fréquenté notamment pas l'activité de pêche de loisir. Monsieur DELPLANQUE note que l'état de conservation n'est pour autant pas mauvais la Galoperie.
Monsieur CHAUDERLOT demande si sur le site de l'étang du Milourd, le document d'objectifs pourrait influer sur les projets de la commune d'Anor. Monsieur BEDUCHAUD répond qu'avec le document d'objectifs, pour ses projets, la commune pourra profiter des outils que sont les contrats et la Charte Natura 2000.
Il complète que « l'évaluation des incidences », dispositif réglementaire relatif à Natura 2000, indépendant du document d'objectifs, cadre certains projets bien définis par des listes

nationales et régionales (disponibles sur le site internet de la DREAL : http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr). Le but de l'évaluation des incidences, menée par le porteur de projet, accompagnée par l'animateur Natura 2000 et instruite par les services de l'état (DDTM), est de s'assurer que ces projets ne n'interfèrent pas avec la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Le cas échéant, le projet est accompagné pour une réalisation adaptée aux enjeux du site.
Monsieur PERAT, souligne que le site de l'étang du Milourd est réservé à un usage doux, à vocation notamment environnementale.

- **Autres habitats forestiers**

Monsieur BUTTENARE, explique que la pratique du taillis sous futaie n'est plus conduite. Des peuplements ont encore la structure d'un tel traitement mais les sylviculture actuelle tend vers une transformation progressive vers des formes de futaie.
Monsieur PERAT demande comment se passe l'exploitation du bois. Monsieur BUTTERNAR explique que pour sortir le bois, l'accès à l'intérieur des parcelles est nécessaire. Pour ce faire, dans sa gestion, la COFNOR met en place le cloisonnement d'exploitation. Ce cloisonnement occasionne bien sûr des dégâts pour sa création, il vite ainsi la circulation des machines dans les parcelles. De plus une attention particulière est portée au maintien du bon état de ces cloisonnements afin qu'ils restent praticables.
Il est noté que des modifications localisées du sol, par tassement peuvent favoriser certaines végétations de milieux humides et aquatiques.
Monsieur BUTTENARE conclu que si l'exploitation sylvicole est faite sans cloisonnement des dégâts sont occasionnés dans les parcelles, notamment sur les jeunes arbres du fait du passage des engins. Monsieur BEDUCHAUD, complète que cette méthode de travail doit du coup favoriser le potentiel sylvicole des peuplements.
A propos de l'enrésinement, Monsieur BUTTENARE rappelle le dispositif d'après guerre du « Font Forestier National » pour restaurer les habitats dégradés et recréer des ressources dans les régions défavorisées et impactées. Ces plantations effectuées en densités importantes ne sont plus d'actualité. Il explique que cette forte densité est liée aux dynamiques lentes de formation de l'humus constatées sous ces peuplements. La dynamique de création de l'humus, est liée à la lumière. Il explique que des modèles de plantation de résineux peuvent avoir un humus actif. Des pratiques de sylviculture (plantations moins denses, en mélange avec des feuillus) sont à adopter et sont en cours d'adaptation.
Monsieur CARNELET (Gestionnaire forestier des propriétés de Monsieur DE CLERMONT TONNERRE à GLAGEON) explique que les industriels se déplacent pour récolter au minimum des blocs forestiers de 5 hectares pour amortir l'exploitation.
Monsieur CHAUDERLOT explique que la commune dispose de 250 hectares de forêt communale, labélisés PEFC, gérés par l'ONF. Il explique que la forêt est aménagée de chemins pour la circulation des engins et dispos de places de retournement. Il explique que cette forêt communale, est un revenu essentiel pour la commune.

- **Habitat 6430 – « Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin »**

Monsieur DELPLANQUE, explique à propos des végétations de mégaphorbiaie que ces végétations sont présentes partout, mais que les plus rares restent très locales. Ainsi pour ces habitats, seulement quelques tronçons de lisière forestière et de chemins forestiers doivent concentrer l'attention. De plus, il bien qu'ayant une flore intéressante, ce végétations sont peu contraignantes, elles ne vont nécessiter aucun entretien.
Monsieur DELPLANQUE conclu sur le fait que ces habitats sensibles sont cartographiés. Ainsi, il est aisé de les prendre en compte pour les éviter, notamment lors d'opérations sylvicoles.

Monsieur BUTTENARE, souligne que dans le cadre de leurs travaux, les gestionnaires forestiers, notamment la COFNOR, ont besoin de connaître la position des habitats rares pour adapter la gestion courante. Monsieur BUTTENARE met en évidence le besoin d'échanges au cours de l'animation du site afin de pouvoir prendre en compte les enjeux du site.

- **Le Triton crêté**

A propos de cette espèce, Monsieur VANAPPELGHEM, du Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas de Calais, souligne que l'espèce est difficilement détectable et qu'elle peu faire l'objet de fortes variabilités d'effectifs d'une année sur l'autre.
A propos de son habitat il note que bien que l'habitat de prédilection du Triton crêté décrit pour la région soit la mare bocagère, plutôt illuminée et à végétation aquatique, l'espèce fait preuve d'une grande plasticité écologique. Il renforce les conclusions de l'étude menée sur le site 38 en insistant sur le fait que pour favoriser et préserver l'espèce le réseau de mare doit être important et dense. Les mares doivent être permanentes et éventuellement temporaires 1 fois tous les 4 à 5 ans. Monsieur VANAPPELGHEM conclu sur le fait que le site 38 est au centre de l'aire de reproduction de l'espèce.

- **Le Damier de la Succise**

Monsieur VANAPPELGHEM, pour complète sur les besoins de l'espèce par le fait qu'en plus de la Succise pour les chenilles, les adultes ont besoin de plantes à fleurs pour s'alimenter. La présence de ces plantes à fleurs est conditionnée par les pratiques d'entretien menées sur le site.

XXIII. GROUPE DE TRAVAIL – MILIEUX AQUATIQUES

- Habitat 6130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto - Nanojuncetae*

Pour cet habitat, la forme 6130-3 à Limoselle est typique de l'Avesnois. Cette végétation avec un enjeu plus fort pousse sur les berges des étangs schisteux et il est facile d'intervenir pour la préserver (entretien des berges, …).
Monsieur DELPLANQUE demande si des relevés réguliers de la qualité de l'eau sont effectués. Monsieur CHAUDERLOT explique que les eaux rejetées par la carrière sont relevées en permanence. Monsieur BEDUCHAUD explique que des relevés ont du être faits par la DREAL ou l'Agence de l'Eau Artois Picardie sur l'Helpe majeure. Il rapporte que dans son avis sur les diagnostics écologiques le Conseil Scientifique du Patrimoine naturel demande qu'un regard soit porté sur la qualité physico-chimique des eaux de surface du site 38. Monsieur VANAPPELGHEM souligne que l'Agence de l'eau dispose bien d'un réseau de veille.
A propos de l'écrevisse à pattes blanches, Monsieur VANAPPELGHEM note qu'aucune donnée n'existe.
Un contact doit être pris auprès de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel pour demander les sources de la donnée connue en Avesnois et dans le cas où pour cette espèce elles ne seraient pas valides, retirer la donnée, qui biaise la vision nationale de répartition de l'espèce.
Au regard des enjeux de préservation du Triton crêté, qui nécessite un réseau de mare dense, diversifié et pérenne dans le temps, Monsieur CHAUDERLOT signale que dans le cadre de mesures compensatoires de la carrière de GLAGEON, hors site 38, une zone humide est recréée et un réseau de mares est installé sur des parcelles prévues à cet effet.

XXIV. GROUPE DE TRAVAIL – MILIEUX OUVERTS

- **Habitat 8210 – Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique**

Pour cet habitat, Monsieur VANAPPELGHEM remarque que sur le Mont de Baives quelques afleurements rocheux embroussaillés qui pourraient abriter cette végétation vont être ré-ouverts dans le cadre des mesures de gestion de la réserve naturelle régionale.
Monsieur DELPLANQUE note que des micro-carrières en bord de route sont recouvertes par un voile de clématite.

- Habitat 6110* – Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso – Sedion albi

Pour ces pelouses calcaires, Monsieur DELPLANQUE explique qu'elles tirent leur originalité du fait qu'elles sont à l'extrémité Nord des la Calestienne, formation calcaire qui se prolonge en Belgique, vers les Ardennes.
Pour l'entretien de ces habitats sur roche, Monsieur DELPLANQUE précise que du fait de leur dynamique lente, il est peu nécessaire d'intervenir. En cas de besoin, la fauche n'est pas l'idéal, le pâturage est à préférer car il favorise le rajeunissement des plages de roche nu et évite ainsi la colonisation par les graminées.

- Habitat 6430 - Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Pour les habitats de Mégaphorbiaie, Monsieur DELPLANQUE note que les végétations considérées d'intérêt communautaire sont celles en lisière forestière et au bord de cours d'eau. Ainsi, il peut y avoir des mégaphorbiaies en prairie sans qu'elles ne soient concernées par le dispositif Natura 2000.

- Le Damier de la Succise

Pour ce groupe de travail Monsieur VANAPPELGHEM s'étonne que le Damier de la Succise ne soit pas mentionné. Il signale que même s'il est recherché et connu dans les massifs forestiers il y côtoie les milieux ouverts des routes forestières ou des clairières. L'espèce pourrait se retrouver en milieu ouvert, notamment dans les prairies à Molinie et à Succise des prés.

XXV. CLOTURE DE LA REUNION

- Statuts de rareté et de menace régionaux et nationaux

Pour les différentes espèces et habitats sont présentés leurs statuts de rareté et de menace régionaux et nationaux. Monsieur PERAT interroge quant à la nécessité d'utiliser ces statuts et ce qu'ils impliquent. Monsieur BEDUCHAUD explique que ces statuts ont été affichés pour rendre compte de l'exceptionnalité et de l'importance, faible ou forte, de disposer de ces espèces sur le site 38 au regard des contextes national et régional. Il explique que ces statuts n'influeront pas sur la priorisation des actions du document d'objectifs. Monsieur BEDUCHAUD précise que pour chaque espèce et habitat d'intérêt communautaire, un enjeu conservatoire sera défini spécifiquement au site. Cela permettra de prioriser les actions prochainement définies afin de cibler les actions sur la réelle importance que ces espèces ont sur le site.

- Espèces concernées par le site 38

Monsieur PERAT questionne quant méthode d'identification des espèces d'Intérêt communautaire et à leur désignation comme espèce cible pour le site 38.
Madame LARIVIERE, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, explique que ces listes ont été établies sur des niveaux de rareté européens.
Monsieur VANAPPELGHEM complète en précisant que ces liste ont été effectuées par grands domaines géographiques européens en sollicitant des experts les concernant et ceci sur la base des connaissances disponibles en 1992.
Il note qu'ainsi certaines espèces plutôt communes localement peuvent être d'intérêt communautaire contrairement à d'autres parfois plus rares ou menacées. Il conclu

qu'actuellement les démarches consistent à chercher certaines espèces, comme sur le site 38, pour avoir un état des lieux actualisé.
Monsieur PERAT souligne donc qu'initialement il y a une part de supposition.
Madame LARIVIERE ajoute que les données à la base de la Directive « Habitats Faune Flore » et les connaissances sur le site 38 sont également anciennes.
Monsieur PERAT conclu que l'actualisation menée, notamment à travers la révision du document d'objectifs, permet de faire le point sur les évolutions de l'environnement et également des pratiques.

- **Conclusion**

Monsieur PERAT remercie Monsieur CHAUDERLOT pour l'accueil, il remercie également les participants aux groupes de travail pour leur attention. Monsieur CHAUDERLOT remercie Monsieur BEDUCHAUD pour la tenue de cette réunion.

Groupes de travail pour le site 38 :

- **Définition des enjeux**:
  - 13 mai 2015 - Ecologiques
  - 6 juillet 2015 - Socio-économiques

← 23-06-2015 - Copil diagnostics socio-économiques

← 09-2015 - Copil validation enjeux et objectifs

- **Rédaction de** :
  - Octobre 2015 - Charte
  - Novembre 2015 - Charte et mesures contractuelles
  - Janvier 2016 - Mesures contractuelles / MAE
  - Mars 2016 - Mesures contractuelles / MAE

← 04-2016 - Copil validation Charte et mesures

COMPTE-RENDU DE LA DEUXIEME SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL

DU SITE NATURA 2000 FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » - DIT SITE 38

-- -- --

LE 06 JUILLET 2015 A TRELON

Objet de ces groupes de travail :

- Recueillir les besoins des différentes activités économiques et de loisir pour leur bonne prise en compte dans la définition des objectifs et des mesures du docob qui seront par la suite proposées aux usagers du site.

- Comprendre les enjeux socio-économiques du site en prévision des sessions de concertation pour la définition des cahiers des charges des mesures contractuelles et de la charte Natura 2000

Ordre du jour :

09h00 **Mot d'accueil** – *Monsieur LOUVEGNIES, Maire de TRELON*

09h30 **Introduction** - *Monsieur PERAT, Président du Comité de Pilotage, Maire d'ANOR, Président de la Communauté de Communes Sud de l'Avesnois*
- Accueil des participants
- Excusés, tour de table et remerciements
- Validation du compte rendu des premiers groupes de travail
- Ordre du jour et objectifs de la réunion

09h40 **Groupe de travail milieux forestiers** - *William Béduchaud, SMPNR Avesnois*
- Rappel de la méthode de concertation
- Les points clefs des activités économiques et de loisir liées à la forêt
- **Atelier** : Besoins pour leur maintien et leur développement

11h45 **Repas**

13h15 **Groupe de travail milieux aquatiques et ouverts** - *William Béduchaud, SMPNR Avesnois*
- Rappel de la méthode de concertation
- Les points clefs des activités économiques et de loisir liées aux milieux aquatiques
- **Atelier** : Besoins pour leur maintien et leur développement

16h30 **Clôture de la réunion**

Pot de l'amitié

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY* *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Madame CROMBEZ* *ADARTH*
- *Monsieur DANLOUX* *Fédération Nord Nature Envirennement*
- *Monsieur DUPAYAGE* *Coopérative forestière du Nord*
- *Monsieur FAUCOMPRE* *Conseil départemental du Nord*

- *Monsieur GRAVEZ ADARTH*
- *Monsieur HANCART Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Madame LAUTISSIER Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur POINT Association Aubépine*
- *Monsieur LOUVEGNIES Maire de TRELON*
- *Monsieur PERAT Maire d'Anor*
- *Monsieur SANIEZ Fédération Départementale des Chasseurs du Nord*

Etaient excusés :

- *Monsieur CHAUDERLOT Maire de GLAGEON*
- *Madame CHEVILLARD Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Monsieur COLLIN Syndicat des propriétaires fonciers*
- *Monsieur DE CLERMONT TONNERRE Propriétaire forestier à GLAGEON*
- *Madame DESMARCHELIER Maire d'EPPE SAUVAGE*
- *Madame GRASSIEN Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur HEOIS Centre National de la Propriété Forestière*
- *Madame JACOB Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Monsieur KARPOUZOPOULOS Coordination Mammalogique du Nord de la France*
- *Madame LARIVIERE Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Monsieur MAROUSE Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur MATON Groupement forestier Bois de Neumont*
- *Monsieur MOTYKA Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur NAVARRE Maire de WALLERS EN FAGNE*
- *Madame PAINCHART Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Madame QUEVILLART Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur WARNEZ Office National de la Chasse et de la Faune sauvage*

INTRODUCTION

Monsieur BÉDUCHAUD (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois), introduit la séance. Il excuse Monsieur PERAT, Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR, absent pour le début de la séance et souhaite la bienvenue aux participants.
Monsieur LOUVEGNIES, Maire de TRELON, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle pour ce site que la démarche Natura 2000 fut engagée en 1995 pour un document validé en 1999, un des tous premiers nationaux. Etant à l'époque Directeur de la Coopérative Forestière du Nord, il conclue de cette expérience que les contraintes liées à Natura 2000 se sont renforcées à travers l'évaluation des incidences qui est même mobilisée pour les évènements sportifs, qui lui semblent superficiels en termes de dégâts sur les milieux naturels, par rapport à d'autres projets.
Monsieur LOUVEGNIES continue en expliquant qu'il est normal de transmettre un environnement de qualité et beau aux générations futures et de faire un réseau de sites remarquables en y préservant l'homme et ses activités et en évitant les inconvénients économiques. Il remarque qu'il est important de ne pas faire partir l'Homme de ces sites
Même si, la gestion environnementale, comme dans les forêts et les zones humides, a été repoussée. Monsieur LOUVEGNIES note la prise de conscience actuelle des enjeux environnementaux qui s'illustre à travers les échanges entre partenaires qui exploitent et ceux qui informent. Il donne en exemple que pour une partie fangeuse du bois de Neumont des solutions ont été trouvées pour l'exploiter temporairement et le transmettre en bon état.
Il demande à ce que les volontés de préservation ne soient pas outrancières, et que l'homme soit mis en perspective dans ce site, où il vit et apprécie également les enjeux de qualité.
Monsieur LOUVEGNIES conclu que la confiance doit être donnée aux hommes pour transmettre des sites de qualité.

Monsieur BÉDUCHAUD présente les excuser. Chaque participant se présente lors d'un tour de table.
Il présente le déroulé et les objectifs de la séance.

XXVI. GROUPE DE TRAVAIL – MILIEUX FORESTIERS

Monsieur DUPAYAGE (Coopérative forestière du Nord), souligne sa déception de manière générale dans les docobs, par la prise en compte superficielle des besoins socio-économiques parfois traduits dans un seul objectif de développement durable. Objectif que ne trouve réponse à travers aucune mesure concrète du fait de l'absence de financements prévus à cet effet.
Il regrette que les besoins socio-économiques identifiés en groupes de travail ne soient pas apparents non plus dans les mesures prévues pour la préservation de la faune et de la flore.
Monsieur BÉDUCHAUD explique aux participants que le dispositif Natura 2000 n'a pas vocation a répondre aux besoins des différentes activités en place sur le site et que pas conséquent des actions dédiées pour le développement ou le maintien de ces activités ne sont pas envisageables.
Par ailleurs, il souligne que les besoins socio-économiques doivent être pris en compte dans la rédaction et la mise en œuvre des actions à destination de la faune et de la flore pour que celles-ci soient en adéquation avec les enjeux humains du site.
Monsieur DUPAYAGE souhaite donc que les besoins socio-économiques soient plus pris en compte, et ceci dans le document d'objectifs, sous la forme d'une partie rédigée et validée.
Monsieur BÉDUCHAUD retient la demande et propose d'insister dans la rédaction des fiches action et des objectifs pour mettre en évidence ces besoins afin qu'ils soient pris en compte lors de leur mise en œuvre et clairement identifiés par quelque personne que ce soit qui lirait le docob. Il invite les participants lors de la production de la phase opérationnelle du docob à signaler si le rapportage de ces besoins n'y apparaît pas suffisamment.
Monsieur AUROY (Fédération Départementale des Chasseurs du Nord) remarque son accord avec Monsieur DUPAYAGE, en expliquant que le temps passé à mettre en avant les besoins socio-économiques n'aboutit pas à quelque-chose de concret dans le document d'objectifs.
Il signale que dans la méthode de travail, à propos des mesures, un tri opportun est à prévoir dès le lancement de la rédaction des mesures contractuelles afin d'identifier de suite ce qui sera faisable ou non et de ne pas passer du temps à élaborer des mesures qui ne trouveront pas de financement lors de l'animation.
Monsieur BÉDUCHAUD et Monsieur CHARLET expliquent aux participants que dans les prochains groupes de travail les actions finançables par le dispositif Natura 2000 seront élaborées à partir d'une circulaire de référence qui détaille précisément les opérations qui prises en charge par Natura 2000.
Monsieur BÉDUCHAUD remarque qu'il ne faut pour-autant pas s'interdire de prévoir et d'inscrire au docob des actions qui sortent de ce cadre car il est toujours possible d'articuler Natura 2000 avec d'autres politiques locales ou de profiter d'opportunités qui n'existent pas au moment de la rédaction du document d'objectifs.
Monsieur CHARLET rappelle que des actions expérimentales peuvent aussi être développées et proposées aux services de l'état. Monsieur AUROY exprime son intérêt de travailler sur l'expérimental.
Monsieur BÉDUCHAUD explique pour conclure sur ces échanges que dans le document d'objectifs la majorité des actions finançables sont issues de la circulaire. En général, une action expérimentale finançable est possible au docob. Viennent en complément des mesures d'animation ou d'amélioration de la connaissance, notamment par l'expérimentation, qui si elles ont besoin de financements s'appuieront sur des dispositifs en cours ou des opportunités.

Monsieur DUPAYAGE remarque que dans le premier docob du site 38 les besoins socio-économiques sont exprimés.
Madame LAUTISSIER (Fédération départementale pour le Pêche et le Protection des Milieux Aquatiques) note que dans ce docob des mesures spécifiques à la pisciculture étaient proposées. Elle souhaite que les besoins de gestion actuels de la pisciculture soient pris en compte dans le docob.
Ainsi Monsieur BEDUCHAUD fait le bilan des orientations à donner pour la rédaction des objectifs et des actions du docob :

- Rappel récurrent et évident des besoins socio-économiques sur le site dans les fiches des mesures contractuelles,
- Rédaction, au besoin, de fiches spécifiques à certains lieux, à usage particulier, comme la pisciculture du Pont de Sains,
- Prévoir des actions expérimentales finançables ou dans les mesures complémentaires d'animation notamment d'amélioration de la connaissance,
- Indiquer les actions non prévues à la circulaire, jugées utiles par les groupes de travail, avec ou sans financement immédiat, dans les mesures complémentaires d'animation,
- Identifier clairement dès la rédaction du document d'objectifs les fonds mobilisables pour les actions non prises en charge par les fonds dédiés aux mesures contractuelles de la circulaire de référence.

Monsieur HANCART, Maire de MOUSTIER EN FAGNE demande comment sont franchis les cours d'eau dans le cadre de travaux forestiers. Monsieur DUPAYAGE explique que la Loi sur l'Eau est respectée par les professionnels de la forêt et qu'ils équipent pour le traverser ou évitent les cours d'eau dans le cadre de leurs interventions. Madame LAUTISSIER complète que les cours d'eau pris en compte sont ceux présents sur les cartes IGN. Monsieur DUPAYAGE conclu que le mieux quand il y a des interrogations est de se rapprocher des services de l'état pour diagnostiquer les éléments techniques et obtenir les autorisations.
A propos de la chasse en forêt, Monsieur SANIEZ (Fédération départementale des chasseurs du Nord) note que les chasseurs payent un droit pour pratiquer leur activité, contrairement aux autres activités de loisir.
Monsieur DUPAYAGE reprend la présentation de Monsieur BEDUCHAUD en expliquant que la « production forestière », n'augmente pas, puisque ce terme est relatif à la capacité de la forêt à produire du bois ; ce sont les prélèvements qui augmentent.
Monsieur DANLOUX (Fédération Nord Nature Environnement) demande si la régénération par plantation offre des résultats satisfaisants. Monsieur DUPAYAGE répond que l'un des objectifs de la forêt privée est de la renouveler par régénération naturelle. Il remarque que la régénération, bien que tentée naturellement, aboutit à 90% à une régénération artificielle, pratique qui assure la réussite du renouvellement des peuplements. Il explique que cette régénération artificielle est incontournable pour répondre aux obligations administratives de réussite de la régénération.
A propos de la gestion, cynégétique en forêt, Monsieur AUROY donne pour exemple l'entretien de layons et la coupe de taillis pour assurer la ressource alimentaire du grand gibier. Monsieur DUPAYAGE complète par le fait que certaines clairières sont entretenues et

maintenues à des fins cynégétiques, comme zones de gagnage pour la faune et que ces zones font partie du paysage.

ATELIER - BESOINS POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES, CULTURELLES ET DE LOISIRS

Les participants au groupe de travail notent succinctement les besoins relatifs à leurs activités pour les 4 points suivant :

- **Sylviculture (gestion, cours d'eau, …)**
    - Forêt privée
    - Forêt publique
- **Activités cynégétiques**
- **Propriété**
- **Habitants et autres usagers (promeneurs, naturalistes, activités sportives et culturelles…)** : *Activités sportives, de loisir et culturelles - Aménagement – Tourisme – Évènementiel - Propriété – Patrimoine bâtis, …*

Les besoins exprimés sont récupérés par Monsieur BEDUCHAUD, organisés par thèmes communs et expliqués au groupe de travail.

Les grandes lignes à suivre pour respecter les activités en place sur le site sont ainsi identifiées, des points particuliers y sont rattachés

Voir le tableau bilan à la fin du compte rendu

XXVII. GROUPE DE TRAVAIL – MILIEUX OUVERTS ET AQUATIQUES

ATELIER - BESOINS POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES, CULTURELLES ET DE LOISIRS

Les participants au groupe de travail notent succinctement les besoins relatifs à leurs activités pour les 4 points suivant :

- **Milieux aquatiques** : pêche, agriculture, chasse, entretien des cours d'eau, …
- **Milieux ouverts, bocage, prairies** : pêche, agriculture, chasse, …
- **Propriétés / usagers**
- **Loisirs**
- **Habitants et autres usagers (promeneurs, naturalistes, activités sportives et culturelles…)** : *Activités sportives, de loisir et culturelles - Aménagement – Tourisme – Évènementiel - Propriété – Patrimoine bâtis, …*

Les besoins exprimés sont récupérés par Monsieur BEDUCHAUD, organisés par thèmes communs et expliqués au groupe de travail.

Les grandes lignes à suivre pour respecter les activités en place sur le site sont ainsi identifiées, des points particuliers y sont rattachés

Voir le tableau bilan à la fin du compte rendu

XXVIII. CLOTURE DE LA REUNION

Monsieur BEDUCHAUD rappelle la programmation des séances et la méthode engagée pour la suite de la révision du document d'objectifs.
Monsieur PERAT remercie l'assemblée pour sa participation.
Les participants sont invités au pot de l'amitié.

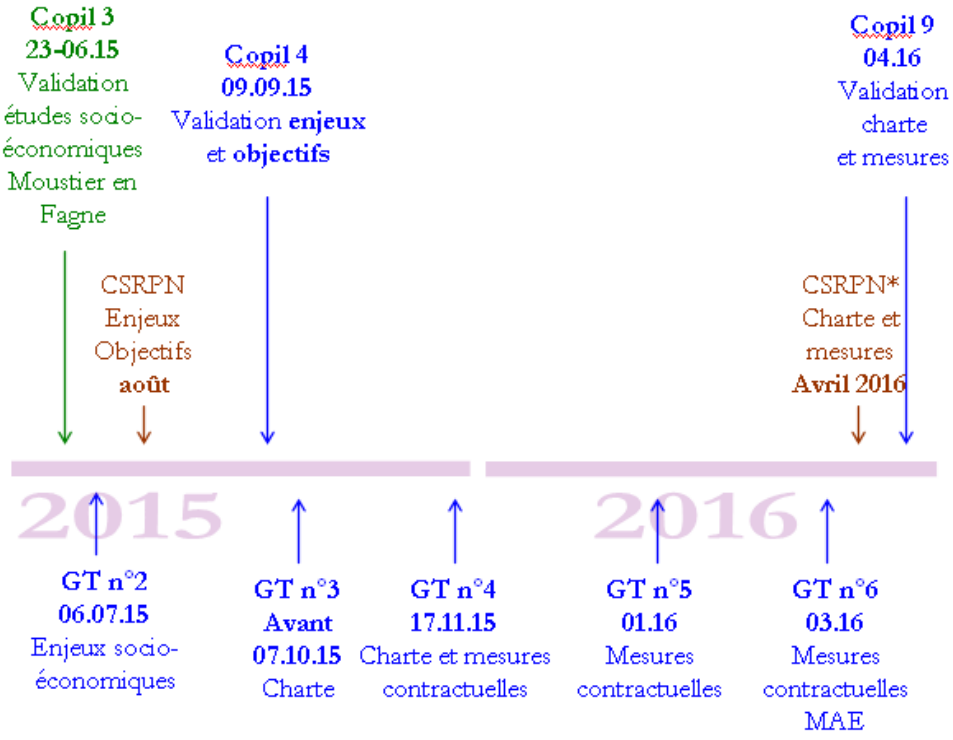

COMPTE-RENDU DE LA TROISIEME SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL

DU SITE NATURA 2000 FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » - DIT SITE 38

-- -- --

LE 07 OCTOBRE 2015 A LIESSIES

Objet de ces groupes de travail : Rédaction de la Charte Natura 2000

Ordre du jour :

- 9h00 – Accueil des participants
- **9h30 – Début de la réunion - mot d'accueil et introduction**
  Monsieur SCHUERMANS, Maire de LIESSIES
  Monsieur PERAT, *Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR, Président de la Communauté de Communes Sud Avesnois*
  - Accueil - excusés, tour de table
  - Présentation de **l'ordre du jour et des objectifs de la réunion**.
  - Validation du compte rendu de la session du 7 juillet 2015

- **9h40 – Groupe de travail milieux forestier**
  William Béduchaud – SMPNR Avesnois

- **11h45 – Repas**

- **13h15 – Groupe de travail milieux aquatiques et milieux ouverts**
  William Béduchaud – SMPNR Avesnois

Pour chaque groupe de travail :
- Présentation de l'outil Charte Natura 2000
- Présentation de la méthode de travail du groupe
- Rédaction du contenu de la Charte sur la base de la proposition du SMPNRA

- **17h00 - Clôture de la réunion** - Monsieur PERAT, *Président du Comité de Pilotage, Maire d'ANOR.*

- **Pot de l'amitié**

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY* *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN* *Syndicat des propriétaires fonciers*
- *Monsieur DUDIN* *Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Oise Amont*
- *Madame DUHAMEL* *Conservatoire botanique national de Bailleul*
- *Monsieur HILDEBRAND* *Conseil départemental du Nord*
- *Monsieur HANCART* *Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Madame JACOB* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LAUTISSIER* *Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur PILLON* *Centre National de la Propriété Forestière*
- *Monsieur POINT* *Association Aubépine*
- *Madame PAINCHART* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur PERAT* *Maire d'Anor*
- *Monsieur SANIEZ* *Fédération Départementale des Chasseurs du Nord*

Etaient excusés :

- *Madame CHEVILLARD* *Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Monsieur GALLET* *Conservatoire d'Espaces Naturels NPdC*
- *Madame GRASSIEN* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Madame LARIVIERE* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Monsieur LOUVEGNIES* *Maire de TRELON*
- *Monsieur SCHUERMANS* *Maire de LIESSIES*
- *Madame TOFFOLO* *Office National des Forêts*
- *Monsieur WARNEZ* *Office National de la Chasse et de la Faune sauvage*

INTRODUCTION

Monsieur BÉDUCHAUD (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois), introduit la séance. Il remercie les participants pour leur présence. Un tour de table est organisé et les excusés sont présentés.
L'objectif de la journée est introduit.
Pour chaque groupe de travail Monsieur BÉDUCHAUD introduit l'outil « Charte Natura 2000 ». Le contenu de la Charte Natura 2000 et la méthode d'élaboration du document proposé sont expliqués.
Monsieur BÉDUCHAUD insiste sur le fait que cette proposition de Charte est basée sur la première Charte du site 38, afin d'assurer la continuité du travail d'animation engagé. Il explique également que cette charte est harmonisée avec celle de la Zone de Protection Spéciale FR3112001 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » superposée au site 38. Ainsi, la majorité des engagements proposés à la Charte du site 38 sont similaires à ceux de la ZPS, pour éviter de doubler le nombre d'engagements pour un signataire dont la parcelle est concernée par les deux sites.
A propos de l'Exonération de la Taxe Foncière sur le non bâtis, Monsieur PILLON (Centre National de la Propriété Forestière), explique que la part de la taxe à destination de la Chambre d'Agriculture n'est pas exonérée. L'exonération de la taxe s'effectue uniquement sur la part relative à la collectivité.
Il souligne également que dans le projet de Loi Finance de 2016, il est envisagé de supprimer l'exonération de TFNB pour les nouveaux signataires de Charte.
A propos des Annexes vertes Natura 2000, Monsieur PILLON remarque que les propriétaires forestiers détenteurs d'un Plan Simple de Gestion sont à 100% en conformité avec ce document. Pour Monsieur PILLON la Charte Natura 2000 s'adresserait donc plus aux petits

propriétaires. Monsieur CHARLET (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois) complète que la Charte est aussi à destination de l'Office National des Forêts, gestionnaire d'une part importante des forêts du site.
Madame DUHAMEL demande si la conformaité des Plans Simples de Gestion avec les annexes vertes Natura 2000 évite au propriétaire l'évaluation des incidences. Monsieur PILLON confirme, l'évaluation des incidences s'appliquera uniquement pour les opérations non prévues au Plan Simple de Gestion, comme la création d'une route.

EGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTEE GENERALE

E.1 – Accès aux parcelles sous conditions

Monsieur HILDEBRAND demande à ce que soit mentionné que « L'expert mandaté respecte l'intégrité du site dans sa manière d'y accéder et de procéder à son étude ». Les participants au groupe de travail acceptent.
Le point de contrôle est reformulé : « Autorisation d'accès aux experts.

E.2 – Information du mandataire et des prestataires

Les participants au groupe de travail valident cet engagement

E.3 – Dépôt volontaire de matériaux

L'engagement est reformulé : « *Ne pas procéder à des dépôts volontaires de matériaux de quelques natures que ce soit sur la habitats d'intérêt communautaire. Exception faite des rémanents de coupe en milieu forestier. En milieux ouverts (habitats d'IC, micro-carrières et dépressions humides), les rémanents de coupe issus de la parcelle sont temporairement tolérés* ».

E.4 – Porter à connaissance de la structure animatrice des changements programmés

Les participants au groupe de travail valident cet engagement

E.5 – Absence d'espèce exotiques envahissantes

Pour la faune -
Monsieur COLLIN (Syndicat des Propriéraires Forestiers Sylviculteurs du Nord) demande à ce que *Castor canadensis* soit ajouté à la liste). Les membres des groupes de travail acceptent.
Madame LAUTISSIER (Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Nord) signale la découverte du Crabe chinois (*Eriocheir sinensis*) dans le département du Nord et demande son ajout à la liste.
Monsieur AUROY (Fédération départementale des chasseurs du Nord) demande à ce que le Silure soit également ajouté à la liste en annexe de la Charte.
Pour la flore -
A propos du Robinier faux-acacia, Monsieur PILLON explique que le caractère invasif reste discutable en région. Il argumente que des résultats d'étude de l'Université Jules Vernes d'Amiens montrent une dynamique non expansive en milieu forestier. Il précise que dans les milieux forestiers l'espèce n'est pas problématique, qu'elle y est très bien contrôlée puisqu'elle ne se développe que dans les milieux mis en lumière. Il remarque que par ailleurs l'espèce colonise facilement les milieux ouverts secs, calcaires ou acides.
Madame DUHAMEL remarque que, hors caractère invasif, en milieu forestier l'effet à craindre du Robinier n'est pas le remplacement des essences arborescentes, mais l'enrichissement du sol en azote atmosphérique capté par l'arbre. Cet enrichissement du sol influerait sur la composition des communautés végétales forestières, notamment herbacées.
Madame JACOB, souligne que l'objectif sur le site est de maintenir les habitats en bon état de conservation, et que cet objectif est en partie atteint par la composition des peuplements.
Monsieur BÉDUCHAUD propose chercher si cette liste est bien à jour pour vérifier la considération du caractère invasif du Robinier faux-acacia. Si l'acacia est toujours présent dans ces listes, les explications précédemment exposées quant à sa dynamique dans les différents habitats, et à son effet sur les sols seront retranscrites dans la Charte.

Monsieur HILDEBRAND complète qu'il est important qu'en Natura 2000 l'objectif commun soit de préserver la « naturalité » des sites.
Madame JACOB remarque que relativement aux enjeux écologiques du site, celui des espèces végétales exotiques envahissantes n'est pas un des enjeux principaux identifiés dans les diagnostics.

E.6 – Absence de produits phytosanitaires et de fertilisants

Il est ajouté que cet engagement ne concerne pas l'activité d'ésociulture.
La référence à l'Annexe est à ajouter.

Recommandation 1 – Manifestations adaptées au site

Pour cette recommandation, l'exemple « concours de pêche » est remplacé par « randonnée », puisque ce type de concours est cadré par la réglementation explique Monsieur DUDIN (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Bassin Oise Amont).

Recommandation 3 – Utilisation de produits phytosanitaires et de fertilisants

Rajout de « Pour l'activité d'ésociculture, raisonner la fertilisation organique ».

Recommandation 5 – Fauche tardive des layons et bords de voirie

Reformuler : Prévilégier une fauche des layons et des accotements de chemins ou de routes après le 1er Août pour la flore et avant le 30 mars.

EGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR LES MILIEUX FORESTIERS

E.3 – Composition spécifique caractéristique de habitats

Ajouter « A titre informatif : relativement au futur incertain du Frêne touché par la Chalarose, conserver les individus sains. Si elle devait avoir lieu privilégier la régénération naturelle de l'essence et éviter la plantation ».

Recommandation .1 – Protection des sols

Reformulé « Privilégie le débardage sur sol portant et l'installation de cloisonnements d'exploitation.

Recommandation .6 – Période de travaux sylvicoles

Reformulé « Eviter les travaux sylvicoles de dégagement mécanique entre le 1er avril et le 1er juillet ».

EGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR LES CHAUVES-SOURIS

E.1 – Arbres morts et dépérissants – en forêt et prairie

Reformulé :
Maintenir les arbres feuillus à cavités, morts ou dépérissants (arbres de haut jet ou arbres têtard), s'ils ne présentent pas de risque pour les usagers ni de sacrifice économique. Ils offrent des habitats favorables aux chauves-souris et au développement des insectes proies.
Ces arbres seront situés de manière à assurer la sécurité des zones fréquentées par le public.
Pour cet engagement Monsieur COLLIN explique qu'il est nécessaire de prévoir une publicité explicite à destination du grand public pour exposer l'engagement des propriétaires pour la faune liée aux arbres vieux et morts gardés sur pied.

Recommandation .1 – Tranquilité des Chauves

Indiquer les deux périodes pour lesquelles les travaux dans le bâti ne sont pas à faire. Se rapprocher de la CMNF.

EGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR LES MILIEUX OUVERTS

E.1 – Préservation du milieu

Reformulé : … ni superficiel ou profond (…), ou de sursemis …

E.2 – Protection des sols

Pour cet engagement Monsieur HILDEBRAND est étonné que le pâturage extensif en soit exclu puisqu'il n'impacte pas les sols humides.
Les participants s'accordent sur le fait que le contrôle est difficile.
Pour donner de la liberté aux pratiques et faciliter le contrôle, l'engagement est reformulé « Assurer le bon état des sols des prairies ».

E.3 – Affouragement fixe

Pour cet engagement Monsieur HILDEBRAND remarque que l'affouragement peut aussi apporter des semences d'espèces non présentes sur le milieu.

Recommandation .1 – Exportation des produits de gestion

Reformulé : Privilégier l'exportation des produits de fauche, notamment pour les habitats d'intérêt communautaire

EGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR LES FORMATIONS ARBORESCENTES ET ARBUSTIVES HORS FORET

E.1 – Haies, bosquets et arbres existants

L'engagement est reformulé « ne pas supprimer les haies, les bosquets, les arbres d'essences locales existants, sauf en cas de risque sanitaire ou de risque lié …

E.3 – Ripisylve - entretien

Reformulé : En cas d'entretien ou d'exploitation de la ripisylve en bordure de cours d'eau, éviter les coupes rases d'essences locales sur la totalité du linéraire et favoriser l'alternance des berges arborescentes, arbustives et herbacées.

Recommandation .1 – Structure diversifiée des haies

Reformulé : Maintenir la diversité des types de haies (basse, haute, arbres têtards, …)

Recommandation .2 – Protection des haies et arbres contre le bétail

Si nécessaire, installer une clôture pour la mise en défens des haies et arbres contre le bétail (bovin, équin, caprin, …)

Recommandation .4 – Gestion du pied de la Haie

Ajouter la précision « Hors échardonnage ».

EGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR LES MILIEUX AQUATIQUES

E.1 – Période d'entretien des cours d'eau et des plans d'eau

Monsieur DUDIN et Madame LAUTISSIER expliquent que les différentes interventions d'entretien en cours d'eau et plan d'eau ainsi que la période autorisée sont cadrées par les services de l'Etat.

L'engagement est renomé « Entretien des mares ». Il est reformulé : « Réaliser les opérations d'entretien des mares, hors hutte de chasse, du 1er octobre au 31 décembre ».

E.2 – Fonctionnement naturel des cours d'eau

Madame DUHAMEL précise que le fonctionnement naturel des plans d'eau, les changements de niveau liés au cours d'eau est intéressant à intégrer à l'engagement pour les végétations de berges exondées.

Monsieur DUDIN explique que les plans d'eau sur cours d'eau sont intégrés au cours d'eau et que nécessairement un tel engagement implique directement de laisser libre cours à la dynamique des plans d'eau.

Il note que de ce fait les propriétaires conservant un niveau constant du niveau d'eau se voient contraints par un tel engagement à gérer leurs vannes voir à abandonner leur droit d'eau.

Monsieur BEDUCHAUD complète en expliquant que les opérations sur cours d'eau sont cadrées par la Loi sur l'Eau et que beaucoup d'entre elles (rectification, enrochement des berges) sont interdites. Il explique que cet engagement a une vocation à sensibiliser les signataires, tout en sachant que la réglementation sur l'eau encadre tout projet relatif au cours d'eau.

Dans ce contexte, cet engagement contraignant, pour les propriétaires de cours d'eau, dont l'objectif est assuré par la loi sur l'eau, est retiré de la Charte.

E.5 – Traversée des plans d'eau

Ne pas traverser les plans d'eau, quelque soit le moyen de transport terrestre utilisé.

Recommandation .4 – Lâcher d'espèces aquatiques

Cette recommandation déplacée dans la partie relative à la pêche de loisir

Elle est reformulée : « Dans les plans d'eau de première catégorie, … ».

EGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR LA PÊCHE DE LOISIR

E.1 – Expèces exotiques envahissantes

Un point de contrôle est ajouté : Destruction effective de l'espèce capturée.

Recommandation .2 – Taille des poissons

Cette recommandation est supprimée puisque son contenu est réglementaire

EGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS POUR LA CHASSE

E.3 – Ramassage des douilles

Reformulé : « ramasser ses douilles »

Recommandation .1 – Sensibilisation

Reformulée : Sensibiliser le public à la gestion de la ressource cynégétique et à l'intérêt patrimonial des habitats et espèces d'Intérêt Communautaire, valorisant ainsi l'image d'une chasse durable.

Recommandation .2 – Veille environnementale

Reformulé : « Assurer le rôle de sentinelle en vue de repérage d'anomalies « espèces invasives, dépérissement d'essences ou d'espèces animales, …). Communiquer ces informations à l'animateur de la structure ».

Recommandation .3 – Ambassadeurs des pratiques respectueuses des habitats et des espèces

Monsieur AUROY demande à ce que la Charte de la Chasse durable soit mise ne Annexe de la Charte.

CONCLUSION

Monsieur PERAT remercie les membres des groupes de travail pour leur assiduité.

Monsieur BEDUCHAUD expose l'organisation des groupes de travail à venir.

Les participants sont invités au pot de l'amitié.

Tableau 8 : Organisation des groupes de travail relatifs aux mesures contractuelles

<table>
<tr><th></th><th>GT4
17.11.15</th><th>GT5
01.16</th><th>GT6
03.16</th></tr>
<tr><td>Matin</td><td>Milieux forestiers 8 mesures</td><td>Fin mesures forestières</td><td>Fin mesures aqua et ouverts</td></tr>
<tr><td>½ Après midi</td><td rowspan="2">Milieux aquatiques 9 mesures
Milieux ouverts 7 mesures
Milieux aqua et ouv 1 mesure</td><td rowspan="2">Tous milieux 13 mesures</td><td rowspan="2">MAEC</td></tr>
<tr><td>2/2 Après midi</td></tr>
</table>

COMPTE-RENDU DE LA QUATRIEME SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL

DU SITE NATURA 2000 FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » - DIT SITE 38

-- -- --

LE 17 NOVEMBRE 2015 A FERON

Objet de ces groupes de travail : Rédaction des cahiers des charges des mesures contractuelles

Ordre du jour :

- 9h00 – Accueil des participants
- **9h30 – Début de la réunion - mot d'accueil et introduction**
  Monsieur PERAT, *Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR, Président de la Communauté de Communes Sud Avesnois*
  - Accueil - excusés, tour de table
  - Présentation de **l'ordre du jour et des objectifs de la réunion**.
  - Validation du compte rendu de la session du 7 octobre 2015

- **9h40 – Groupe de travail milieux forestier**

- **11h45 – Repas**

- **13h15 – Groupe de travail milieux aquatiques et milieux ouverts**

Pour chaque groupe de travail :
- Présentation de l'outil Mesure contractuelle
- Présentation de la méthode de travail du groupe
- Identification des mesures contractuelles retenues pour le site 38
- Rédaction des premières « fiches mesures »

- **17h00 - Clôture de la réunion** - Monsieur PERAT, *Président du Comité de Pilotage, Maire d'ANOR.*

- **Pot de l'amitié**

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY* *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN* *Syndicat des propriétaires fonciers*
- *Monsieur GALLET* *Conservatoire d'Espaces Naturels NPdC*
- *Madame GRASSIEN* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur HILDEBRAND* *Conseil départemental du Nord*
- *Monsieur HANCART* *Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Madame JACOB* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Monsieur POINT* *Association Aubépine*
- *Madame PAINCHART* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur PERAT* *Maire d'Anor*
- *Monsieur SANIEZ* *Fédération Départementale des Chasseurs du Nord*

Etaient excusés :

- *Monsieur BAUDRY* *Maire de FERON*
- *Madame CHEVALIER* *Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*
- *Madame CHEVILLARD* *Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Madame DESMARCHELIER* *Maire d'EPPE SAUVAGE*
- *Madame DUHAMEL* *Conservatoire botanique national de Bailleul*
- *Monsieur HIRAUX* *Maire de FOURMIES*
- *Madame LARIVIERE* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LAUTISSIER* *Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur LOUVEGNIES* *Maire de TRELON*
- *Monsieur PILLON* *Centre National de la Propriété Forestière*
- *Madame TOFFOLO* *Office National des Forêts*
- *Monsieur WARNEZ* *Office National de la Chasse et de la Faune sauvage*

INTRODUCTION

Monsieur BÉDUCHAUD (Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois), introduit la séance. Il remercie les participants pour leur présence et expose l'ordre du jour.
Pour chaque groupe de travail Monsieur BÉDUCHAUD explique la méthode de définition des cahiers des charges des mesures contractuelles, il présente le format de fiche proposé pour ces cahiers des charges.
Monsieur BÉDUCHAUD insiste sur le fait que ces cahiers des charges sont pour certains points, notamment les dates d'intervention, calqués que les cahiers des charges de la Zone de Protection Spéciale FR3112001 « Forêt, bocage et étangs de Thiérache » superposée au site 38. Néanmoins, ce qui est proposé ce jour est à discuter et à ajuster au regard des enjeux du site 38.

Monsieur BEDUCHAUD rappelle l'organisation des groupes de travail à venir pour la rédaction de cette partie du docob :

	GT4 17.11.15	**GT5 20.01.16**	**GT6 16.03.16**
Matin	Milieux forestiers 8 mesures	Fin mesures forestières	Fin mesures aqua et ouverts
½ Après midi	Milieux aquatiques 9 mesures Milieux ouverts 7 mesures Milieux aqua et ouv 1 mesure	Tous milieux 13 mesures	MAEC
2/2 Après midi			

MESURES FORESTIERES

F.1 – Création et entretien des clairières et layons

Monsieur PERAT interroge quant à l'utilité du dessouchage. Monsieur CHARLET explique que cela peut être utile dans le cas d'un entretien mécanisé des végétations après coupe d'arbres.

Concernant la période d'intervention, Monsieur GALLET note qu'il peut être difficile d'accéder dans les clairières et layons quand ces milieux sont humides. Monsieur CHARLET explique qu'effectivement l'hydromorphisme est plus important dans ces milieux. La période proposée est harmonisée avec le Docob de la ZPS. Monsieur COLLIN explique que le débardage est complètement tributaire des conditions climatiques et qu'il est possible sur la période proposée quand les sols sont gelés.

Pour l'entretien des layons Monsieur GALLER souligne l'importance de connaitre quand cette intervention est faite sur le site puisque si elles est favorable il est préférable de la continuer.

A propos de la « création de clairière » Monsieur CHARLET explique que sur terrain privé cette opération aura lieu sur des clairières ou zones non productives déjà existantes.

Monsieur PERAT demande de quelle manière se pratique l'annelation. Monsieur CHARLET répond que cela se pratique sur une largeur de 15 à 60cm de large. Monsieur HILDEBRAND note que cela dépends de la technique employée, un tour de tronçonneuse sur 5cm de profondeur peut suffire. Madame JACOB complète que cela dépend également de l'essence puisque certaines ont la capacité de régénérer leur écorce et donc de cicatriser la zone annelée si celle-ci n'est pas suffisamment large ou profonde.

A propos des l'estimation du cout des opérations, renseigné sur chaque fiche, Monsieur COLLIN demande à ce qu'il soit soumis pour ajustement dans les tarifs et la terminologie à la COFNOR.

F.2 – Restauration et entretien des plans d'eau intra-forestiers

Pour la période d'intervention Monsieur CHARLET rappelle qu'elle fut choisie pour pouvoir travailler en période d'étiage.

A propos de la lutte contre les nuisibles, Monsieur SANIEZ remarque que l'utilisation de produits chimiques est interdite.

Quant à l'évaluation de la mesure Messieurs GALLET et CHARLET remarquent que les chauves-souris d'intérêt communautaire bénéficieront des plans d'eau mais ne viendront pas directement y chasser. Il n'est pas nécessaire de prévoir le suivi de leur fréquentation au niveau du plan d'eau. En revanche le Triton crête peut en profiter directement. Il est ajouté à cette rubrique.

F.3 – Coupe et taille sans objectifs de production

Monsieur COLLIN remarque que certains estimatifs sont importants. Monsieur CHARLET note que des interventions pour la gestion d'espaces naturels peuvent être plus coûteuses. L'accent est mis sur la nécessité de revoir l'estimation des coûts.

F.4 – Dégagement et débroussaillage manuels

Les participants aux groupes de travail reformulent l'objectif de la fiche afin de bien prendre en compte la possibilité de substituer un entretien chimique ou l'utilisation d'engins lourds par des méthodes d'entretien léger, mécanique portatif ou manuel.

Monsieur CHARLET remarque que les massifs forestiers sont parfois entourés de clôtures désherbées au pied pour empêcher le gibier de causer des dégâts aux parcelles voisines, notamment aux cultures. Monsieur COLLIN souligne l'intérêt de disposer de moyens non chimiques de désherbage. Monsieur BEDUCHAUD note que pour les mégaphorbiaies de lisière, l'entretien mécanique des clôtures ne serait que plus favorable. Messieurs SANIEZ et AUROY, de la Fédération Départementale des Chasseurs du Nord (FDC59), expliquent que les clôtures sont entretenues par la FDC59 avec autorisation du propriétaire. Monsieur BEDUCHAUD propose d'intégrer cette action à la fiche en consultant conjointement les services de la DDTM du Nord quand à cette possibilité.

Aux groupes de travail du 20 janvier restent à voir les mesures :

F.5.1	F 12-1	Accroissement de la densité de bois sénescent – disséminé
F.5.2	F 12-2	Accroissement de la densité de bois sénescent – en îlots
F.6	F 15	Irrégularisation des peuplements
F.7	F 16	Débardage selon une méthode alternative
F.8	F 17	Création et entretien de lisière étagée
F.9	F 13	Maintien de la structure du peuplement autour d'une colonie de chauves-souris

MESURES MILIEUX OUVERTS

O.1 – Réouverture par débroussaillage

La période d'intervention est élargie et sera adaptée au cas par cas en fonction de l'habitat.

O.2 – Pastoralisme et gestion des milieux ouverts

La mesure est renommée « pâturage et gestion des milieux ouverts ».

La période d'intervention n'est pas définie, elle sera adaptée au cas par cas en fonction de l'habitat.

Pour les prairies non d'intérêt communautaire le chargement sera adapté à l'habitat et à l'objectif fixé.

O.3 – Fauche extensive des prairies

Les modalités de mise en œuvre du contrat sont réajustées.

O.4 – Entretien des milieux ouverts par fauche et débroussaillage léger.

O.5 – Haies et arbres champêtres – Entretien et restauration.

La mesure est définie pour viser principalement les chauves-souris.

O.6 – Maintien des végétations pionnières de milieu sec.

La période d'intervention sera adaptée en fonction des habitats visés.

O.7 – Aménagement du bâti pour les chauves-souris.

Le contenu de la fiche sera complété par Fabien CHARLET du SMPNRA et soumis pour avis à la Coordination Mammalogique du Nord de la France.

Toutes les mesures contractuelles spécifiques aux milieux ouverts ont pu être vues lors de ces groupes de travail

MESURES MILIEUX AQUATIQUES

A.1 – Création de placettes pour végétations pionnières amphibies

La fiche est adaptée relativement aux dates d'intervention. Monsieur GALLET propose de fournir le cout d'une mini pelle mécanique pour compléter le tableau estimatif des couts.

A.3 – Entretien des végétations hygrophiles

Aux groupes de travail du 16 mars restent à voir les mesures :

Code Docob	Codification circulaire	Nom de la mesure
A.2	A P-R	Création, restauration et entretien de plans d'eau
A.4	A 12P-R	Entretien local des fossés
A.5	A 13P	Lutte contre l'envasement des plans d'eau
A.6	A 14P-R	Entretien et restauration de petits ouvrages hydrauliques
A.7	A 15P	Restauration et aménagement des annexes hydrauliques
A.8	A 16P	Restauration de la diversité physique des cours d'eau
A.9	A 17P	Rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau
A.10	A 19P	Restauration des frayères

CONCLUSION

Monsieur PERAT remercie les membres des groupes de travail d'avoir participé à cette journée, pour la production importante et pertinente au regard des besoins humains du site.
Monsieur BEDUCHAUD expose l'organisation des groupes de travail à venir.
Les participants sont invités au pot de l'amitié.

Tableau 9 : Organisation des groupes de travail relatifs aux mesures contractuelles

	GT5 - 20.01.16	GT6 - 16.03.16
Matin	Mesures forestières	Fin mesures aqua et ouverts
½ Après midi 2/2 Après midi	Tous milieux 13 mesures	MAEC

COMPTE-RENDU DE LA CINQUIEME SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL

DU SITE NATURA 2000 FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » - DIT SITE 38

-- -- --

LE 20 JANVIER 2016 A WALLERS EN FAGNE

Objet de ces groupes de travail : Rédaction des cahiers des charges des mesures contractuelles

Ordre du jour :

- 9h00 – Accueil des participants
- **9h30 – Début de la réunion - mot d'accueil et introduction**
  Monsieur NAVARRE, Maire de WALLERS EN FAGNE
  Monsieur PERAT, *Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR, Président de la Communauté de Communes Sud Avesnois*
  - Accueil - excusés, tour de table
  - Présentation de **l'ordre du jour et des objectifs de la réunion**.
  - Validation du compte rendu de la session du 17 novembre 2015
- **9h40 – Groupe de travail milieux forestier**
  - Rédaction des mesures contractuelles non traitées le 17/11/15
- **11h45 – Repas**
- **13h15 – Groupe de travail tous milieux, forestiers, aquatiques et ouverts**
  - Rédaction des 6 mesures contractuelles « tous milieux »
- **16h00 - Clôture de la réunion** - Monsieur PERAT, *Président du Comité de Pilotage, Maire d'ANOR.*
- **Pot de l'amitié**

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY* *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BÉDUCHAUD* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN* *Syndicat des propriétaires fonciers*
- *Monsieur DUDIN* *Syndicat Intercommunal de gestion du Bassin de l'Oise Amont*
- *Madame DUHAMEL* *Conservatoire botanique national de Bailleul*
- *Monsieur GALLET* *Conservatoire d'Espaces Naturels NPdC*
- *Monsieur HANCART* *Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Madame JACOB* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LARIVIERE* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LAUTISSIER* *Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur NAVARRE* *Maire de Wallers en Fagne*
- *Monsieur PERAT* *Maire d'Anor*
- *Monsieur QUEVILLART* *Groupe Ornithologique du Nord de la France*
- *Monsieur SANIEZ* *Fédération Départementale des Chasseurs du Nord*
- *Monsieur WARNEZ* *Office National de la Chasse et de la Faune sauvage*

Etaient excusés :

- *Madame CHEVILLARD* *Agence de l'Eau Artois-Picardie*
- *Monsieur DUTILLEUL* *Coordination mammalogique du Nord de la France*
- *Monsieur ERPHELIN* *Maire de Clairfayts*
- *Madame GRASSIEN* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur MAROUSE* *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*
- *Monsieur DUPAYAGE* *Coordination mammalogique du Nord de la France*
- *Monsieur HILDEBRAND* *Conseil Départemental du Nord*
- *Madame PAINCHART* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur PILLON* *Centre National de la Propriété Forestière*
- *Madame TOFFOLO* *Office National des Forêts*

INTRODUCTION

Monsieur PERAT, Président du Comité de Pilotage et Maire d'Anor, introduit la séance et remercie les participants venus en nombre pour cette 5ème session de groupes de travail dédiée à la rédaction des mesures contractuelles du document d'objectifs du site 38.
Monsieur NAVARRE, Maire de Wallers en Fagne, hôte de cette session, souhaite la bienvenue aux participants dans sa commune, pour laquelle il souligne son excellent potentiel naturel du fait des 134 hectares consacrés à Natura 2000 de la présence de 4 ZNIEFF et de la carrière où il est permis à bon nombre d'espèces animales et végétales de se réimplanter et dont l'extension préserve le bocage. Monsieur NAVARRE explique que sur le Mont de BAIVES, avec l'EPF, 8 hectares ont été acquis par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais, ainsi qu'une autre propriété, et ces surfaces seront prochainement ajoutées à la Réserve Naturelle Régionale.
Monsieur PERAT remercie Monsieur NAVARRE pour sa présentation de la communes, synthétique au regard de sa grande richesse écologique. Il souligne le travail de collaboration mené avec la carrière, intégrée dans un contexte communal et territorial puisqu'elle fait travailler 90 personnes. Cette entreprise pourvoyeuse d'emplois s'est vue accroitre son potentiel grâce au contournement de voirie réalisé pour permettre son extension. Monsieur PERAT explique à travers cet exemple satisfaisant de collaboration qu'il faut être sensible à notre environnement et que sans le brader il faut arriver à rester attractifs. Les aménagements effectués pour desservir la carrière, en collaboration avec le Parc naturel régional de l'Avesnois, comme la voie ferrée, ont permis de l'ouvrir aux axes de commerce européens et d'éviter par la même la circulation de des camions au bénéfice de la sécurité, du cadre de vie et des moindres émissions de polluants.
Monsieur BEDUCHAUD, du Parc naturel régional de l'Avesnois, chargé de mission Natura 2000, introduit l'ordre du jour et rappelle le fonctionnement des groupes de travail pour la rédaction des fiches contractuelles.

MESURES FORESTIERES

F.5.1 – Accroissement de la densité de bois sénescent - disséminé

Monsieur COLLIN souligne la compréhension de cette mesure par les propriétaires et leur volontariat dans une telle démarche. A propos du marquage des arbres engagés et de leurs parties brisées, souligne l'importance de mettre à disposition des propriétaires ce petit matériel qui serait vecteur d'un message envers les usagers de la forêt et valorisant pour les sylviculteurs.
Monsieur BEDUCHAUD, rappelle l'importance de cette demande qui n'est pas nouvelle et a fait l'objet de précédentes sollicitations de la part des représentants des propriétaires forestiers lors de la rédaction des documents d'objectifs des autres sites pour lesquels le Parc naturel régional de l'Avesnois est animateur. Ces échanges avaient débouché sur la possibilité de demander le financement de plaques de marquage des arbres et de panneaux communiquant dans le budget annuel alloué à l'animation du site.

Il propose donc, dans le docob, d'inscrire dans le cadre d'une mesure non contractuelle de communication la fourniture du matériel d'identification des tiges engagées et de panneaux de communication à destination du grand public, pour mettre en valeur la biodiversité forestière d'intérêt communautaire et l'engagement du propriétaire signataire d'un tel contrat.

Monsieur PERAT remarque qu'en effet cette sollicitation est à prendre en considération et souligne qu'il serait effectivement à la charge de l'animateur Natura 2000 d'assurer la mise à disposition de ce matériel pour assurer et renforcer ce lien qui assure la motivation et la compréhension entre l'animateur, le propriétaire et le grand public.

Dans les précisions techniques et recommandations, il est ajouté : « La communication sera mise en œuvre à l'engagement du contrat. Le matériel de marquage permanent des tiges et les plaques de communication seront fournis par l'animateur ».

Monsieur PERAT demande ce qu'il en est de la transmission du contrat en cas de changement de propriétaire. Madame LARIVIERE (DDTM du Nord) explique que le signataire du contrat doit demander le transfert du dossier au nouveau propriétaire. Monsieur PERAT remarque donc l'importance à ce qu'en cas de session de la parcelle le vendeur informe l'acquéreur des engagements en cours.

Monsieur WARNEZ (ONCFS) demande pourquoi le contrat est d'une durée de 5 ans et non de 30 ans comme l'engagement. Madame LARIVIERE explique qu'un contrat de 5 ans permet au propriétaire signataire d'adhérer à un nouveau contrat, à l'échéance du premier, pour des actions complémentaires de restauration ou d'entretien. Monsieur WARNEZ interroge sur les modalités de transmission du contrat, notamment de sur la possibilité qu'aurait un nouveau propriétaire à casser son engagement de 30 ans une fois le contrat de 5 ans terminé.

Monsieur CHARLET remarque que cette question peut être posée au juriste d'ESPACES NATURELS REGIONAUX

F.5.2 – Accroissement de la densité de bois sénescent – en îlots

A propos de l'Indice de Biodiversité Potentiel, Monsieur BEDUCHAUD explique que c'est un outil simple d'utilisation, développé par le CNPF, dont les résultats indiquent clairement quelles caractéristiques de la forêt sont favorables à la biodiversité ou au contraire quels sont celles à améliorer. Les participants au groupe ne connaissant pas le fonctionnement de l'outil et sa pertinence scientifique, ils préfèrent le retirer de la fiche sans pour l'autant occulter la possibilité de l'utiliser.

L. Larrieu & P. Gonin - CRPF Midi-Pyrénées, IDF-CNPF, INRA Dynafor

La méthode de relevé de l'IBP :
http://www.foretpriveefrancaise.com/data/info/389532-IBP_methodes_de_releve_v3_3.pdf
Tous les documents de travail relatifs à l'IBP :
http://www.foretpriveefrancaise.com/ibp/#ANC389516

A propos de cette mesure Monsieur COLLIN (Syndicat des propriétaires sylviculteurs du Nord) remarque que, au contraire de la 5.1, elle sera difficile à mettre en œuvre, voire impossible à mettre en œuvre du fait de l'immobilisation de 30 ans de l'ensemble de l'îlot. Il note sa défaveur concernant cette mesure.

Madame LARIVIERE complète que cette mesure pourra par ailleurs être plus facilement applicable en forêts publiques ou communales.

F.6 – Irrégularisation des peuplements

Monsieur WARNEZ note que le terme « expert » correspond à un statut et qu'il vaut mieux mettre « personne qualifiée ».

Madame LARIVIERE remarque que si le contrat nécessite l'aide d'une personne qualifiée pour être monté les frais occasionnés pourront être mis au contrat.

Monsieur CHARLET demande ce qu'il en est en cas de contrat qui n'aboutirait pas.

F.7 – Débardage selon une méthode alternative

A propos du débardage par traction animale, Monsieur PERAT remarque qu'il est important que le prestataire soit professionnel en la matière et que l'animal utilisé soit également habitué à cette pratique pour la bonne réussite de l'opération.

F.8 – Création de lisière étagée

Des modifications sont apportées pour la rédaction de la fiche.

F.9 – Maintien de la structure du peuplement autour d'une colonie de chauves-souris

Les membres des groupes de travail interrogent la Coordination mammalogique du Nord de la France est interrogée pour savoir s'il est pertinent d'élargir la mesure aux deux autres espèces de chauves-souris que sont le Murin de Bechstein et le Grand Murin.

Réponse de la Coordination Mammalogique du Nord de la France :
Le **Murin à oreilles échancrées et le Grand Murin ne forment pas de colonies dans les arbres** mais des individus isolés peuvent de temps à autre en utiliser. Du coup, **cette mesure ne s'applique pas vraiment à ces deux espèces**. Celle des ilôts de vieillissement ou de sénescence leur sont plus dédiées pour la prise en compte d'arbres à cavités et la structuration du peuplement.

L'ensemble des mesures contractuelles « forestières » ont été vues par les groupes de travail dans le cadre de la révision du document d'objectifs du site 38

MESURES POUR TOUS MILIEUX

AOF.1 – Gestion de la ripisylve et des végétations de berges

Pour cette mesure, Monsieur DUDIN explique que lors des travaux d'aménagement de cours d'eau, un semis d'herbacées est effectué, sans plantation de ligneux. La colonisation par les Aulnes se fait naturellement et efficacement directement dans la zone enherbée.
Monsieur BEUCHAUD note que ces explications sont intéressantes et qu'elles seront retenues pour le 16 mars, date à laquelle les contrats pour les mesures aquatiques sont rédigés.
Madame DUHAMEL remarque qu'un document pour l'aménagement, notamment le suivi des Zones humides est disponible sur le site du Conservatoire botanique national de Bailleul. Elle souligne son intérêt pour connaitre la composition des mélanges. Monsieur DUDIN propose de les communiquer.
Pour cette mesure Monsieur GALLET demande s'il est possible de faire un contrat sur les rivières faisant l'objet du plan de gestion du SMAECEA, si il n'y pas risque de double financement sur ces zones. Monsieur DUDIN interpelle aussi sur le lien qu'il y aura entre l'application de la loi GEMAPI.

Prendre connaissance du plan de gestion des deux Helpes sur le site 38

AOF.2 – Mise en défens de zones sensibles

Des modifications sont apportées pour la rédaction de la fiche

AOF.3 – Réduction de l'impact des dessertes

Pour cette mesure Madame LARIVIERE remarque qu'un contrat serait possible même si le chemin de substitution était amené à sortir du site. Elle évoque le calage des sites à revoir.
Relativement à Natura 2000 Monsieur DUDIN remarque qu'un volet formatif serait à développer pour les entreprises privées afin qu'au quotidien, dans leurs interventions, elles prennent en considération la biodiversité, et qu'elles comprennent les offres de contrat pour pouvoir y candidater par la proposition de pratiques adéquates.
Madame LARIVIERE explique que le volet formatif ne s'inscrit pas dans les mesures contractuelles. Monsieur CHARLET complète que, spontanément, les prestataires de contrats Natura 2000 sont informés du pourquoi de leur intervention et des pratiques choisies.
Monsieur DUDIN entend et développe que ce côté formatif est à envisager pour le professionnels ne répondant pas à ces offres.

AOF.4 – Contrôle d'espèces exotiques envahissantes

Madame DUHAMEL explique que 5 espèces exotiques envahissantes pour lesquelles il y aura une réglementation européenne sont présentes en Nord Pas de Calais Picardie. Parmi elles, l'Hydrocotyle fausse renoncule, présente sur la Sambre. Monsieur QUEVILLART note qu'il est important de lister les espèces exotiques envahissantes connues sur le site et précisément celles qui sont considérées comme telles.

A propos de EEE animale, le groupe de travail choisi de retenir les espèces de la liste noire du rapport « DELATRE, (2015), Hiérarchisation des espèces animales exotiques envahissantes, Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas de Calais, Préfet de la région Nord Pas de Calais ». Si cette liste noire a besoin d'être complétée, au regard de la liste précédemment élaborée en groupes de travail, elle pourra l'être.

		Impact environnemental		
		C (Faible)	B (Moyen)	A (Fort)
Niveau d'invasion	3	Sandre (*Sander lucioperca* (Linnaeus, 1758)) Silure glane (*Silurus glanis* Linnaeus, 1758)		Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus* (Rafinesque, 1817)) Moule zébrée (*Dreissena polymorpha* (Pallas, 1771)) Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva* (Temminck & Schlegel, 1846)) Rat musqué (*Ondatra zibethicus* (Linnaeus, 1766)) Rat surmulot (*Rattus norvegicus* (Berkenhout, 1769))
	2	Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus* (Pallas, 1771)) ?	Carassin doré (*Carassius auratus* (Linnaeus, 1758)) Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus* (Linnaeus, 1766)) Perruche à collier (*Psittacula eupatria* (Linnaeus 1766))	Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus* (Dana, 1852)) Carassin argenté (*Carassius gibelio* (Bloch, 1782)) Perche soleil (*Lepomis gibbosus* (Linnaeus, 1758))
	1	Achigan à grande bouche (*Micropterus salmoides* (Lacepède, 1802)) Caille du Japon (*Coturnix japonica* (Temminck Schlegel, 1849)) Gambusie (*Gambusia affinis* (Baird & Girard, 1853)) Gambusie (*Gambusia holbrooki* Girard, 1859) Omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis* (Mitchill, 1814)) Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans* (Wied, 1839)) Trachémyde à ventre jaune (*Trachemys scripta scripta* (Schoepf, 1792)) Trachémyde de Troost (*Trachemys scripta troostii* (Holbrook, 1836)) Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss* (Walbaum, 1792))	Barbotte brune (*Ameiurus nebulosus* (Lesueur, 1819)) Carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix* (Valenciennes, 1844)) Crabe chinois (*Eriocheir sinensis* H. Milne-Edwards, 1853) Poisson chat (*Ameiurus melas* (Rafinesque, 1820)) Raton laveur (*Procyon lotor* (Linnaeus, 1758)) Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis* (Gmelin, 1789))	Amour blanc (*Ctenopharyngodon idella* (Valenciennes, 1844)) Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii* (Girard, 1852)) Ragondin (*Myocastor coypus* (Molina, 1782))
	0	Umbre pygmée (*Umbra pygmaea* (DeKay, 1842))	Tête de boule (*Pimephales promelas* Rafinesque, 1820) Castor canadien (*Castor canadensis* Kuhl, 1820)	Gobie à nez tubulaire (*Proterorhinus semilunaris* (Heckel, 1837)) Gobie à tâches noires (*Neogobius melanostomus* (Pallas, 1814))

	Liste noire	Espèces présentes sur le territoire considéré et ayant un fort impact environnemental
	Liste à surveiller	Espèces présentes sur un territoire et ayant un impact environnemental moyen
	Liste d'alerte	Espèces à moyen et fort impact environnemental absente du territoire

Figure 5 : Liste d'espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes NPdC - DELATRE, (2015), Hiérarchisation des espèces animales exotiques envahissantes, Conservatoire d'Espaces Naturels Nord Pas de Calais, Préfet de la région Nord Pas de Calais

A (Fort)

Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus* (Rafinesque, 1817))
Moule zébrée (*Dreissena polymorpha* (Pallas, 1771))
Pseudorasbora (*Pseudorasbora parva* (Temminck & Schlegel, 1846))
Rat musqué (*Ondatra zibethicus* (Linnaeus, 1766))
Rat surmulot (*Rattus norvegicus* (Berkenhout, 1769))
Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus* (Dana, 1852))
Carassin argenté (*Carassius gibelio* (Bloch, 1782))
Perche soleil (*Lepomis gibbosus* (Linnaeus, 1758))
Amour blanc (*Ctenopharyngodon idella* (Valenciennes, 1844))
Ecrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii* (Girard, 1852))
Ragondin (*Myocastor coypus* (Molina, 1782))
Gobie à nez tubulaire (*Proterorhinus semilunaris* (Heckel, 1837))
Gobie à tâches noires (*Neogobius melanostomus* (Pallas, 1814))

La liste noire présente les espèces à impact fort sur l'environnement. Elle est retenue pour indiquer les espèces exotiques envahissantes dans le docob.

Elle est incomplète au regard des espèces ciblées en groupe de travail, comme le crabe chinois et le poisson chat.

C (Faible)	B (Moyen)
Sandre (*Sander lucioperca* (Linnaeus, 1758))	
Silure glane (*Silurus glanis* Linnaeus, 1758)	
Grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus* (Pallas, 1771)) ?	Carassin doré (*Carassius auratus* (Linnaeus, 1758))
	Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus* (Linnaeus, 1766))
	Perruche à collier (*Psittacula eupatria* (Linnaeus 1766))
Achigan à grande bouche (*Micropterus salmoides* (Lacepède, 1802))	Barbotte brune (*Ameiurus nebulosus* (Lesueur, 1819))
Caille du Japon (*Coturnix japonica* (Temminck Schlegel, 1849))	Carpe argentée (*Hypophthalmichthys molitrix* (Valenciennes, 1844))
Gambusie (*Gambusia affinis* (Baird & Girard, 1853))	Crabe chinois (*Eriocheir sinensis* H. Milne-Edwards, 1853)
Gambusie (*Gambusia holbrooki* Girard, 1859)	Poisson chat (*Ameiurus melas* (Rafinesque, 1820))
Omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis* (Mitchill, 1814))	Raton laveur (*Procyon lotor* (Linnaeus, 1758))
Tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans* (Wied, 1839))	Erismature rousse (*Oxyura jamaicensis* (Gmelin, 1789))
Trachémyde à ventre jaune (*Trachemys scripta scripta* (Schoepf, 1792))	
Trachémyde de Troost (*Trachemys scripta troostii* (Holbrook, 1836))	
Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss* (Walbaum, 1792))	
Umbre pygmée (*Umbra pygmaea* (DeKay, 1842))	Tête de boule (*Pimephales promelas* Rafinesque, 1820)
	Castor canadien (*Castor canadensis* Kuhl, 1820)

Ainsi, au regard du contenu de la liste des espèces à impact moyen sur l'environnement, il est proposé de l'ajouter en complément de la liste noire.

Ce complément sera proposé pour validation en groupes de travail. La liste des espèces à impact faible sur l'environnement sera également proposée avant ajout.

A propos des espèces végétales exotiques envahissantes, de même que lors des groupes de travail pour la rédaction de la Charte Natura 2000, les membres du groupe de travail demandent de vérifier si une liste actuelle nationale ou régionale existe. Dans le cas contraire la liste Benoit TOUSSAINT de 2011 est conservée pour référence et spécifiquement au Robinier faux-acacia il est expliqué que :

« Le Robinier faux-acacia est une essence héliophile et se développe en milieux à sol superficiel plutôt sec.

L'espèce est considérée défavorable aux végétations du fait de sa capacité à capter l'azote atmosphérique et à le libérer dans le sol. Le niveau trophique est ainsi augmenté et la flore en présence, de milieux pauvres à moyennement riches est remplacée par une flore banale (graminées, ronces, …) plus gourmande en azote.

Sur le site 38 il peut donc se révéler envahissant et dommageable sur les coteaux calcaires des Monts de Baives qui abritent les habitats de pelouses calcaires d'intérêt communautaire prioritaire, ou éventuellement sur d'autres milieux ouverts au sol favorable.

En milieu forestier, du fait de l'ombrage, l'espèce colonise difficilement les habitats (CHAMBRAS M. (2014), *Dynamique des populations de robinier faux-acacia (Robinia pseudoacacia) en région Nord Pas-de-Calais et Picardie*, Ecole supérieure d'Agriculture d'Angers, AgroParisTech, Université de Lorraine, Centre régional de la propriété forestière Nord Pas-de-Calais Picardie, DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie, Nancy). Dans ce contexte de Fagne, du fait de la fraicheur et de l'humidité, l'espèce n'est pas en station dans les milieux actuellement occupés par la forêt.

».

Après renseignements du Conservatoire Botanique national de Bailleul, Aymeric WATTERLOT, Benoit TOUSSAINT et de la DDTM du Nord, il s'avère que :

- Au niveau Européen, une liste est en cours de validation pour des espèce de « préoccupation majeure ». Dans le Nord Pas de Calais elle concerne le *Baccharis halimifolia* L. (Baccharis à

feuilles d'arroche), l'*Hydrocotyle ranunculoides* L. f. (Hydrocotyle fausse renoncule), *Lagarosiphon major* Ridley (Lagarosiphon), *Myriohyllum aquaticum* (Velloso) Verdc. (Myriophylle du Brésil), *Ludwigia grandiflora* (Michaux) Greuter et Burdet (Jussie à grandes fleurs) et *Ludwigia peploides* (Kunth) P.H. Raven (Ludwigie fausse péplide). Ces six espèces présentent un caractère invasif qui les rend quasi impossible à éradiquer et qui nuit aussi bien à l'environnement qu'aux activités humaines. Elles sont comprises dans la liste du CBNBL, proposée en groupes de travail, de Benoît TOUSSAINT 2011.
- D'autres espèces présentes sur le site ou à proximité sont également présentes à cette liste, comme les Elodées, les Aster horticoles, la Balsamine de l'Himalaya ou l'Azolle fausse-filicule.

De ce fait, la liste d'espèces exotiques envahissantes TOUSSAINT 2011 est annexée comme référence pour les contrats Natura 2000. Elle pourra être changée lorsqu'une liste locale plus récente sera éditée. En complément, le paragraphe ci-dessus complétant l'information sur le Robinier faux acacia sera ajouté.

AOF.5 – Panneaux d'information

Pour cette mesure Monsieur WARNEZ remarque l'importance de concevoir des panneaux conformes au code de la route quand ils ont pour objectif de contrôler la circulation de véhicules. Monsieur BEDUCHAUD inscrit cette remarque dans la fiche et explique qu'un tel panneau pourra toujours être couplé d'un affichage explicatif pour que l'action soit comprise du public.

CONCLUSION

Des réponses seront apportées aux questions posées et intégrées au compte rendu.
Monsieur NAVARRE convie les participants au pot de l'amitié.

COMPTE-RENDU DE LA SIXIEME SESSION DE GROUPES DE TRAVAIL

DU SITE NATURA 2000 FR3100511 « FORETS, BOIS, ETANGS ET BOCAGE HERBAGER DE LA FAGNE ET DU PLATEAU D'ANOR » - DIT SITE 38

-- -- --

LE 16 MARS 2016 A EPPE-SAUVAGE

Objet de ces groupes de travail : Rédaction des cahiers des charges des mesures contractuelles

Ordre du jour :

- 9h00 – Accueil des participants
- **9h30 – Début de la réunion - mot d'accueil et introduction**
  Madame DESMARCHELIER, Maire d'EPPE SAUVAGE
  Monsieur PERAT, *Président du Comité de suivi, Maire d'ANOR, Président de la Communauté de Communes Sud Avesnois*
  - Accueil - excusés, tour de table
  - Présentation de **l'ordre du jour et des objectifs de la réunion**.
  - Validation du compte rendu de la session du 20 janvier 2016
- **9h40 – Groupe de travail milieux aquatiques**
  - Rédaction des mesures contractuelles
- **12h00 – Repas**
- **13h15 – Groupe de travail Mesures agro-environnementales et climatiques**
  - Rédaction des MAEC, sur la base du cadre national
- **17h00 - Clôture de la réunion** - Monsieur PERAT, *Président du Comité de Pilotage, Maire d'ANOR.*
- **Pot de l'amitié**

Etaient présents :

- *Monsieur AUROY* *Fédération départementale des chasseurs du Nord*
- *Monsieur BAILLEUL* *Mairie d'Anor*
- *Monsieur BÉDUCHAUD* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur BLONDEL* *Conservatoire botanique national de Bailleul*
- *Monsieur CHARLET* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur COLLIN* *Syndicat des propriétaires fonciers*
- *Monsieur DUDIN* *Syndicat Intercommunal de gestion du Bassin de l'Oise Amont*
- *Monsieur GALLET* *Conservatoire d'Espaces Naturels NPdC*
- *Madame GRASSIEN* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur HANCART* *Maire de MOUSTIER EN FAGNE*
- *Monsieur HILDEBRAND* *Conseil Départemental du Nord*
- *Monsieur HORNAIN* *Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Nord*
- *Madame JACOB* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LARIVIERE* *Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord*
- *Madame LAUTISSIER* *Fédération Départementale du Nord pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*
- *Madame PAINCHART* *Chambre régionale d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais*
- *Monsieur PERAT* *Maire d'Anor*
- *Monsieur POINT* *Association Aubépine*
- *Madame POSTEC* *Syndicat mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois*
- *Monsieur SANIEZ* *Fédération Départementale des Chasseurs du Nord*

Etaient excusés :

- *Madame BAGUET* *Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement*
- *Monsieur DECLERMONT TONNERRE* *Propriétaire forestier*
- *Monsieur LOUVEGNIES* *Maire de Trélon*
- *Monsieur DUPAYAGE* *Coordination mammalogique du Nord de la France*
- *Monsieur PILLON* *Centre National de la Propriété Forestière*
- *Monsieur QUEVILLART* *Groupe Ornithologique du Nord de la France*
- *Monsieur SCHUERMANS* *Maire de Liessies*
- *Madame SCHUERMANS* *Valjoly*
- *Madame TOFFOLO* *Office National des Forêts*
- *Monsieur WARNEZ* *Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage*

INTRODUCTION

Monsieur BEDUCHAUD, du Parc naturel régional de l'Avesnois, chargé de mission Natura 2000, introduit cette dernière session groupes de travail. Il remercie pour la forte participation à ces groupes.

Monsieur BEDUCHAUD excuse les absents et tout particulièrement Madame DESMARCHELIER, Maire d'EPPE-SAUVAGE.

MESURES MILIEUX AQUATIQUES

Pour l'introduction des mesures contractuelles, il est demandé de rappeler que le site 38 est superposé au territoire de la ZPS FR3112001 ; qu'à l'élaboration de chaque contrat les enjeux conservatoires des deux sites seront croisés pour éviter les incohérences entre sites.

Il sera également précisé que toute mesure contractuelle doit être conforme à la réglementation nationale (espèces protégées, …)

De même, pour les milieux aquatiques, **à l'introduction de ces mesures il sera précisé que toute action devra être conforme à la réglementation, notamment à la réglementation sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.**

A.1 – Création de placettes pour végétation pionnière

Monsieur BEDUCHAUD rappelle que cette fiche fut déjà travaillée à la 4ème session de groupes de travail à FERON.

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

A.2 – Création, restauration et entretien de plans d'eau

Monsieur COLLIN explique que tout étang construit avant 1829 échappe à toute réglementation.

Pour cette mesure Monsieur HORNAIN (ONEMA) propose que la mesure soit scindée en 2 fiches « Création de plans d'eau » et « Restauration et entretien de plan d'eau ». Afin de clarifier l'action.

Les membres des groupes de travail s'accordent sur cette proposition. La mesure « Création » aura un degré de priorité moindre.

Quant à la définition des termes mare et étang, Monsieur COLLIN explique que l'étang est un plan d'eau avec une entrée et une sortie d'eau, dont on gère les niveaux d'eau. Il remarque que la création d'étang est complexe et ressort de trois Codes différents.

A propos de la pente des berges, les participants s'interrogent quant à l'unité de mesure à prendre en compte. Monsieur HILDEBRAND (Conseil départemental du Nord) apporte des précisions au cours du groupe.

Après groupes de travail, Monsieur BLONDEL (Conservatoire botanique national de Bailleul) transmet ces explications :

	Largeur : hauteur	pourcentage	Degrés
Berges d'un fossé abrupt (fort risque d'effondrement)	1 : 1	100%	45°
Berges d'un fossé pour éviter les éboulements	2 : 1	50%	26°
Pente douce (mare…)	4 : 1 (voire moins)	25% (voire moins)	14° (voire moins)

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

A.4 – Entretien des végétations hygrophiles

Pour préciser cette mesure, elle est intitulée : « Limitation de roselières ».

Dans l'objectif de la mesure il est précisé que l'action est ponctuelle. Au bénéfice de végétations et espèces d'intérêt communautaire et en croisant avec les enjeux conservatoires de la ZPS ;
Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

A.5 – Entretien local des fossés

Monsieur COLLIN demande que dans l'Annexe règlementaire soient apportées les définitions d'étang, mare, fossé et cours d'eau.
Une référence sera faite à la Loi Biodiversité, pour s'y reporter une fois votée.

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.
Monsieur HORNAIN précise que pour une telle action il faudra s'assurer que les fossés sont « fossés » au titre de la Loi sur l'Eau. Madame JACOB (DDTM 59) répond qu'à l'instruction des contrats, lien avec la Loi sur l'Eau est toujours fait.
L'attention est portée sur le risque de drainage occasionné par l'entretien de fossé.
Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

A.6 – Lutte contre l'envasement des plans d'eau

Pour cette mesure, Monsieur GALLET (Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas-de-Calais) que l'intérêt de la mise en assec est de curer des boues égouttées. En cas de non mise en à sec, il faudra prévoir des placettes prévues pour égoutter les boues.
Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

A.7 – Entretien et restauration de petits ouvrages hydrauliques

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

A.8 – Restauration de la diversité physique des cours d'eau

Pour cette mesure Monsieur BLONDEL demande de vérifier que la végétation de rivière 6260 a été diagnostiquée dans le docob, et le cas échéant de l'ajouter aux habitats cibles de cette mesure. Cet habitat n'a pas été identifié sur site.

Pour les contrats, Madame GRASSIEN demande s'ils peuvent être soumis à évaluation des incidences. Madame JACOB explique que les contrats n'y sont pas soumis car l'action répondant aux objectifs du docob elle n'a implicitement pas d'incidence sur la faune et la flore d'intérêt communautaire du site.
Cette précision est ajoutée dans la partie du docob introductive des contrats.

Dans le cas d'apport de matériaux extérieurs, Monsieur BLONDEL remarque que leur nature doit être similaire à celle des matériaux naturellement présents dans le milieu. Cette précision est ajoutée à la fiche.
Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

A.9 – Rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

A.10 – Restauration des frayères

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

MESURES AGRICOLES

En introduction des Mesures Agricoles, Madame GRASSIEN, Chambre d'Agriculture du Nord Pas-de-Calais, explique que l'outil MAEC actuel n'est pas des plus pertinent pour les agriculteurs du territoire avesnois. En effet, des MAEC, plus fines, adaptées localement, voire plus ambitieuses avec rémunération plus forte ne sont pas possibles du fait du cadrage national limitant les mesures locales et fixant les surcoût et manques à gagner pour chacune des mesures. Elle remarque qu'actuellement, même si les agriculteurs ne contractualisent pas, les agriculteurs maintenant les habitats existants ne trouvent pas de mesures soutenant leurs pratiques (?) favorables à l'environnement.

Madame LARIVIERE, DDTM du Nord, suggère à Madame GRASSIEN de faire remonter ces demandes à la DRAAF.

Agri.1 – Gestion extensive des prairies

La mesure est renommée « Restauration de prairies d'intérêt communautaire ».

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

Pour cette mesure, 4 dates de retard de fauche sont proposées. Madame Enora POSTEC (SMPNRA) demande d'en prioriser 3 voire 2 au cas où le nombre de mesures par couvert serait limité dans les années à venir.

Pour y répondre, Monsieur BLONDEL (Conservatoire botanique national de Bailleul), remarque que les prairies de fauche n'étant pas d'intérêt communautaire sur le site sont des prairies humides. Et que relativement aux pratiques des agriculteurs, sur le site, il n'est pas nécessaire de proposer une mesure au 1er juin puisqu'à ce moment la fauche de ces prairies n'est pas encore commencée.

Le retard au 15 juillet à vocation faunistique, est noté au docob. Actuellement le maximum rémunérable est au 1er juillet. Aussi, les dates 1er juin et 1er juillet seront priorisées relativement au cadre actuel.

A propos de la fertilisation, en cas de priorisation, les participants s'accordent pour privilégier l'interdiction de fertilisation minérale et organique.

A propos de l'apport calcique et magnésien, Madame GRASSIEN demande à vérifier auprès de Quentin DEWILDE, de l'ADARTH, si l'absence d'apport pendant les 5 ans d'une MAEC est faisable.

Agri.2 – Gestion des prairies et pelouses d'intérêt communautaire

Pour cette mesure Monsieur BLONDEL, du Conservatoire botanique national de Bailleul, remarque qu'il faut ajouter les pelouses calcaires (6210). **Les modalités techniques de gestion de cet habitat sont définies en relation avec le CBNBL**.

Agri.3 – Maintien de la richesse floristique des prairies d'intérêt communautaire

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

Agri.4 – Entretien ou restauration du linéaire bocager

Les cahiers des charges proposées aux agriculteurs en 2015 et 2016 seront si possible repris pour les années 2017-2020.

Les cahiers des charges des sites Natura 2000 FR3112001 et FR3100512, en Annexes, seront la référence pour le changement de cadrage 2020-2025.

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

Agri.5 – Entretien d'arbres isolés ou en alignement

Pas de remarques

Agri.6 – Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

Pour cette mesure, Monsieur PERAT remarque qu'il est dommage que dans les pâtures les mares soient si peu maintenues.

Agri.7 – Entretien de bandes refuge

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

Agri.8 – Maintien de système herbager

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

Agri.9 – Entretien de ripisylves et gestion des embâcles

La mesure est supprimée. La gestion des ripisylves est couverte par le Syndicat Intercommunal des d'Entretien et d'Aménagement des Cours d'Eau de l'Avesnois. La mise en œuvre de cette MAEC est techniquement difficile dans le cadrage national et pour l'agriculteur.

A propos de la gestion des cours d'eau. Monsieur PERAT souligne l'intérêt d'articuler Natura 2000 avec les actions des gestionnaires des cours d'eau. Pour lui, une réunion technique sera à prévoir pour développer la complémentarité des dispositifs.

Agri.10 – Mise en défens temporaire de milieux remarquables

Pas de remarques

Agri.11 – Création et entretien d'un couvert herbacé

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

Agri.12 – Lutte contre la déprise agricole

Les participants remarquent que cette mesure n'est pas d'actualité sur site. Elle est laissée au docob au cas où le contexte agricole changerait.

Quelques ajustements sont ajoutés en compléments → Voir les fiches corrigées.

CONCLUSION

Monsieur PERAT remercie la participation assidue des membres des groupes de travail aux 6 sessions qui ont ponctué 2015 et 2016. Il souligne la production concrète d'actions qui en l'état de fiches illustrent clairement les possibilités d'intervention sur le terrain. Monsieur PERAT remercie le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de l'Avesnois et ses techniciens pour la coordination de la révision du DOCOB, et leur motivation.

Monsieur BEDUCHAUD explique que pour la suite, la partie « mesures contractuelles et Charte du DOCOB » sera rédigée, mise en forme. Elle sera diffusée aux participants des groupes de travail pour information et remarques éventuelles pour affiner la rédaction du texte « interstitiel » autre que les parties de fond vues en groupes de travail. En parallèle, cette partie sera soumise au Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel pour fin mai début juin.

Un comité de pilotage de validation de la révision du Docob sera organisé pour la mi-juin.

En juillet août la mise en page finale sera affinée pour impression de Documents d'Objectifs complets.

Ensuite, fin 2016, au cours de l'animation, la synthèse du DOCOB, sa mise en page et son impression sont programmées pour diffusion ultérieure à tous les membres du comité de pilotage et des groupes de travail.

Les participants sont invités à clore cette journée de travail autour du Pot de l'amitié.